

Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 15 mai 2013

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX (procuration à Annie VINTER), Samuel MERCIER (procuration à Jean-Philippe ROLIN), Eric LOQUIN, Louis de MESNARD.

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN (à partir de 15h), Vincent THOMAS (procuration à Marie-Geneviève GERRER jusqu'à 17h25, présent à partir de 17h25), Laurent BRACHAIS (présent jusqu'à 16h40 puis procuration à Arthur Guillien de 16h40 à 17h30, retour à 17h30), Jean-Charles JULES,
Madame Sophie GENELOT.

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Collège usagers

Messieurs Thomas MONNET-POUPON, Arthur GUILLIEN, Jean-Baptiste BACCON (à partir de 15h15), Mikael SALLE.
Madame Channie DONGUI

Personnalités extérieures

Messieurs José ALMEIDA (jusqu'à 16h50 puis procuration à Mikael SALLE), François PATRIAT (procuration à Jean-Baptiste BACCON), Pierre-Charles PONS (jusqu'à 16h50 puis procuration à Thomas MONNET-POUPON), Jacques BAHU (procuration à Alain BONNIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Olivier LALOUETTE), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN à partir de 15h15).

Absents : Monsieur Pierre GUEZ, Madame Clotilde MARSEAULT

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Géraldine HARLY, Directrice Générale des Services,
Madame Marie-France MATHIEU, Adjointe à la Directrice Générale des Services, chargée de l'administration générale.

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Messieurs Gilles GENET, Agent comptable, Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Absent : Monsieur Emmanuel RANC

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,

Monsieur SICCARDI, Directeur du pôle patrimoine (pour le point III)

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux (pour le point III)

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 2013.....	5
III) Questions relatives au patrimoine immobilier	6
1. Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) : choix du scénario	6
2. Opération campus : choix du partenaire pour la réalisation des projets.....	35
3. Raccordement de la chaufferie centrale du Campus de Dijon Montmuzard au réseau de chaleur du Grand Dijon	48
IV) Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)	50
- Vote du dossier final	50
V) Questions financières	73
1. Examen et vote de divers tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques, de propositions d'attribution de subventions, bourses, adhésions et sorties d'inventaire.....	73
2. Acceptation d'un don en numéraire.....	74
VI) Rapport des travaux du CT du 2 mai 2013.....	74
1. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : constitution d'une commission d'établissement dédiée.....	74
2. Proposition d'actualisation des fonctions ouvrant droit aux Primes de charges administratives et Primes spécifiques d'intérêt général et de leur montant.....	78
VII) Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013.....	81
1. Rentrée universitaire 2013 : modalités et calendrier de gestion des inscriptions administratives ; procédure de remboursements des frais d'inscription pour l'année 2013-2014 ; calendrier universitaire 2013-2014 ; examen des propositions des composantes ..	81
- calendrier universitaire 2013-2014 ; examen des propositions des composantes	82
2. Appel à projets "Equipements pédagogiques 2013" - Appel à projets "Production de ressources multimédias 2013 - seconde vague"	84
- Appel à projets "Production de ressources multimédias 2013 - seconde vague".....	85
3. Compte rendu de la commission de la pédagogie du 30 avril 2013.....	85
- Les Unités d'Enseignement transversales à l'uB : bilan et projet d'ouverture pour l'année 2013-2014.	85
- Référentiel commun des Etudes : compte rendu de la réunion du 11 avril 2013.....	86
- Présentation du cadre général des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier et second degrés. Modalités de gestion de l'année transitoire (2013-2014) pour les Masters 2 Métiers de l'Enseignement et modifications des maquettes.....	92
- Offre de formation rentrée 2013.....	93
- Demandes relatives aux diplômes d'université.....	94
- Modifications des modalités de contrôle des connaissances - rentrée 2013	94
4. Compte rendu de la commission Politiques Culturelles du 6 mars 2013	95
5. Compte rendu de la commission FSDIE du 9 avril 2013	95
6. Compte rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 26 mars 2013.....	96
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	96
1. Approbation des conventions avec subvention	96
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	96

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 15 MAI 2013)

*(La séance est ouverte à 14 h 25 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Chers collègues, bonjour. Je vous remercie de votre présence à ce conseil d'administration qui sera probablement un peu long. En effet, deux points de l'ordre du jour sont particulièrement importants :

- L'un a trait aux questions immobilières et va être l'examen des différents scénarios qui vont nous être proposés dans le cadre du SDIA, nous prendrons une délibération sur le scénario privilégié que nous souhaiterons approfondir.

- Un deuxième point important figure à l'ordre du jour, il porte sur la validation finale du dossier de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education). Ce dossier doit être adressé au ministère avant le 25 ou le 28 mai.

Nous allons commencer par quelques informations générales. Je passe la parole à Marie-Geneviève.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Mme Gerrer.- En introduction, je souhaite remercier tous les services, particulièrement les affaires générales, pour l'énorme effort de réorganisation qui s'est engagé. Cela provoque évidemment des ajustements qui ne sont pas forcément agréables pour vous dans un premier temps, puisque vous avez notamment reçu des documents très tard, il a d'ailleurs fallu renvoyer plusieurs documents. Ce n'est pas seulement le problème des affaires générales mais le week-end prolongé a également compliqué la situation.

Je voudrais également ajouter qu'un point de l'ordre du jour devra être supprimé : il s'agit du point VIII. En effet, depuis le dernier CA, il n'y a pas eu de réunion du conseil scientifique, le point VIII est par conséquent caduc car il a déjà été avalisé au dernier CA. Petit à petit, la dématérialisation est de plus en plus au point mais il y a quelques problèmes d'ajustement liés à cela et nous vous prions de nous en excuser.

Pour commencer, je souhaiterais vous présenter Marie-France Mathieu qui est adjointe à la DGS, Géraldine Harly. Madame Mathieu, nous vous laissons vous présenter.

Mme Mathieu.- Bonjour à tous. Je suis Marie-France Mathieu, je viens d'être nommée. Juste avant ma nomination à l'université, j'étais secrétaire générale d'académie adjointe dans l'Académie de Paris. J'étais plus particulièrement chargée de la gestion des établissements et des moyens. Antérieurement, j'ai eu plusieurs expériences dans différents domaines de gestion : gestion des RH et gestion financière. Je peux citer en particulier une affectation à la direction des affaires financières comme responsable du bureau des emplois juste au moment de la mise en œuvre de la LOLF. Ces différentes expériences m'ont d'ailleurs amenée à être experte à l'AERES dans le domaine administratif. Par la suite, j'ai occupé plusieurs emplois fonctionnels.

En fonction de cette expérience et de ces affectations, je suis très heureuse de vous rejoindre à l'Université de Bourgogne.

Mme Gerrer.- Merci beaucoup. Nous vous souhaitons la bienvenue.

M. Rollin.- Vous vous êtes présentée mais je n'ai pas entendu sur quelle fonction exacte vous étiez nommée.

Mme Mathieu.- En tant qu'adjointe à la DGS et plus particulièrement chargée de l'administration générale.

Mme Gerrer.- Merci. Je souhaitais également vous faire part de l'élection, il y a quelque temps, à la tête de l'IUT Dijon-Auxerre de Monsieur Patrick Danaudière qui prend la succession de Marcel Grenard.

Le Président.- J'ajouterai quelques points d'information générale. Je souhaite vous dire tout d'abord que nous avons entamé, comme vous en avez probablement entendu parler, un travail de réflexion sur l'organisation générale de notre université ainsi qu'un travail de reconception de l'organigramme général de l'université. Cela fait partie des engagements que nous avons pris. Lorsqu'elle est arrivée, Géraldine Harly s'est vue confier cette mission. Au bout de quelques mois, elle est en mesure de nous proposer une refonte de notre organigramme qui va aller à la fois dans le sens d'une simplification de cet organigramme et d'une construction plus stratégique avec de grands pôles. Cette construction de l'organigramme va permettre une meilleure fluidité et une meilleure transmission entre la direction générale et les pôles.

Je ne vous en dirai pas plus sur le fond aujourd'hui parce que ce sujet nécessitera une présentation bien structurée. Cette première ébauche a d'abord été débattue et travaillée en Bureau. Elle a ensuite été présentée en conseil de direction des responsables administratifs ainsi qu'à l'ensemble des chefs de service. Nous l'avons également présentée en conférence des directeurs de composante. Elle a fait l'objet d'un premier point d'information, et non pas d'un point d'ordre du jour, à l'occasion du dernier comité technique.

Nous allons maintenant entrer dans une deuxième phase où cette évolution de l'organigramme va être discutée dans les réunions de pôle. Les futurs pôles vont s'approprier ces évolutions d'organigramme pour proposer à la Directrice générale des services leur propre organisation interne.

L'organigramme sera également débattu en réunion d'encadrement. Nous avons également prévu un point d'ordre du jour explicite à l'occasion de la réunion du CHSCT qui aura lieu le 3 juin. Une présentation de ce point, et uniquement de ce point, se fera dans une rencontre prévue avec les organisations syndicales le 11 juin. *In fine*, cette réorganisation de l'organigramme sera soumise pour approbation au comité technique du 24 juin et, bien entendu, au conseil d'administration du 3 juillet.

Etant entendu que le 3 juillet, les grandes lignes de cet organigramme devront être votées. D'ici la fin de l'année 2013, des adaptations internes sur l'organisation des pôles resteront possibles.

Ce chantier est important et je voudrais dire aussi que, dans le cadre des premières communications qui ont été faites sur ce chantier, un document Powerpoint a été montré et transmis. Ce document n'est pas secret et peut circuler dans l'université, il fera l'objet de commentaires, d'amendements et de modifications s'il y a lieu. Je ne veux pas en dire davantage aujourd'hui parce que notre ordre du jour est déjà extrêmement chargé, ce sera donc un point explicite des débats que nous aurons le 3 juillet.

M. Rollin.- J'ai reçu ce matin la date de la réunion avec les organisations syndicales. Mais je n'ai pas très bien compris le but de cette réunion qui aura lieu 10 jours après le comité technique où les organisations syndicales seront représentées et seront donc présentes. De plus, cette réunion du 11 juin avec les organisations syndicales est présentée comme un groupe de travail mais lorsque j'écoute votre déroulé des différentes réunions, j'ai l'impression que tout est déjà fait. Je pense que nous pourrions en discuter au comité technique. Je ne vois donc pas vraiment à quoi sert cette réunion sinon à squeezer le comité technique qui est décisionnaire.

Le Président.- Bien entendu, elle ne sert pas à squeezer le comité technique. Cette réunion s'insère complètement dans la volonté, mise en place depuis le mois de juillet dernier, de rencontres et de dialogues réguliers avec les organisations syndicales. L'objectif de cette réunion est précisément d'installer un débat assez approfondi et dans un cadre qui soit peut-être moins formel que ne l'est le comité technique. Cela ne va donc pas squeezer le comité technique mais cela va permettre de dialoguer de façon approfondie afin de pouvoir éventuellement faire évoluer les choses. Rien n'est bouclé. Nous avons évidemment une vision précise de ce que nous voulons faire mais je l'ai toujours affichée, il n'y a aucun secret : organisation en grands pôles, liens directs entre la direction générale des services et les pôles, organisation plus matricielle que verticale. J'ai déjà présenté tous ces grands principes. Dans ce cadre, Géraldine a préparé une première proposition d'organigramme et nous souhaitons en parler très naturellement. La volonté de squeezer le comité technique n'existe certainement pas, le comité technique est au bout du compte une instance décisionnelle.

Vous aurez d'ailleurs noté que j'ai fait apparaître dans l'ordre du jour de notre conseil d'administration les rapports des travaux du comité technique comme un des quatre conseils centraux au même titre que les rapports des travaux du CS et du CEVU. Je considère effectivement que le comité technique est une des instances importantes de notre établissement. Loin de moi l'idée de priver le comité technique de ses prérogatives.

Vous posiez une autre question ?

M. Rollin.- Non

M. Clerc.- Par contre, j'entends que vous prévoyez de présenter ce point également au CHSCT le 3 juin, donc avant que nous en discussions avec les organisations syndicales. Est-ce qu'il y aura des décisions prises à cette occasion ou est-ce simplement une présentation ?

Le Président.- Ce sera un point d'information parce que le CHSCT a exprimé le souhait d'être informé sur ces évolutions d'organigramme, ce qui est bien normal. Ce sera donc un point d'information mais également de débat et de discussion libre.

Mme Harly.- C'est en réponse à une demande.

Le Président.- Nous avons été saisis.

Je souhaitais vous informer que les dialogues d'objectifs et de moyens pour la campagne d'emplois et le budget 2014 sont engagés depuis maintenant environ un mois. Cela se passe dans de bonnes conditions de dialogue. Le calendrier n'est pas modifié, ces DOM vont se poursuivre jusqu'à la fin du mois de juin par un séminaire de l'équipe qui va finaliser les derniers arbitrages le 4 et le 5 juillet, je crois. A partir de cette date, des propositions quasi finalisées seront adressées aux composantes, aux services et aux laboratoires.

En effet, compte tenu de l'évolution du calendrier qui fait que la campagne d'emploi doit être validée avant le 25 septembre, nous ne pouvons pas organiser de deuxième tour de DOM, ce qui entraînera des adaptations mineures après début juillet. Cela ne constitue pas une grosse difficulté dans la mesure où le volet ressources humaines avait été anticipé par Annie Vinter et Samuel Mercier dès la fin du mois de janvier. Sur le plan de la dotation globale de fonctionnement, nous avons fait le choix politique qui consiste à partir sur la base des dotations de l'année précédente. Nous n'évoluons pas de façon significative de ce côté et nous serons donc assez facilement en mesure de faire des propositions début juillet qui seront quasi finalisées.

Je souhaitais également vous tenir au courant de ce beau et ambitieux programme que nous venons de lancer, il s'agit du programme pluriannuel d'investissement. Sur les cinq PPI qui ont été votés par le conseil d'administration de décembre et qui ont été lancés : numérique, sport, optimisation des travaux pratiques, maintenance des sites et projets innovants des composantes, nous avons maintenant reçu beaucoup de propositions. Nous avons également pris la décision, compte tenu de la bonne situation financière de l'université, d'augmenter la dotation sur ces PPI de façon très significative. Le fait d'augmenter la dotation change un peu les règles du jeu en cours de partie. Nous allons probablement instruire cette première série de demandes d'une façon assez sélective et restrictive pour ne retenir qu'un nombre très limité de projets qui s'imposent comme des évidences. Nous relancerons une seconde vague d'appel à projets dès le 4 juillet, au lendemain du prochain conseil d'administration. Cet appel à projets sera passé pour l'automne prochain. Notre crainte est que certaines équipes se soient autolimitées en quelque sorte, car nous avons annoncé des PPI avec des volumes financiers de 300 000 € au total. Nous arrivons à 800 000 € et même à 1,3 M€ pour le PPI numérique et cela peut changer la façon de concevoir des projets. Pour permettre à chacun de concevoir précisément des projets

les plus ambitieux possibles et de nous faire remonter toutes les demandes possibles, nous relancerons une seconde vague d'appel à projets dès le 4 juillet avec une clôture pour l'automne. Cela permettra de donner toute la puissance et toute la mesure à ce programme de PPI.

Je vous informe de cela car lorsque l'augmentation du volume financier sur les PPI a été annoncée, un certain nombre de personnes ont exprimé le regret quant à la formulation de leur projet. Par conséquent, cela nous a conduits à faire cette proposition.

Le dernier point dont je voulais vous parler très rapidement va annoncer un des points de l'ordre du jour que nous traiterons en milieu d'après-midi. Je vous en parle en information générale car il s'agit d'un élément original et inhabituel. En effet, ce point a trait à un don en numéraire fait à l'Université de Bourgogne dans le cadre d'une succession. Il s'agit de la succession qui s'engage dans le cadre du décès d'un chercheur CNRS affecté à un de nos laboratoires, à l'institut de Mathématiques de Bourgogne. Ce collègue est décédé de façon accidentelle l'an passé et sa famille a souhaité qu'une partie de son patrimoine soit affectée à notre université et spécifiquement au laboratoire IMB, puisque notre collègue était chercheur en Mathématiques. Pour l'instant, le montant précis de la succession n'est pas connu, il s'agit probablement d'une somme importante de l'ordre de 190 000 €. Le montant n'est pas connu précisément en raison des charges et des impôts devant s'appliquer.

Je voulais vous parler de cette procédure un peu inhabituelle et qui sera soumise à votre approbation. Sur un tel montant financier, je n'ai pas délégation pour accepter ce don sans l'avis du conseil d'administration. Nous le soumettrons donc à votre avis dans le cadre des questions financières.

Ce sont donc les informations générales que Marie-Geneviève et moi souhaitons vous communiquer.

II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 2013

Le Président.- Nous passons maintenant à l'approbation du PV de notre dernier conseil d'administration.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au deuxième point concernant le procès-verbal du conseil d'administration. Avez-vous des commentaires ou des précisions à apporter ?

Monsieur Loquin.

M. Loquin.- J'aimerais apporter une petite correction page 62 : je n'ai pas été contractuel pendant 12 ans mais pendant 4 ans.

Le Président.- D'accord. Vous n'avez pas d'autres remarques ?

Mme Gerrer.- Pouvons-nous passer au vote en incluant cette rectification au PV ?

Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Merci.

Unanimité (21 pour)

III) Questions relatives au patrimoine immobilier

1. Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) : choix du scénario

Le Président.- Dans le timing de cette longue après-midi, nous allons pouvoir aborder les trois points majeurs relatifs au patrimoine immobilier. Tout d'abord, nous aborderons le SDIA, ensuite un point sur l'opération campus et un point plus technique sur le raccordement de la chaufferie centrale du campus au réseau de chaleur du Grand Dijon. Anne Girollet va nous présenter les éléments concernant le SDIA.

Pendant qu'Anne s'installe et en guise d'introduction, je vous rappelle le cadre général dans lequel se situe ce point d'ordre du jour.

Le schéma directeur de l'immobilier et de l'aménagement représente la vision que nous sommes collectivement capables de construire des aspects organisationnels, urbanistiques et bâtimentaires de nos campus à terme de 20 à 25 années. Ce dossier a été engagé dès l'automne dernier. Après une première phase de concertation très large avec toutes les parties prenantes, nous avons examiné et voté fin février en conseil d'administration plusieurs données d'entrée sur les surfaces, notamment sur des prospectives de flux d'étudiants. Vous vous rappelez certainement que nous avons beaucoup débattu à ce sujet.

Pendant la seconde phase, la Scet qui nous assiste dans ce dossier propose plusieurs scénarii possibles en fonction des données d'entrée et en fonction de ce qui a été dit dans les réunions préparatoires de l'automne.

Ces différents scénarii ont été examinés il y a une quinzaine de jours dans le cadre du comité de pilotage du SDIA, lequel était organisé par la commission patrimoine. Il permettait d'avoir une participation et un débat les plus larges possible.

Aujourd'hui, à l'aune des remarques émises dans le cadre du comité de pilotage et d'un certain nombre d'informations que nous avons pu recueillir auprès des collectivités territoriales et auprès de partenaires avec lesquels nous avons dialogué, il nous incombe d'examiner ensemble ces propositions et de faire le choix d'un scénario général.

Une fois que ce scénario général aura été choisi et voté, la Scet va l'approfondir. Nous débattons à nouveau le 3 juillet sur ce scénario approfondi qui devrait donner les grandes orientations de ce que seront nos campus pour les 25 années qui viennent. Nous sommes à nouveau dans le cadre d'une vision prospective, de long terme mais, bien évidemment, macroscopique et urbanistique de nos campus.

Anne va prendre la parole et nous présenter l'état des propositions de la Scet et également l'état des discussions qui ont eu lieu depuis ces propositions.

Mme Girollet.- Merci beaucoup, bonjour à tous. Aujourd'hui, je vais vous résumer le livrable, le document de la Scet qui a été présenté au comité de pilotage il y a une quinzaine de jours. Comité auquel les membres du CA ont été conviés, c'est pour cela que vous avez reçu ce document par e-mail dès le 12 avril.

Il s'agit d'un document de travail, je vous signalerai d'ailleurs quelques erreurs dans ce document. Il conviendra donc d'amender ce document de travail dans le cadre de notre discussion d'aujourd'hui. Après cet exposé, nous ferons une liste des points importants sur lesquels il faudra se prononcer.

Je vous rappelle dans les grandes lignes les objectifs dont nous avons déjà discuté et que nous avons fixés lors du précédent CA : moderniser les locaux, renforcer la visibilité de l'université, favoriser l'ouverture du campus, améliorer la qualité de vie, travailler encore davantage dans la logique de Grand campus, travailler encore davantage avec nos partenaires et notamment les collectivités territoriales, mais également mettre à niveau le patrimoine immobilier de l'université. Mettre à niveau ce patrimoine signifie le mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité, se placer dans le cadre du plan éco-efficacité énergétique et globalement dans une politique de développement durable. C'est aussi intégrer l'évolution des pratiques pédagogiques : les TICE deviennent de plus en plus des outils dans la pédagogie au quotidien et nous réfléchissons à la création d'un campus numérique. Nous essayons de prendre en compte tous ces éléments. Nous avons imaginé une autre évolution pédagogique consistant en un avenir avec moins d'amphis, même si ces lieux resteront, au profit de petites salles pour des cours concernant des effectifs peut-être plus réduits qu'aujourd'hui, notamment avec le développement des formations en alternance qui ont leurs spécificités.

Pour les sites territoriaux, le choix a été fait de les maintenir tels qu'ils sont et de ne pas en créer de nouveaux. Il s'agit de les maintenir et surtout de les renforcer en essayant d'avoir une formation encore plus attractive et encore plus reliée au secteur économique local tout en essayant de faire émerger, là où ce n'est pas encore le cas, un campus universitaire. Il s'agit donc d'essayer de regrouper les implantations universitaires sur un même site de façon à créer ce campus universitaire dans chaque site et en lien avec les collectivités.

Un point particulier concerne l'universitarisation des métiers de la santé. La probabilité que ces métiers puissent être universitarisés est difficile à quantifier mais elle existe, c'est-à-dire que ces formations seraient intégrées à l'université. Par conséquent, nous devons les prendre en compte dans les calculs du SDIA. Nous avons fait une hypothèse de travail portant sur environ 3 000 étudiants avec un regroupement plus fort à Dijon et un peu moins fort sur les sites que la situation actuelle. Cela semble correspondre et être tout à fait cohérent dans quatre sites sur les cinq, sauf à Nevers puisque, depuis le comité de pilotage, j'ai eu des chiffres beaucoup plus précis - je remercie le Conseil général et l'agglomération de Nevers – à Nevers, les métiers de la santé sont à 450 étudiants. Nous verrons si ces chiffres sont maintenus d'ici 20 ans et, si ces métiers sont universitarisés, la situation est plus compliquée pour les intégrer sur Nevers mais nous en reparlerons tout à l'heure.

Le SDIA prend aussi en compte l'actuelle réforme des IUFM et le projet de création d'ESPE avec les différents volets dont vous discuterez tout à l'heure. Lorsqu'on parle de l'ESPE, il s'agit de l'IUFM et des autres volets ainsi que de l'administration centrale de l'IUFM.

Sur le livrable qui vous a été envoyé figure la situation actuelle des sites dijonnais. Dans ces plans, la surface utile, hors couloirs, des bâtiments est indiquée ainsi que la répartition des activités dans chaque bâtiment.

Madame Girollet affiche à l'écran les cartes des implantations tirées du document de travail envoyé aux membres.

Ici, vous voyez la situation globale avec le campus Montmuzard, le site Médecine-Pharmacie, Chabot-Charny, le site IUFM situé rue Charles Dumont, le site Victor Hugo où il y a Sciences Po, Marsannay, Saint-Usage et la ferme Morveau.

Pour le campus Montmuzard et le site Médecine-Pharmacie, cette carte présente la situation actuelle. En point rouge, figurent les projets en cours qui ont bien sûr été inclus dans la réflexion : le projet B3 en haut, la MIC (maison internationale des chercheurs) au niveau de l'arboretum devant Mirande, l'espace ERIE avec l'institut Marey-maison de la métallurgie, Multiplex à côté de STAPS.

Le scénario 1 proposé par le cabinet Scet pour Dijon consiste dans ses grandes lignes à assurer une optimisation maximale des surfaces. En effet, je vous rappelle que la dotation de l'université ne se calcule plus en fonction des mètres carrés comme c'était le cas avant, le ministère incite donc à rationaliser le patrimoine immobilier. Ainsi, tous les scénarios proposent une optimisation des surfaces c'est-à-dire une mutualisation de tout ce qui peut l'être, notamment les salles banalisées.

Quelles sont les propositions de ce scénario 1 ? Le bâtiment Victor Hugo, appartenant en propre à l'université, resterait loué à Sciences Po. Il n'y a donc pas de changement. Le site Maret serait libéré puisque ce bâtiment est vétuste et plus vraiment fonctionnel pour l'université comme c'est déjà le cas actuellement. La réserve foncière en plein centre-ville serait un potentiel très intéressant pour l'université. Le site de Morveau serait conservé puisqu'il a une proximité stratégique avec le campus et il forme une réserve foncière très importante, du fait qu'il n'est pas situé très loin.

En revanche, Saint-Usage serait abandonné parce qu'il est très loin de Dijon et sa vétusté est vraiment absolue. Il faut faire quelque chose de ce site.

Dans le scénario 1, le site historique de l'IUFM rue Charles Dumont serait libéré et l'IUFM serait transféré sur le campus Montmuzard, mais nous allons en reparler.

Dans cette diapositive, un focus est fait sur le campus Montmuzard et le site Médecine-Pharmacie. Une mutualisation des locaux est proposée. Vous retrouvez cela dans les tableaux pages 39 et 40 qui vous présentent des chiffres un peu plus précis. Les grandes lignes de ce scénario prévoient la création d'un learning centre qui serait un bâtiment fort du campus, visible et attractif, et qui se ferait avec et autour de la BU Droit-Lettres. Ce scénario propose une extension notamment vers l'avant, ce qui serait contraire à l'alignement décidé lors du schéma directeur de 1990 qui apporte une cohérence aux bâtiments. On voit une avancée. Ce learning centre accueillerait tous les fonds documentaires papier des bibliothèques, le pôle culture, des espaces de travail, des ressources informatiques et multimédia et, à terme, le centre de langues. Nous souhaiterions qu'il devienne un espace de vie très convivial avec une cafétéria, des espaces de vie et une large ouverture. A long terme, ce serait un learning centre fédérateur au sein du Grand campus. Les autres bibliothèques n'auraient plus de fonds documentaires papier mais resteraient des bibliothèques sous forme d'espaces de travail en libre-accès incluant des ressources informatiques. Elles pourraient également se transformer en salle d'examen puisque nous manquons de manière cruciale aujourd'hui de salles plates pour y organiser des examens sans les problèmes

rencontrés dans les amphis.

Dans ce scénario, la Scet propose de démolir la BU Sciences pour éventuellement reconstruire. Pourquoi la démolir ? La Scet estime que ce bâtiment est extrêmement compliqué et prend beaucoup de place, qu'il n'est pas rentable sur le plan des mètres carrés. Ce nouveau bâtiment pourrait accueillir les métiers de la santé qui représenteraient 2 500 étudiants sur Dijon. Une autre proposition consisterait à transformer ce bâtiment en salles d'examen ou en centre réservé aux examens. En effet, si on se projette à 20 ans, on peut imaginer un nombre de plus en plus croissant d'examens nécessitant des équipements numériques très importants. On pourrait donc imaginer ce centre d'examens dédié, ce qui n'empêcherait pas de garder les autres salles d'examen.

Dans ce scénario et également dans l'autre, la Scet a anticipé un déficit de mètres carrés pour la documentation en postulant que, dans les 20 ans qui viennent, il y aura moins de documentation papier et donc moins de mètres carrés nécessaires. Mais un consensus général soutient que cette situation est inacceptable et nous ferons en sorte que le nombre de mètres carrés en fonction des ratios décidés par le précédent CA soit maintenu dans le scénario approfondi.

La maison de l'étudiant et la maison de l'université resteraient en l'état et les réorganisations seraient uniquement internes. La création d'un Data center serait envisagée près de la chaufferie qui pourrait accueillir une partie de la DSI.

Pour les enseignements SVTE et IUVV, la situation resterait à peu près similaire avec une mutualisation des ressources, ce qui reste une constante. Les laboratoires Sciences de l'alimentation et l'Agroenvironnement resteraient répartis entre les bâtiments Gabriel et Epicure (ex-ENSBANA AgroSup Nord) mais seront regroupés afin que chaque laboratoire soit dans un seul bâtiment. Le CSGA resterait là où il est. L'IUVV accueillerait également le pôle Vigne et Vin ainsi qu'une plateforme de transfert associée.

Les serres seraient en partie transférées sur les Jardins de l'Arquebuse, un projet est en cours actuellement entre l'université et les collectivités locales à ce niveau. Il resterait sur place la partie réservée et destinée à l'enseignement. Leur emplacement actuel manquant de fonctionnalité et de visibilité, les serres seraient déplacées. Le fait que les serres soient cachées favorise le vandalisme, les conséquences financières sont très importantes. Elles seraient donc déplacées sur l'esplanade Erasme pour en faire un endroit attractif et ouvert au grand public. Une alternative de cet emplacement est proposée : soit sur l'esplanade, soit au nord du bâtiment Gabriel.

En SHS, les enseignements seraient maintenus à leur emplacement actuel. Il est proposé de regrouper les laboratoires SHS. Je précise que le LEAD a été placé par erreur à Mirande dans le livrable.

Les bâtiments industrialisés, que nous appelons les préfabriqués, seraient démolis et une partie des enseignements se ferait alors sur l'IUT.

L'IUT est considéré par la Scet comme étant surdoté et, par conséquent, avec la restructuration de l'IUT, il est envisagé de libérer le bâtiment bio-tertiaire qui serait requalifié et qui pourrait accueillir l'ESPE incluant tous ses volets, ainsi que le SUFCOB et des salles de prestige destinées à l'accueil de publics professionnels dans le cadre de la formation continue et également des délégations internationales, par exemple.

Le SDIA n'a pas intégré un projet en cours de réflexion : il s'agit du projet du Pavillon Sully dont la restructuration en maison de l'alternance permettrait également

d'accueillir des professionnels des branches.

En ce qui concerne l'ESPE, il s'agirait de libérer le site historique et de placer l'ESPE sur le bâtiment de l'IUT. Cela impliquera de veiller à sa visibilité, ce bâtiment de l'IUT serait en effet requalifié dans ce sens.

Chabot-Charny deviendrait une vitrine culturelle de l'université et accueillerait le département de musicologie, le PESM et CIMEOS ainsi que des associations en interface entre l'université et la ville, l'association des étudiants de l'UTB pour citer un exemple.

Il est prévu une simple restructuration interne pour Mirande, en sachant qu'une partie de LE2I ira sur l'espace ERIE. Dans ce scénario, la Scet estime que Mirande pourrait accueillir la crèche et la médecine préventive mais le comité de pilotage a été plutôt favorable au maintien de leur localisation actuelle. Côté médecine, la salle modulable pourrait accueillir si nécessaire les métiers de la santé, sachant que cela impliquerait de réaliser un bâtiment de cinq étages sur cette place, ce qui nécessiterait de raser la salle modulable et d'empiéter sur le petit parking qui reste. Cette option ne satisfaisait donc pas le comité de pilotage.

J'ai déjà parlé de la BU Sciences.

Les laboratoires Santé/STIC resteraient répartis sur plusieurs sites en fonction de leur domaine et en lien avec les filières d'enseignement.

Le secteur Sport deviendrait la seule zone de Dijon dotée d'équipements sportifs. Des salles de sport de petite taille pourraient être créées, en complément du projet de salle de musculation déjà en cours. La cafétéria STAPS et les locaux associatifs prendraient certainement de l'ampleur puisqu'ils sont un peu en carence.

Les services techniques seraient maintenus dans la situation actuelle mais pourraient devenir à terme une réserve foncière importante. Dans un avenir de 10 ou 20 ans, si l'université souhaite mettre en place un grand projet nécessitant une réserve foncière, il est intéressant de savoir que le STU pourrait éventuellement déménager vers l'IUT et libérer ainsi cette réserve foncière.

Ce sont les grandes lignes de ce scénario n° 1. Les principales différences avec le scénario n° 2 sont qu'il y a davantage de marges de surface pour les filières d'enseignement et que le site historique IUFM situé rue Charles Dumont ne serait pas libéré.

Pour entrer dans les détails, les différences sont les suivantes :

Concernant le learning centre, la BU Droit-Lettres resterait dans l'alignement actuel et son extension se ferait donc sur l'arrière et sur le côté, c'est-à-dire vers l'Atheneum et la maison de l'étudiant. La question est de savoir si nous détruisons ou pas l'Atheneum, sachant que sa destruction n'est pas une obligation. Nous pouvons imaginer étendre la BU Droit-Lettres tout autour de l'Atheneum sur les côtés et sur le dessus avec des passerelles. Des architectes pourraient concevoir un beau projet incluant cette extension pour le learning centre tout en préservant l'Atheneum.

Dans ce scénario n° 2, les laboratoires SHS pourraient être regroupés dans un bâtiment construit autour du pôle AAFE, soit à côté, soit vers l'IUT, sa place resterait à trouver. Cette proposition a été faite pour créer une synergie entre les laboratoires SHS mais, d'un autre côté, les conséquences en seraient la rupture avec les lieux d'enseignement. Le COPIL ne serait donc pas forcément favorable à cette construction, qui n'est pas forcément nécessaire.

L'IUT n'accueillerait plus le centre ESPE qui serait maintenu sur le site

historique, il pourrait alors davantage accueillir des salles d'examen ou encore des plateformes de transfert de valorisation.

La seule différence pour Mirande est qu'il n'y aurait plus la crèche mais uniquement la médecine préventive. Ce deuxième scénario envisage de libérer le B2 si la restructuration peut se faire mais cela paraît bien difficile au regard de la grande différence entre les calculs théoriques et la réalité.

Après cette présentation des deux scénarios pour le campus Montmuzard et le site Médecine-Pharmacie, nous allons passer maintenant aux sites territoriaux.

Auxerre, avec deux sites : l'IUFM proche du centre-ville et le site des Plaines de l'Yonne. Un seul scénario est proposé pour Auxerre, il prévoit de tout regrouper sur le site des Plaines de l'Yonne qui pourrait également accueillir les métiers de la santé, dans le cas où ils seraient universitarisés, grâce à une mutualisation des salles entre autres. Ce serait possible grâce à la construction en cours du quatrième bâtiment à Auxerre. En revanche, il serait souhaitable d'adapter ce nouveau bâtiment puisqu'il y aura forcément des problèmes de restauration. Se posent également des problèmes d'équipements sportifs, qui pourraient être compensés par la proximité du complexe sportif et son utilisation dans le cadre de conventions.

Dans ce scénario, il faudra également réfléchir à la documentation et à l'intégration de l'IUFM future ESPE. Il faudra également augmenter les places de parking, ce qui ne devrait pas représenter un réel problème. Le site d'Auxerre ne pose pas vraiment de problèmes.

La situation actuelle à Chalon-sur-Saône est également sur deux sites : le site IUFM proche du CHU et le site de l'IUT de l'autre côté de la Saône. Un seul scénario propose de tout regrouper sur le site de l'IUT en libérant le bâtiment actuel de l'IUFM de Chalon et en le déménageant sur le site de l'IUT. Dans le livrable, il est indiqué qu'avec un aménagement et une rationalisation, tout rentre dans les mètres carrés mais, là encore, un projet d'extension est en cours de réflexion pour donner une visibilité à l'ESPE et afin que chaque composante puisse avoir une place sur ce site. Les métiers de la santé pourraient également être accueillis dans ce site. Quelques aménagements pourraient être réalisés pour améliorer la qualité de vie étudiante mais il n'y a pas de problèmes particuliers pour ce site.

La situation actuelle du Creusot repose également sur deux sites relativement proches, il n'y a que 800 mètres d'écart entre l'IUT et le centre universitaire Condorcet. Trois scénarii sont proposés. Le premier scénario prévoit de maintenir les deux sites, sans grands changements dans la configuration. Il est proposé quelques mutualisations et restructurations accompagnées de remises aux normes. Le site étant globalement bien doté en amphithéâtres, une interrogation se pose sur la pertinence de leur maintien dans l'hypothèse où les cours en amphithéâtre seraient amenés à diminuer. Une autre proposition est apparue dans le cadre du COPIL, ce serait de faire un côté tertiaire et un autre côté scientifique dédié aux sciences dures. Les enseignements tertiaires se faisant à l'IUT pourraient être déménagés sur Condorcet.

J'ai parlé aux collectivités territoriales du Creusot qui seraient plutôt favorables au maintien des deux sites. Notre interrogation au sujet de l'amphithéâtre de Condorcet les inquiète un peu.

Le deuxième scénario consiste à tout regrouper sur l'IUT, c'est-à-dire déménager toutes les activités de Condorcet sur l'IUT. Ce scénario ne convient pas vraiment pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on s'éloigne de la résidence du CROUS

et du restaurant universitaire en libérant le magnifique bâtiment Condorcet tout en ne sachant que faire de la bibliothèque universitaire, ce qui serait vraiment dommage.

Le troisième scénario propose l'inverse : libérer le site de l'IUT et tout déplacer sur le site de Condorcet. Cela pourrait rentrer en construisant un nouveau bâtiment qui serait situé sur le grand parvis. Ce qui pourrait faire une balance face à la BU.

La situation actuelle de Mâcon est composée d'un seul site où se tient principalement l'IUFM, ainsi que quelques autres formations. Ce site de Mâcon compte plusieurs bâtiments, notamment A, B et C, ainsi que la loge en bâtiment D. Le scénario propose de rationaliser les mètres carrés pour libérer le bâtiment C abritant la restauration que la Scet propose de déménager dans le bâtiment A.

Le COPIL est plutôt défavorable à cette proposition car rationaliser pour rationaliser n'est pas forcément une bonne idée en soi. La démarche politique du SDIA est absolument à prendre en compte. Dans notre volonté de développer les sites territoriaux et d'avoir une vraie politique de site, nous espérons renforcer les formations universitaires à Mâcon en les développant. Nous estimons qu'il n'est pas forcément judicieux de libérer ce bâtiment C.

La situation actuelle à Nevers est constituée, dans le quartier du Banlay, du site de l'IUFM, c'est un bâtiment Conseil général entièrement rénové pour une somme extrêmement importante, un très beau bâtiment. Sur le site Mademoiselle Bourgeois se situent l'ISAT et Droit. Il faut savoir que derrière la gare de Nevers, il y a un projet en cours sur la caserne Pittié, pour y construire un bâtiment destiné à accueillir l'IFSI. Dans l'optique d'accueillir les métiers de la santé, il est un peu choquant de dire que nous intégrerons ces formations sur l'université alors que ce bâtiment se construit. Cette situation n'arrivera pas puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, les effectifs des métiers de la santé sont très importants, à hauteur de 450 étudiants. Nous ne pourrions pas les intégrer s'ils restent aussi nombreux. Quel que soit le scénario que nous choisirons, soit les effectifs des métiers de la santé seront réduits dans les 20 ans qui viennent et nous pourrions les accueillir jusqu'à un effectif de 180 mais pas au-delà. Si le projet est de tous les accueillir, il conviendrait de construire un bâtiment, ce qui n'a pas de sens à partir du moment où un bâtiment est déjà construit.

Le premier scénario préconise de maintenir les deux sites. Le site actuel de l'IUFM accueillerait alors les formations juridiques de l'UFR Droit et Sciences politiques. L'ISAT resterait à l'identique, sachant qu'un grand projet de zone d'activité économique avec des pépinières d'entreprise est en cours. Un très bel espace serait à faire à cet endroit avec des collaborations très intéressantes et également un travail en valorisation et en transfert.

Le deuxième scénario libérerait le site IUFM en déménageant ses activités dans ce bâtiment sur le site Mademoiselle Bourgeois. L'IUFM pourrait être accueilli dans le bâtiment Droit actuel et l'ISAT resterait à l'identique. L'avantage de ce scénario est de créer ce campus unique que nous souhaitons afin de créer une vie étudiante, une émulation ainsi qu'une mixité des étudiants. Comme le disait Luis Le Moyne, le premier scénario donne l'impression de mettre les filles d'un côté et les garçons de l'autre. Il est vrai qu'il serait dommage de faire éclater cette mixité des étudiants.

La mutualisation des personnels constitue l'autre avantage de ce scénario. A chaque fois qu'un campus unique est créé, les personnels sont mutualisés et c'est très intéressant pour tous, pour l'université et également pour les personnels en question. La perte du gymnase constitue le point faible de ce scénario. Des collaborations seraient

possibles avec un gymnase urbain omnisport assez proche. Il faudrait également étendre la restauration. Un projet d'extension de restauration est en cours actuellement mais il ne sera pas suffisant, il faudrait l'étendre davantage.

Je vous présente quelques chiffres qui représentent vraiment une estimation en ordre de grandeur car il est très difficile de chiffrer de façon précise. L'estimation financière de chaque scénario en ordre de grandeur intègre le Gros Entretien Renouvellement (GER), qui figure en première ligne. Ainsi, on peut avoir l'impression d'une erreur sur Auxerre, par exemple, mais cela est dû au fait qu'un bâtiment libéré ne nécessite pas de frais d'entretien.

Ces estimations financières montrent une différence de 40 millions entre le scénario 1 et le scénario 2 sur le site de Dijon. Mais ces chiffres ne doivent pas constituer une donnée d'entrée puisque nous sommes vraiment dans une démarche politique. Il sera difficile de préférer le scénario 1 ou le scénario 2 dans leur intégralité. Nous allons donc plutôt vous proposer un panachage des propositions.

A la fin de ce document, un tableau de niveau de satisfaction des objectifs reprend les différents objectifs actés pour apprécier le scénario y répondant le mieux.

Enfin, on termine par le planning nous informant de la troisième étape : le comité de pilotage aura lieu le 13 juin, il regroupe la commission patrimoine élargie aux directeurs de laboratoire, à tous les membres du CA et aux directeurs de composante. Ensuite, le CA du 3 juillet actera du SDIA terminé.

Le Président.- Merci Anne. Nous sommes donc sur des options qui sont nombreuses, nous devons être capables de trouver un équilibre qui soit le meilleur possible face à une optique très rationalisante de la Scet qui a été dans son rôle. Elle a fait des propositions très comptables et très mathématiques qui l'ont amenée à placer telle fonction dans tel bâtiment pour occuper au mieux les locaux. Ce n'est pas forcément ce que nous souhaitons, même si nous pouvons comprendre cette logique de rationalisation d'utilisation des bâtiments car elle est normale. En tant que membres du conseil d'administration, nous sommes aussi en situation de porter la politique avec un grand P de notre établissement pour les trente prochaines années. Les choix que nous devons faire ne doivent pas être exclusivement dictés par des impératifs de rationalisation et de gestion.

Nous devons donc parvenir à trouver cet équilibre et prendre en compte la nécessité pour notre université de se ménager des réserves foncières pour l'avenir car ce sont elles qui vont nous permettre de construire l'avenir, en tout cas à ceux qui nous succéderont, de construire les évolutions futures de l'université. Nous devons également avoir en tête un vrai choix politique qui est de pousser cet objectif qui est de faire émerger de véritables campus sur les sites territoriaux de façon à donner une vraie identité universitaire sur ces campus. Cela fait partie des choix politiques forts de l'université.

Nous sommes audités actuellement par la Cour des Comptes depuis fin décembre. Ce travail est long, il n'est pas facile, nous devons justifier les choix qui ont été faits. Lors d'une rencontre avec Dominique Delmas, la Cour des Comptes nous a interrogés sur le rôle de ces sites territoriaux et les raisons de ne pas regrouper toute l'université sur le site dijonnais. Face à ce type de logique de rationalisation, que nous pouvons comprendre et qui peut avoir un sens, interviennent l'intérêt et l'honneur du métier politique que nous exerçons. Cette dimension de rationalisation existe mais, en

même temps, il faudrait estimer ce que coûterait à la société le désengagement de l'université sur les sites territoriaux et son impact social et économique.

Nous devons faire de la politique en tenant bien entendu compte des impératifs de rationalisation mais pas uniquement. Il faut que nous parvenions à trouver le meilleur équilibre possible. Nous allons bien sûr débattre pendant une demi-heure de ces différentes options. Au bout du compte, en fonction de ce que vous allez dire et de la façon dont vous allez apprécier ce qui a été proposé, je vous ferai une proposition que nous pourrions amender en fonction de nos débats. Cette proposition se base sur l'état actuel que nous faisons après la présentation de la Scet en tenant compte des discussions en comité de pilotage et également des discussions approfondies en Bureau et, en ce qui concerne les sites territoriaux, avec les collectivités territoriales.

En effet, la politique de l'université sur les sites territoriaux ne peut être véritablement conduite qu'en synergie étroite avec les collectivités et nous ne pouvons pas construire un scénario sur l'avenir d'un campus territorial sans prendre l'avis des collectivités.

Cette proposition, ce panachage, tiendra compte de l'avis des directeurs de laboratoire et des directeurs de composante qui étaient invités au comité de pilotage il y a une quinzaine de jours. Il faut véritablement que nous parvenions à trouver aujourd'hui le meilleur équilibre possible et ce que nous allons décider ensemble aujourd'hui sera transmis à la Scet qui nous présentera un scénario approfondi pour le 3 juillet.

J'ouvre maintenant la discussion et j'attends vos remarques sur ce dossier.

Je ne sais pas qui a demandé la parole, Eric Loquin ou Madame Desseigne ? Si la courtoisie permet à Madame Desseigne de s'exprimer en premier, nous vous donnons la parole.

Mme Desseigne.- Merci Monsieur le Président. Vous avez pu remarquer que la documentation et les bibliothèques étaient particulièrement impactées par les scénarios proposés par la Scet. Je voudrais donc intervenir en présentant trois remarques de fond et deux remarques techniques.

Dans un premier temps, je voudrais souligner l'ambition stratégique du projet qui prévoit un grand équipement de type learning centre mutualisant la documentation et d'autres services dédiés aux étudiants. Le positionnement choisi sur le campus dijonnais est tout à fait emblématique. Cependant, les remarques de fond dépassent un peu la mission que nous avons bien comprise, dévolue au SDIA. La première remarque repose sur le fait que le bâtiment proposé est très centralisateur, ce qui présente des avantages mais également des inconvénients. Il réduit à des salles de travail l'ensemble des BU actuelles de Dijon et les bibliothèques de section qui restent encore à l'université. Pour certains UFR, il faut bien considérer qu'il y aura une perte de proximité avec la documentation.

La deuxième remarque concerne le concept même de learning centre. Comme vous le savez, ce modèle est importé des pays anglo-saxons, germaniques et scandinaves. Il repose sur des méthodes pédagogiques dites actives. Il est donc essentiel que les espaces envisagés dans ce learning centre, en cœur de campus et dans les UFR, c'est-à-dire à la place des BU, correspondent à ce type de pédagogie. C'est vraiment un corollaire. Sinon, l'équipement risque d'être réduit à une utilisation de type consumériste comme un stock de ressources et une offre de services dans lesquels l'étudiant viendra puiser mais qui n'auront pas forcément de lien avec la

pédagogie.

La troisième remarque de fond concerne le court et le moyen terme. Vous savez qu'une étude en cours doit permettre d'améliorer le déficit constaté en matière de surface documentaire pour les étudiants de Médecine-Pharmacie. Cette étude repose elle aussi sur un modèle de learning centre et, malheureusement pour elle, sur l'actuelle BU Sciences comme bâtiment support d'accueil. Or, dans les deux scénarios présentés par la Scet, la BU Sciences est démolie.

Pour sa part, le SCD préconise de prendre davantage en compte cette étape transitionnelle comme étant un prérequis pour la création du learning centre à l'université, dans la mesure où cela permettrait de mieux pallier le problème de surface évoqué en préambule par Madame Girollet et également de pallier le problème de stockage des collections. Cela aurait également le mérite de garder un lien fort avec les UFR disciplinaires et les espaces documentaires qui y sont rattachés.

C'étaient mes remarques de fond concernant le scénario dijonnais. Vous avez compris que, quel que soit le scénario 1 ou 2, la démolition de la BU Sciences nous pose questions.

Concernant les remarques techniques, j'ai bien compris que nous étions dans une hypothèse d'optimisation des surfaces et qu'il y avait une grande différence entre les calculs théoriques et la réalité. Notre première remarque, après avoir fait un calcul de surface approfondi, est que le cœur de campus propose 16 000 m² dans la présentation de la Scet et que ce sera vraiment insuffisant pour accueillir l'ensemble des collections des bibliothèques dijonnaises et offrir des espaces publics nécessaires à l'ensemble des services proposés aux étudiants. Sur cette analyse de surface, nous avons fait un calcul avec nos collègues qui montre qu'en 2030, nous ne gagnerons que 0,020 m² par étudiant par rapport à un existant 2013 déjà déficitaire. Sur le scénario 1 et le learning centre, il manque environ 6 000 m².

La seconde remarque technique porte sur le stockage des collections. Nous avons 22 km de magasin. Sur le lieu choisi BU Droit-Lettres, cela fait environ 10 000 m² de stockage sur les 16 000 m² dédiés à ce bâtiment. Le stockage de la collection empiète donc sur les services. Il est difficile de stocker plus sur ce bâtiment parce que le silo de 13 étages, bâtiment qui date de la fin des années 50, n'a pas été prévu pour doubler les charges. Aujourd'hui, nous pourrions envisager avec des rayonnages de type Compactus de doubler la charge. Mais la tour ne permet pas d'introduire des rayonnages de ce type. Une proposition de la Scet envisage l'exploitation en sous-sol pour les collections. Or, Pascal Schmitt qui est responsable de la BU Droit-Lettres et qui a participé à l'extension du bâtiment en 1997 m'a fait savoir que l'exploitation du sous-sol sur l'extension actuelle pour intégrer les collections pourrait être compromise par la présence proche des nappes phréatiques. Nous sommes sur un terrain marécageux avec des sources, nous avons déjà rencontré un problème d'étanchéité lorsque la dalle de l'extension a été construite. Il s'agissait de mes remarques techniques.

Pour les sites territoriaux, je voudrais vous signaler un problème sur Auxerre : une bibliothèque de 600 m² était prévue dans le cadre de l'actuel IUT pour 2014-2015, elle a été programmée pour les besoins de l'IUT. Elle sera insuffisante pour impacter les collections et les publics de l'IUFM dans le cadre d'un scénario de campus unique. Comme nous entendons ces propos depuis un moment, nous avons anticipé au SCD ce scénario de campus unique et nous avons averti, tout comme les services techniques de l'UB l'ont fait, Madame Choquet pour lui signaler que dans le cas d'un

rapprochement, les charges au sol prévues pour la bibliothèque du bâtiment seraient insuffisantes. Il y a vraiment un problème si ce bâtiment sort de terre en 2014, les charges au sol prévues ne permettront pas de rapprocher les deux bibliothèques.

Pour Chalon, je n'ai rien à dire. La perspective de déplacement et d'agrandissement de la bibliothèque nous paraît tout à fait logique.

Pour Le Creusot, nous n'avons pas envie que la bibliothèque universitaire se retrouve toute seule dans la Plaine des Riaux, cela va de soi.

Pour Mâcon, il y a également un problème de charge au sol car la bibliothèque de l'IUFM se trouve dans une salle de travail où il n'y a même pas de charge au sol basique et nécessaire à une bibliothèque, nous sommes donc obligés de mettre tous les rayonnages autour de la salle. Cela constitue vraiment un problème.

Quant à Nevers, je n'ai pas compris si le chiffrage de la documentation était bien de 1 300 m². Dans ce cas, ce serait bien, sinon cela n'ira pas. Ce n'est pas très clair dans les tableaux, il est bien mentionné 1 300 m² mais on les voit apparaître en vert dans le scénario 2.

M. Siccardi.- Cela signifie qu'il y a une augmentation de surface quand c'est en vert.

Mme Desseigne.- D'accord, alors il n'y a pas de problème.

Le Président.- Merci Madame Desseigne. Avant de passer la parole à Eric, je voulais vous dire que nous partageons votre préoccupation pour ce qui est de l'actuelle BU Sciences. Dans la proposition finale que nous ferons, nous ne retiendrons pas la destruction du bâtiment de l'actuelle BU Sciences. Je ne suis pas très favorable au fait de casser et, d'autre part, je suis d'accord avec vous sur le fait que nous allons devoir gérer une période de transition. Nous devons voir le plus intelligemment possible le devenir de ce bâtiment. Nous y reviendrons.

Quant à Auxerre, le bâtiment va sortir de terre et il est probablement trop tard pour retravailler la résistance au sol parce que les travaux sont bien engagés. Il faudra donc prévoir, sachant que nous sommes sur des scénarios à 20 ans, une extension ou une autre solution pour la bibliothèque.

M. Loquin.- Dans les deux scénarios, il me semble qu'il y a une séparation géographique des laboratoires et des filières d'enseignement. Dans le deuxième scénario, il faudra bâtir un bâtiment supplémentaire pour accueillir les laboratoires SHS. Dans le premier scénario, si j'ai bien compris, on les regroupe dans le bâtiment Gabriel.

Mme Girollet.- Gabriel est destiné à SVTE.

M. Loquin.- On les transporte aussi quelque part ? J'ai cru comprendre qu'on les regroupait.

Mme Girollet.- Les laboratoires actuels Sciences de l'alimentation Agroenvironnement sont pour l'instant un peu répartis partout.

M. Loquin.- Je parle des SHS.

Mme Girollet.- Les SHS ne sont pas sur Gabriel. Pour SHS, deux possibilités sont proposées : soit créer un nouveau bâtiment uniquement pour les laboratoires SHS mais ils seraient complètement coupés de l'enseignement, soit nous les maintenons tels quels mais regroupés par discipline, le centre Chevrier est par exemple complètement éclaté. Ce serait donc intéressant mais il s'agit de restructuration interne.

M. Loquin.- Ce qui m'inquiète est de séparer géographiquement les laboratoires des bâtiments où se trouvent les filières d'enseignement. L'enseignement et la recherche forment un couple, on ne peut pas mettre la recherche dans un coin et l'enseignement dans un autre. Nous avons eu une expérience extrêmement malheureuse au Credimi dans les années 80 où le laboratoire a été descendu à Chabot-Charny, il a failli mourir et il a fallu le rapatrier d'urgence sur le campus parce que plus aucun étudiant ne le fréquentait et ne fréquentait sa bibliothèque. Ce qui a posé des problèmes de recrutement de candidat au doctorat pendant plusieurs années. Je crois qu'il serait mortel pour certains laboratoires de SHS d'être totalement séparés géographiquement des filières d'enseignement. Cette idée de mettre tous les laboratoires de SHS dans le même bâtiment pour créer une symbiose est d'une naïveté extraordinaire. Ce n'est parce que les gens sont géographiquement au même étage qu'ils vont élaborer des projets de recherche en commun, cela ne se passe pas ainsi. Je pense vraiment que s'il y a une précaution fondamentale à prendre, c'est de ne pas séparer la recherche de l'enseignement sur le plan des locaux.

Le Président.- Je te rassure tout de suite : dans le scénario que nous avons l'intention de vous proposer *in fine*, nous ne retenons pas cette proposition de construction d'un bâtiment supplémentaire entre la Maison de l'université et l'IUT, dédié aux laboratoires SHS, en grande partie pour la raison que tu indiques. Par contre, nous ferons une proposition d'extension du pôle AAFE qui pourrait avoir pour finalité d'accueillir la totalité de l'ESPE et des départements de l'ESPE quand celle-ci sera consolidée. Mais, pour la raison que tu indiques, nous ne souhaitons pas retenir cette proposition.

M. Loquin.- J'ai une autre réflexion mais qui a déjà été développée par ma voisine. De la même façon en ce qui concerne la documentation, je crains une centralisation excessive de la documentation et des bibliothèques. En général, cela fait des monstres où les étudiants sont mal à l'aise. Ils sont à l'aise lorsqu'ils ont leur bibliothèque. J'ai remarqué cela depuis que je suis enseignant. Ce sont dans ces conditions qu'ils fréquentent les bibliothèques. S'ils sont envoyés dans un palais même très agréable où tout est centralisé, ils n'y vont pas ou beaucoup moins souvent.

Le Président.- Il faut tout de même relativiser les distances sur notre campus dijonnais.

M. Loquin.- Il ne s'agit pas d'un problème de distance mais de concentration de masse.

Le Président.- Je comprends bien car lorsque j'étais étudiant, je le faisais. On

s'apprête à dire que les étudiants en Médecine-Pharmacie peuvent avoir comme bibliothèque de rattachement l'actuelle BU de Sciences. Je ne pense pas qu'il y ait plus ou moins de distance entre l'UFR de Médecine-Pharmacie et l'actuelle BU Sciences qu'il y en a entre le grand bâtiment Droit-Lettres et la BU Droit-Lettres ou entre Mirande et l'actuelle BU Droit-Lettres. Les distances sont à peu près comparables. Je pense que cette question des distances sur notre campus doit donc être relativisée.

M. Loquin.- Je ne parle pas de distance en kilomètres. Je pense plutôt à l'effet de concentration où on entre dans un bâtiment immense avec 36 options possibles de spécialisation et où l'étudiant lambda en Droit, celui que j'ai devant moi dans l'amphi, va à la bibliothèque pour prendre l'ouvrage qu'on lui a recommandé dans le rayon qui est à côté de lui. Si on l'oblige à passer par une banque et à attendre un quart d'heure que le livre descende, il viendra moins souvent. Nous avons déjà beaucoup de mal à envoyer nos étudiants dans les bibliothèques, si nous leur compliquons en plus la tâche, nous aurons davantage de difficultés. Les scientifiques aiment bien avoir leur laboratoire de spécialité à côté d'une bibliothèque de spécialité, c'est la même chose.

Le Président.- Il s'agit d'une vraie question de fond, en sachant que dans le schéma proposé de grand learning center en extension de l'actuelle BU Droit-Lettres, nous ne supprimons pas les autres implantations.

M. Loquin.- On supprime les BS (bibliothèques de section) ?

Le Président.- Elles deviennent des salles de consultation de la documentation électronique. Cela reste tout de même des espaces de travail et des espaces dédiés aux bibliothèques. Et je répète que nous nous situons dans une perspective à 25 ans. Nous ne supprimons évidemment pas les livres, c'est tout à fait certain, et je serai le dernier à vouloir supprimer les livres, le papier et toute sa symbolique. Mais l'idée est bien que ces zones deviennent des zones de travail et de consultation de la documentation électronique. Dans le schéma que nous allons vous proposer, nous maintenons l'actuelle BU de Sciences comme une bibliothèque, au moins en partie, et nous proposons un grand espace learning center où on concentre le papier.

Madame Desseigne, et je passerai la parole ensuite à Jean-Charles et Sophie.

Mme Desseigne.- Merci. Toute la question repose sur ce concept de learning centre. Vous parliez d'un couple mais nous pourrions parler d'un trio recherche-formation-documentation. Il faut que ce trio, quel que soit le scénario choisi, puisse fonctionner. Si les BU deviennent des salles de travail, il faut bien penser la question de la médiation documentaire. La recherche documentaire, que ce soit sur papier ou numérique, a besoin d'une médiation. Aujourd'hui, et l'enquête LibQUAL le confirme, les difficultés avancées par les étudiants en matière de recherche documentaire sont énormes. On ne peut donc pas mettre des étudiants dans des salles en leur demandant d'aller consulter la documentation numérique sans introduire la notion de médiation. Il faut effectivement que la documentation soit complètement adossée à la pédagogie et à la recherche. Dans les scénarios prévus, il faut préserver cela avant toute chose. On peut le faire avec un bâtiment ayant une dimension d'optimisation des moyens et des surfaces, mais il faut le penser pédagogiquement et au niveau de la recherche.

Le Président.- Vous avez complètement raison mais ce que vous dites relève d'une question de fonctionnalité du bâtiment dans le schéma que nous allons construire. Nous débattons actuellement des aspects urbanistiques et bâtimentaires. La dimension fonctionnelle devra évidemment y être intégrée et elle le sera.

Mme Desseigne.- Au-delà de la dimension fonctionnelle, il s'agit de dimension de politique documentaire liée à la formation.

Le Président.- Je pense que nous sommes totalement en phase à ce sujet.

M. Jules.- Dans le document qui nous est proposé, deux aspects sont assez différents. Comme tu l'as dit toi-même, il y a un aspect très comptable qui est lié à une étude prospective, sur laquelle il y a eu un grand débat lors du dernier CA. Cette étude prospective cherche à voir comment adapter l'offre en surfaces à la demande des étudiants dans les 25 ans qui viennent.

Le deuxième aspect est davantage lié à l'aménagement architectural et urbanistique du campus dans les 25 ans qui viennent. Lors de notre dernier débat fin février, nous avons parlé du précédent SDIA réalisé dans les années 90. Par curiosité, je suis allé poser quelques questions aux personnes ayant travaillé sur ce document à l'époque. La philosophie avait été très différente d'après ce qui m'a été rapporté, car le document avait été essentiellement orienté sur les aspects aménagements urbanistiques du campus en définissant des règles d'urbanisme mais sans envisager de constructions bien précises.

Il avait simplement été dit qu'à un moment donné, concernant par exemple la maison de l'université, quand il serait nécessaire de construire un bâtiment pour regrouper tous les services centraux de l'université, cela devrait se faire le long d'une esplanade à conserver, et l'esplanade Erasme a été définie, et que le bâtiment qui regrouperait les services administratifs, qui est devenu la Maison de l'université, devrait être localisé ici. Je raisonne de nouveau en fonction de ce qui m'a été rapporté, quand il faudra éventuellement faire une extension à Mirande pour ouvrir de nouvelles formations, je pense éventuellement à l'ESIREM, il avait été défini dans le schéma d'urbanisme qu'on ferait un bâtiment plutôt parallèle à telle aile, etc.

A l'époque, cette étude prospective sur la modification de la répartition des surfaces en fonction de la demande étudiante, avait été complètement délaissée dans le document et on avait travaillé que sur l'aspect des règles d'urbanisme et sur la définition du campus à 25 ans. Je souhaitais resituer car je pense que nous ne sommes pas dans la même philosophie.

La dernière fois, notre débat a essentiellement tourné autour de cet aspect de rationalisation des surfaces. Nous le retrouvons dans les scénarii puisque le premier tente de mutualiser au maximum avec cet aspect rentabilité des surfaces, ce qui est un peu moins le cas dans l'autre scénario.

En fonction de notre perception à l'instant T, je pense que nous pouvons essayer de définir certaines préconisations sur notre campus dans 20 ans : par exemple que la coulée verte existe encore. Autant il est difficile de faire ce travail prospectif. La dernière fois, j'étais déjà un peu réticent sur les chiffres. Dans mon esprit, on travaillait "au doigt mouillé et à la boule de cristal", pour reprendre ma propre expression. Dans le

document dont nous disposons, ce qui me gêne est que nous travaillons beaucoup plus sur l'aspect de rationalisation des surfaces que sur l'aspect de l'urbanisme du campus à 25 ans.

A certains endroits, sous couvert de rationalisation, il est question de détruire des bâtiments. Je suis content de ta remarque nous assurant de ta réticence à casser. Je pense également qu'il vaut mieux être réticent à casser compte tenu du financement des universités et du coût des projets qui peuvent être affichés. Même si ce n'est pas au doigt mouillé et à la boule de cristal, même si c'est à la louche, les sommes que tu annonces pour les différents scénarios laissent perplexes. Je pense qu'il est préférable de rester prudent.

Pour revenir sur cette étude prospective, j'avais mis en doute la fiabilité des chiffres, et je n'étais pas le seul. A la commission, Monsieur Salvadori est intervenu sur les chiffres. Essayer de regarder à 25 ans la façon dont vont évoluer la demande en surfaces, le nombre d'étudiants et le nombre d'enseignants dans différents secteurs est un exercice difficile. Nous pouvons simplement nous baser sur les chiffres du ministère et la Scet ne s'était malheureusement pas basée sur ces données mais sur la directive dite 12/12 de septembre 2012. Cette directive prévoit une augmentation de 9 % du nombre d'étudiants sur les 15 ans alors que nous tablons là sur une augmentation de l'ordre de 29 %. Dans cette directive, le ministère considérait que l'augmentation du nombre d'étudiants serait plutôt favorable au secteur SHS et plutôt défavorable au secteur sciences dites dures. Or, les chiffres utilisés par la Scet prévoient plutôt l'inverse avec une augmentation plus grande du nombre d'étudiants dans les sciences dures que dans le secteur SHS. J'ai relu le compte rendu sous forme de *verbatim* où l'on retrouve bien ce que nous avons dit, et on note bien qu'il y avait un vrai problème sur ces chiffres, ce qui nous avait d'ailleurs conduits à nous abstenir sur le document SDIA de l'époque. Nous ne votons que sur les chiffres et leur fiabilisation et nous avons considéré que cela relevait tout de même trop du doigt mouillé et de la boule de cristal.

Deux attitudes me paraissent possibles. Soit nous orientons davantage ce document sur l'aménagement du campus avec une définition des règles de l'urbanisme, et, dans ce cas, je prendrai position et part au vote sans m'abstenir. Soit nous restons sur ce document tel qu'il nous a été transmis en votant sur l'un ou l'autre des scénarios proposés, il est clair dans ce cas que je m'abstiendrai.

Le Président.- Je n'ai peut-être pas été clair dans ce que je vous ai dit en introduction : nous n'allons pas vous proposer le scénario 1 ou le scénario 2 mais un panachage car il nous semble, très collectivement, qu'aucun scénario n'est isolément bon et, d'autre part, tu as raison et nous l'avons déjà soulevé : nous ne sommes pas en accord avec la logique exclusivement rationalisatrice qui prévaut à un certain nombre de propositions.

La proposition *in fine* que nous allons vous faire dans quelques minutes, sachant que les remarques que j'entends pour l'instant sont bien en accord, s'écarte assez substantiellement des propositions très rationalisantes figurant dans ce document pour être un peu plus politique et un peu plus stratégique.

Effectivement, dire que l'ESPE va être placée dans l'IUT, que le SUMPPS et la crèche viennent à Mirande n'a aucun sens politique. Cela a un sens mathématique. Je suis très attaché, ainsi que toute l'équipe, au lien qui existe entre un bâtiment et son identité. Je n'ai donc pas envie que, pour des raisons de rationalisation, on regroupe un

certain nombre de fonctions n'ayant absolument rien à voir les unes avec les autres simplement parce que des surfaces sont vacantes.

Mais laissons aller le débat et je vous ferai cette proposition d'ici une dizaine de minutes. Ce que j'entends va bien dans le sens de ce que j'ai envie de vous proposer.

Je laisse la parole à Sophie Genelot et ensuite Etienne voulait répondre également.

Mme Genelot.- Merci Alain. Un certain nombre des propos que je vais tenir l'ont déjà été en conseil d'école de l'IUFM lorsque tu es venu lundi dernier mais je pense qu'il est important que le CA les entende.

L'IUFM, future partie de l'ESPE, se sent très concerné par l'ensemble de ce schéma parce que nous sommes très territorialisés sur au moins 5 sites. Nous avons donc des choses à dire et les problématiques sont un peu différentes selon les sites. Ce n'est pas vraiment simple. D'une façon générale, nous pouvons résumer la situation de la façon suivante : l'actuel IUFM et, par conséquent une partie de la future ESPE, est actuellement installé dans des locaux historiques des anciennes écoles normales se trouvant souvent dans les centres-villes mais jamais à proximité immédiate des implantations universitaires qui ont été souvent mises en place ultérieurement aux écoles normales qui datent de très longtemps. Cela pose des problématiques particulières.

Sur les sites extérieurs à Dijon, je pense que tout le monde adhère à la logique de campus unique, que ce soit les élus locaux avec qui nous en parlons souvent ou même les collègues. D'autant plus depuis l'intégration de l'IUFM à l'université, où nous avons engagé sur plusieurs sites des coopérations avec les autres composantes installées, que ce soit pour la mutualisation de personnels, de moyens matériels, etc.

Je pense que tout le monde a bien en tête que l'université gagnera en lisibilité dans les villes de tout regrouper sur un campus unique. C'est préférable pour les étudiants aussi, cette idée de campus dynamique, de vie étudiante. La méthode fille/garçon à Nevers est bien mais ce n'est pas qu'une anecdote !

Je pense que tout le monde est d'accord sur l'objectif. Sur chaque site, comme Anne l'a dit, c'est plus ou moins facile pour des raisons différentes. Nous devons aussi prendre en compte dans cet objectif le fait que l'IUFM actuel, sans doute comme la future ESPE, sur la dimension formation des enseignants, a effectivement des besoins un peu spécifiques par rapport à une composante ordinaire avec des salles spécifiques, des gymnases, des salles de musique, etc. Des salles banalisées ne suffiraient pas. Le fonds documentaire est souvent important, je rejoins Sophie Desseigne à ce sujet. En ce qui concerne les sites extérieurs, ce fonds ne sert pas seulement aux étudiants. Que ce soit à Nevers, à Auxerre ou encore à Mâcon, bien qu'il y ait les CDDP, historiquement les fonds documentaires des anciennes écoles normales et des actuels IUFM servent aussi beaucoup aux enseignants des départements. Cela constitue souvent la bibliothèque et le centre documentaire de référence des enseignants du département. Il est donc important que les bibliothèques des IUFM actuels aient une place, quel que soit le scénario.

Ensuite scénario par scénario, il est vrai qu'il n'y a pas de problème pour Mâcon puisque je sais que vous n'avez pas retenu le fait de rendre un bâtiment, ce qui, de plus, aurait enlevé des parkings. Déménager dans un autre bâtiment ne semblait pas pertinent non plus. Il est donc assez raisonnable de rester à l'identique sur Mâcon et

d'essayer de développer des formations.

La situation est plus compliquée sur Nevers avec l'IFSI d'un côté, l'ISAT qui n'a pas de restauration suffisante. L'IUFM a une restauration entièrement rénovée. Un acteur majeur à Nevers est le Conseil général, c'est le seul bâtiment IUFM dont le Conseil général a gardé la charge du propriétaire. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est si bien entretenu et aménagé, un investissement conséquent a été fait, notamment sur la restauration. Je sens donc du côté du Conseil général, et une représentante de la Nièvre étant présente lundi, qu'un des scénarios leur convient beaucoup moins vu les sommes investies dans la rénovation de la restauration qui représente par ailleurs un problème sur Nevers. L'ISAT a besoin d'étendre sa restauration, nous en avons les moyens mais ils sont ailleurs. C'est donc un peu compliqué.

Honnêtement, je n'ai pas d'avis partagé entre les deux scénarios, mais je sens bien que le scénario de tout regrouper sur l'ISAT va coïncider à la fois du côté du Conseil général de la Nièvre et à la fois du côté des collègues de l'actuel IUFM. En effet, nous perdrons le gymnase, même si on nous parle des gymnases des collectivités. Nous savons que l'IUFM de Mâcon, qui est le seul à ne pas avoir de gymnase, rencontre énormément de problèmes pour accéder aux équipements sportifs extérieurs. Cela ne rassure pas les collègues.

A Auxerre, les collègues seraient désolés de quitter le site historique car il s'agit du plus beau bâtiment de l'IUFM. Ce sont en général de beaux bâtiments, ils datent souvent de la 3^{ème} République, mais le bâtiment d'Auxerre est sans doute le plus beau d'entre eux, le patrimoine architectural y est important. Mais les collègues se sont rendus à l'évidence sur le fait qu'il est bien de n'avoir qu'un seul campus. Le problème concerne le phasage avec le 4^{ème} bâtiment, il est vraiment dommage que ce bâtiment prévu depuis 12 ans vienne juste au moment où il faudrait l'avoir étoffé un peu plus pour pouvoir accueillir sans problème l'activité de l'IUFM avec les salles spécialisées, un gymnase, etc., ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est problématique même si tout le monde se rend à l'évidence, mais cela ne pourra pas se faire simplement avec le quatrième bâtiment de l'IUT tel qu'il est prévu.

Il n'est pas utile de parler de Chalon car nous l'avons suffisamment travaillé et j'ai cru comprendre que l'IFSI n'irait finalement pas sur l'actuel site IUFM. La piste de l'extension de l'IUT pour accueillir l'IUFM actuel est engagée et je pense que c'est la bonne.

Ensuite, il reste Dijon. Je pense que nous devons étudier les deux hypothèses. L'ESPE telle qu'elle est définie aujourd'hui intégrerait l'actuel IUFM, l'actuel IUP Diderot et l'actuel département de Sciences de l'éducation CIPE, ainsi que les laboratoires dont les enseignants de la future ESPE dépendent. Tout le monde est d'accord pour regrouper tout le monde sur un site unique afin que l'ESPE bénéficie d'une visibilité et afin d'éviter qu'un département de l'ESPE soit dans un endroit et un autre département de l'ESPE dans un autre endroit. Faut-il le faire sur Dumont ou sur le campus ? Je pense qu'il faudrait peut-être travailler un peu plus à fond les deux hypothèses, à la fois sur les aspects techniques et sur les aspects politiques. Tu parlais de politique d'affichage et de symbolique, je pense qu'il y a de la symbolique dans un moment où l'université accueille en pleine responsabilité la formation des enseignants et au moment où on crée des ESPE n'étant pas réduites à la seule formation des enseignants mais qui incluent plus largement les métiers de l'éducation et de la formation.

Certains pourraient dire que les mettre à Dumont revient à remettre l'ESPE

dans une école normale et le réduire à sa formation des enseignants mais, en même temps, d'autres diraient qu'il faut l'accrocher à cette histoire. Du point de vue de la symbolique, les avis se partagent pour les deux solutions. D'un point de vue technique et du point de vue de la vie étudiante, c'est garder un gros site qui accueillerait tout de même les 1 000 étudiants qui le sont à l'heure actuelle, mais on peut espérer plus, dans un endroit de Dijon qui n'est pas l'endroit où se trouvent tous les services de la vie étudiante, qui est moyennement bien desservi par les transports en commun. Nous n'avons même pas de vélo, or cela fait longtemps que nous avons demandé des Vélib mais nous ne les avons pas encore. Les étudiants ne sont pas sur le campus. Tout cela y compris avec un projet de licence qui y serait rattaché. Certains collègues, et j'en fais partie, disent que cela revient à mettre d'assez nombreux étudiants dans un endroit à partir duquel ils n'auront pas accès à l'ensemble des services de la vie étudiante, l'orientation, etc. Les personnels sont également concernés.

Nous évoquions tout à l'heure la proximité avec la recherche, les enseignants-chercheurs actuels de l'IUFM ne sont pas sur leur lieu de recherche. Pour se rendre à une réunion de labo, il faut monter au campus puis redescendre faire ses cours, etc. Il n'y a donc pas de position tranchée de la part des collègues, nous n'avons pas eu le temps de les réunir là-dessus, mais je pense que cela demande encore à être creusé.

Le Président.- Lundi, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas de position tranchée de la part de votre conseil d'école. Je fais plutôt partie de ceux qui ont envie d'ancrer dans l'histoire et dans le bâtiment Charles Dumont. Mais j'entends les autres arguments. Je crois que nous devons être réalistes. Construire un nouveau bâtiment pour l'ESPE sur le campus, au regard du temps nécessaire pour ces grands projets, ne peut pas se faire vite. La proposition que je m'appête à vous faire et que nous pourrions faire à la Scet serait de procéder en trois temps.

Tout d'abord, entrer dans l'ESPE cette année dans la situation géographique actuelle. Ensuite, le plus rapidement possible, tout regrouper sur Charles Dumont, ce qui nous laisse quelques années devant nous pour nous permettre d'apprécier comment l'ESPE prend son envol, comment la synergie s'établit entre les quatre départements en cours de mise en place. Cela nous laisse le temps de prévoir un nouveau bâtiment qui serait une extension du pôle AAFE dans un terme de 10, 12 voire 15 ans, ce sont les mêmes termes que la Plaine de l'Yonne ou le B3, ce sont les temps nécessaires à ces opérations-là. Si, dans quelques années, nous voyons que l'ESPE fonctionne bien, que la synergie et l'ambition que nous voulons mettre autour des métiers de l'éducation au sens large fonctionnent - ce dont nous parlerons dans quelques minutes -, nous préverons à ce moment-là l'extension du bâtiment AAFE et le transfert de l'ESPE sur le campus Montmuzard dans ce bâtiment.

Au bout du compte, ce que je souhaite dire, c'est que les différentes options ne s'excluent pas les unes des autres et qu'il s'agit plutôt d'un phasage dans le temps entre les différentes options. Cela te paraît-il raisonnable ?

Mme Genelot.- Tu parles du bâtiment AAFE, je pense qu'il faut vraiment creuser l'hypothèse parce que l'histoire de ce bâtiment AAFE porte déjà l'histoire du regroupement de tous ceux qui, à l'université, travaillaient à l'époque sur les questions d'éducation et de formation. Il suffit de regarder qui est dans ce bâtiment à l'heure actuelle, même si l'identité est mal définie malgré tout. J'ai fait un sondage rapide,

personne ne sait dire ce que signifie AAFE. Cela veut dire acquisition apprentissage formation éducation. Seuls ceux qui sont dans le bâtiment et les étudiants le savent, et encore. C'est un peu dommage car cette notion de forte identité venait déjà de l'idée de regrouper tous ceux qui, à l'université, tant en recherche qu'en éducation, travaillaient sur ces questions d'éducation et de formation.

Aujourd'hui, les principaux laboratoires qui seront demain l'adossement à l'ESPE sont au pôle AAFE : le LEAD, l'IREDU, le SPMS, le CIPE, le département de Sciences de l'éducation, les cours du département des Sciences de l'éducation. Il y aurait donc tout de même une logique. En tout cas, si nous laissons tout à Dumont, même si c'est transitoire, cela va faire un gros pôle à Dumont qui est normalement l'éducation et la formation alors que sur le campus, un bâtiment sera encore éducation formation, cela fait un peu bizarre.

Je me dis également qu'il y a beaucoup d'enjeux autour de l'ESPE et de la recherche. Je suis d'accord avec Eric pour le vivre moi-même en tant qu'enseignant-chercheur, couper complètement la recherche de l'enseignement serait un mauvais signe. Mais j'entends bien qu'on ne peut pas tout faire.

Le Président.- Je pense que nous allons être d'accord, Sophie. La proposition que je m'apprêtais à faire consiste à établir un phasage dans le temps. Ce sera Charles Dumont le temps que nous élaborions un projet et que nous nous rendions compte de la substance que prend l'ESPE. Ensuite, nous lancerons un regroupement sur le campus Montmuzard.

Un des obstacles que voyaient tes collègues de l'IUFM à la remontée concerne la restauration et ses personnels. Mais si nous construisons ce projet sur 10 ou 12 ans, en prenant le temps nécessaire, au bout du compte cela va pouvoir se phaser et se programmer dans le respect des personnels qui travaillent sur la restauration.

Mme Genelot.- Ceci dit, je ne suis pas sûre que tout tienne à Charles Dumont dans un temps court.

Le Président.- D'ici un an ou deux, que ce soit pour l'IUP Diderot ou pour le département Sciences de l'éducation.....

Mme Genelot.- Il y a eu par le passé un projet d'extension de Charles Dumont pour accueillir ne serait-ce que les services centraux, qui ont toujours été sur le campus, ce qui est une particularité des IUFM. Avant même l'intégration, l'IUFM de Bourgogne a toujours eu ses services centraux d'abord à Chabot, ensuite au CRDP, à la Maison de l'université, maintenant à Gabriel. Il y avait eu un projet d'extension de l'IUFM pour accueillir les services centraux parce que Dumont ne pouvait pas les accueillir, et je parle sous le contrôle de Monsieur Siccardi mais il est vrai que ces bâtiments historiques ne sont pas faciles à aménager. Tout en ayant beaucoup de mètres carrés, beaucoup ne sont pas utiles, comme les combles avec les anciennes chambres mansardées de normaliens.

Le Président.- Louis voulait intervenir.

M. de Mesnard.- J'ai tout d'abord une petite remarque. Je voudrais rappeler

aux collègues que la bibliothèque dite de Sciences économiques est hébergée dans le bâtiment de la bibliothèque de Sciences, elle sert également aux gestionnaires. Je n'ai pas l'impression que la Scet ait pris conscience de cet aspect quand ils évoquent la démolition de ce bâtiment. Cette remarque est ponctuelle.

Ensuite, j'ai remarqué certaines choses dans le document. Pages 36 et 37, scénario 1 : la "mutualisation maximale des locaux" ; la mutualisation permet effectivement de rationaliser mais il ne faut pas arriver à des situations complètement irrationnelles nous amenant à demander à une personne de Sciences économiques d'aller en cours à Mirande et à une personne de Mathématiques d'aller en cours au pôle d'Economie et Gestion, ceci pour l'unique raison de rationaliser.

Il y a tout de même une logique territoriale, les personnes sont attachées à leur bâtiment. Prenons l'exemple de l'ESIREM où j'ai enseigné, je connais donc la question. La logique spatiale de l'école est bien visible, elle est représentée par le bâtiment lui-même, même si les étudiants ont des cours dans les amphis du bâtiment Mirande, qui ne sont d'ailleurs pas toujours bien. Un autre exemple pourrait être l'IAE. Lorsqu'il aura pris son autonomie, il faudra veiller à ce qu'il y ait une unité spatiale de la structure. Si les cours ont lieu partout sur le campus pour rationaliser et mutualiser, cela ne fonctionnera pas bien.

Une autre remarque concernant les sites territoriaux : avons-nous des études qui nous donnent précisément l'origine géographique des étudiants ? Il y a deux logiques dans les sites territoriaux : une logique locale avec un site territorial qui permet de capturer des étudiants qui n'auraient peut-être pas effectué d'études supérieures, à Nevers par exemple, ou alors ils seraient partis sur Paris. Ensuite, le fait d'avoir mis un diplôme à cet endroit alors qu'il aurait pu être mis ailleurs. Je ne vais pas citer pour ne faire de peine à personne. Mais ce sont deux logiques complètement différentes. D'une part, un site territorial permettant de capturer une "clientèle" supplémentaire, ce qui est incontournable, ensuite un site territorial placé là par tel homme politique ou pour toute autre raison.

Ce sera ma dernière remarque pour ne pas prolonger cette discussion déjà longue : j'ai vu page 37 un élément qui m'a bien chagriné concernant l'esplanade Erasme. Il est indiqué qu'elle sera complètement ou partiellement libérée du stationnement. J'attire l'attention sur le fait que le parking dit parking Droit, celui qui est entre le bâtiment Droit-Lettres et la Maison de l'université est extrêmement utile surtout pour les personnels.

Le Président.- Celui-ci n'est pas touché, il s'agit de l'autre.

M. de Mesnard.- D'accord, cela m'aurait fait de la peine.

M. Siccardi.- Comme vous le savez, puisque vous participez à la commission des locaux, il va être reconditionné. Nous allons lancer le projet d'esplanade Erasme mais nous ne supprimons pas ce parking.

M. de Mesnard.- D'accord. Cela aurait vraiment été dommage.

M. Loquin.- Je souhaiterais également intervenir sur les parkings : tout le monde n'habite pas sur le parcours du tram. J'habite à Nuits-Saint-Georges, s'il n'y a

plus de parking, cela va compliquer beaucoup les choses.

Le Président.- Etienne va nous faire une réponse courte. Ensuite, je passerai la parole à José Almeida et Jean-Charles Jules. Je pense que nous nous en tiendrons là car le débat a été long.

M. Siccardi.- J'aurai une réponse surtout sur l'intervention de Jean-Charles Jules. Il faut bien voir que le projet du début des années 1990 concernait uniquement un schéma d'urbanisme. J'y ai participé activement et la vocation de ce projet se situait au début de l'ère de reconstruction de la nouvelle phase de construction du campus. L'objectif était d'essayer de placer les bâtiments de manière harmonieuse, ce que nous avons bien réussi comparativement à d'autres campus en France. C'est une bonne chose que nous avons respectée et je vous invite à aller voir la maquette. C'est le résultat de ce travail. Elle se trouve dans la salle du dernier étage de la tour de la BU Droit-Lettres. Vous verrez que nous avons parfaitement respecté ce schéma qui a été anticipé il y a une quinzaine d'années, ce qui est une bonne chose.

Il s'agissait d'un schéma d'urbanisme alors que le SDIA a une vocation beaucoup plus large et plus ambitieuse. C'est le schéma directeur immobilier et d'aménagement. Cela signifie que nous y incluons l'urbanisme mais également le dimensionnement des surfaces et la bonne adéquation entre les surfaces nécessaires et les surfaces réelles. De plus, il ne s'agit pas de la même chose du point de vue du périmètre géographique. Le schéma de 1990 portait uniquement sur le campus dijonnais. Aujourd'hui, le périmètre concerne toute l'Université de Bourgogne, y compris les sites territoriaux.

Je crois que nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion sur les rationalisations de nos surfaces. D'une part, comme le disait Alain Bonnin, à chaque intervention des commissaires aux comptes ou de la Cour des Comptes, on nous le fait remarquer. D'autre part, un autre schéma : le SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) a été fait par le ministère des Finances pour nous obliger à rationaliser nos surfaces, il va donc falloir que nous y passions. Cette réflexion doit donc être faite à l'instar des deux tiers des universités de France.

Le dernier point concerne les coûts indiqués à la fin du schéma. Quand on observe les coûts, nous sommes avec le GER à un schéma minimum de 250 M€. Cela paraît beaucoup mais si nous enlevons les 110 M€ de GER, il reste 140 ou 150 M€, ce qui correspond à peu près à l'ordre de grandeur de ce qui a été fait dans le précédent CPER. Depuis 2007-2013, nous avons dépensé une soixantaine de millions d'euros sur 7 ou 8 ans avec l'opération campus. Nous proposons ici de dépenser 160 M€ sur une quinzaine voire une vingtaine d'années, ce qui n'est pas irréalisable. Ce ne sont pas des chiffres farfelus sans que cela veuille dire que ce sera fait. Nous sommes dans la fourchette de ce qui a été réalisé.

Le Président.- Merci. José, vous souhaitiez intervenir ?

M. Almeida.- Monsieur le Président, je voulais juste faire une observation. Je trouve que c'est une bonne démarche, un bon exercice de prospective. J'ai envie de le rapprocher de l'exercice que nous menons dans les collectivités quand nous élaborons le plan local d'urbanisme. Nous allons au-delà en proposant des projets liés à chaque

fois qu'un espace est identifié. Cela m'amène à vous dire que les réflexions faites par Madame Genelot sont intéressantes. Quand vous parlez de Chabot-Charny et de Dumont, il faudrait peut-être concevoir un rapprochement avec les services de la Ville de Dijon, mais vous l'avez peut-être déjà fait sans que j'en sois informé. Je représente ici le Grand Dijon et non pas la Ville de Dijon. Il y a peut-être eu des rapprochements ou des questionnements.

Par rapport aux questionnements intéressants de Madame Genelot, si vous centralisez l'ensemble des services de l'IUFM sur Dumont, et peut-être aussi d'autres projets que vous auriez, sachant qu'il touche directement Dijon et, par conséquent, le Grand Dijon puisque c'est structurant, cela pose notamment question sur les infrastructures de déplacement et en termes de services. Cela mérite un questionnement et, en tout cas, un échange avec les services de la Ville et du Grand Dijon sur ces thématiques de manière plus précise avant d'entériner prochainement le schéma directeur.

Je souhaitais vous le dire car je pense que cela a le mérite d'aller au-delà du schéma d'urbanisme comme nous pouvons le concevoir dans les collectivités territoriales, c'est peut-être même plus intéressant car vous allez jusqu'au projet, en tout cas à l'esquisse, à la piste ou à l'idée. Il est donc intéressant pour nous d'y être associés dans tous les aspects, y compris dans la projection que vous avez du développement de l'université et des campus.

Le Président.- Anne, un mot sur les discussions qui ont eu lieu avec Dijon et le Grand Dijon, puisqu'elles ont eu lieu.

Mme Girollet.- Nous avons fait des réunions avec toutes les collectivités. Je ne sais plus qui nous avons rencontré pour le Grand Dijon. Nous avons rencontré également la Région. Mais nous n'avons pas contacté directement les services parce que nous ne sommes pas dans la phase de l'approfondissement du scénario, mais le plan local d'urbanisme, la Scet doit l'avoir. Nous allons organiser une rencontre avec les services.

M. Almeida.- Il faut aller plus loin et ce sera vraiment intéressant car rien n'est inéluctable. Les transports ne passent pas là où il le faudrait, ce qui est normal puisqu'aujourd'hui le besoin n'est pas identifié. Mais tout est possible en termes d'évolution à partir du moment où nous sommes saisis et associés à la réflexion. Je parle également en termes de services municipaux.

Le Président.- Merci pour cette remarque.
Jean-Charles, pour une dernière intervention.

M. Jules.- Pour répondre à Etienne, je n'ai pas dit que le chiffrage était farfelu. Je pense simplement que dans les années qui viennent, au regard de ces chiffres, on se dit que ce sera probablement plus difficile à réaliser qu'il y a quelques années mais je ne mettais pas du tout en doute le chiffrage.

Suite à nos propos sur l'ESPE, un phasage et une descente actuellement vers Dumont et une remontée plus tard sur l'université représentent typiquement ce que j'aurais aimé voir dans le document. Dans les 20 ans qui viennent, si nous sommes

amenés à construire telle ou telle chose, il faudrait respecter ceci ou cela. L'aspect urbanisme du SDIA me manque dans ce document. Je trouve qu'il est trop orienté sur la rationalisation des surfaces et peut-être pas assez sur l'urbanisme.

Si nous voulons installer l'ESPE sur le campus dans les 15 ans qui viennent, où le mettrons-nous, quelles règles d'urbanisme seront à respecter ? Si, dans les 25 ans qui viennent, nous avons une extension à faire de notre école d'ingénieurs car elle ouvrira un troisième ou un quatrième département, nous serons amenés à faire de la construction : comment allons-nous la construire et à quel endroit ?

J'aurais souhaité qu'il y ait une définition de ces quelques règles dans ce document.

M. Siccardi.- C'est prévu.

M. Jules.- Hormis la construction du learning centre comme un élément structurant du campus qui se ferait, si j'ai bien compris, vers la BU et l'Atheneum en évitant le démontage de ce dernier, je l'espère en tout cas, je n'ai pas vu d'autre projet d'urbanisme. Il n'y a pas de règle liée à l'aménagement urbanistique du campus.

Le Président.- C'est précisément ce qui va commencer dans la nouvelle phase du projet qui va être initiée à partir de demain lorsque nous aurons fait ce vote. A partir du moment où nous, conseil d'administration, aurons fait notre travail politique qui est d'analyser ce document très technique pour déterminer ce que nous souhaitons en faire politiquement, la Scet va l'approfondir. Dans cet approfondissement, une réflexion présentera ce volet urbanistique.

M. Jules.- Vous demanderez à la Scet d'approfondir cet aspect plutôt que l'aspect rationalisation.

M. Siccardi.- C'est contractuellement prévu dans la phase qui va venir.

M. Jules.- Ils ont bien travaillé sur l'aspect rationalisation mais cela laisse un peu sur sa faim.

M. Siccardi.- Nous leur avons demandé cela dans le contrat, il y a plusieurs étapes. La première étape concernait l'acquisition des données, ce qui a été fait en juin dernier. L'étape suivante concernait la mise en place de plusieurs scénarios. Dès le vote d'aujourd'hui, cela va être l'approfondissement du scénario retenu dans lequel il y aura bien sûr un volet urbanistique.

M. Loquin.- Une toute petite intervention. Je suis tout à fait d'accord pour que nous regroupions sur le campus un maximum de bâtiments. Il serait bien d'utiliser les bâtiments que l'université possède au centre-ville pour faire descendre l'université dans la ville. A mon avis, les deux mouvements sont nécessaires. Je pense en particulier à la destination de Chabot-Charny qui me paraît l'endroit idéal pour une vitrine de l'université. Il faudra faire preuve d'imagination concernant ce que l'on va y présenter mais cela me paraît absolument nécessaire. Les citoyens de la ville de Dijon sont loin du campus, même si le campus est très près. Il faut absolument que l'université soit

présente au centre historique de Dijon. Ce bâtiment doit rester à l'université de Bourgogne, sans compter qu'il est très beau avec ses fresques du XIXe siècle. Il faut le visiter, des choses magnifiques peuvent être faites dans ce bâtiment. Ce serait vraiment à mettre en place.

Le Président.- Nous sommes totalement d'accord et cela va faire partie de la proposition que je vais vous faire et pour les raisons que tu indiques. Je pense que ce dossier du SDIA va finalement être un dossier sur lequel nous allons réussir à construire un bon consensus.

S'il n'y a plus d'intervention et si tous ceux qui souhaitaient s'exprimer l'ont fait, je vais essayer de synthétiser tout ce qui a été dit jusqu'à présent, et qui n'est pas antinomique, pour une proposition que je vais vous proposer de voter.

Voici les éléments de la proposition que je vous sou mets. Nous allons commencer par les sites territoriaux.

Pour Auxerre, nous retenons le scénario de regroupement sur un site unique. Je crois que cette option est rationnelle et qu'il n'y a pas d'opposition. Cela implique, à terme, l'abandon du bâtiment IUFM du centre-ville.

Pour Chalon, nous retenons l'option du regroupement sur un site unique sur le site de l'actuel IUT.

Pour Le Creusot, si nous tenons compte du fait que les collectivités territoriales pèsent dans la décision et que, par ailleurs, les deux sites du Creusot ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, notre proposition est de maintenir les deux implantations. Les deux autres scénarii de regroupement soit sur Condorcet, soit sur l'IUT, portent beaucoup trop d'inconvénients et de difficultés. Nous proposons donc le scénario qui maintient deux implantations.

Pour Mâcon, nous ne retenons pas le schéma de la Scet qui préconisait de supprimer le bâtiment C. Nous le conservons dans la mesure où nous avons l'ambition de développer l'enseignement supérieur à Mâcon et ce très bel ensemble de bâtiments pourrait constituer un petit campus de l'Université de Bourgogne sur Mâcon. Tout cela est assez facile.

La situation de Nevers est plus compliquée. Ma tendance personnelle serait de tout regrouper sur un seul site, mais j'entends tous les arguments qui ont du sens et qui sont liés au sport, liés au fort investissement du Conseil général dans le bâtiment actuel de l'IUFM.

Anne, je ne sais pas s'il est possible de continuer d'étudier les deux options pour les explorer et les approfondir. Je ne nous sens pas en situation de trancher. J'ai bien entendu ce qu'a dit la représentante du Conseil général, cela a du sens. Tout d'abord parce que le Conseil général a beaucoup investi dans le bâtiment IUFM et également parce qu'elle parle d'un coût important de dépollution sur le site Mademoiselle Bourgeois. Je comprends bien cela. En même temps, l'idée d'avoir un vrai campus à Nevers pour la visibilité de Nevers serait une idée forte. La Ville ainsi que le Grand Nevers sont partagés, ils ne sont pas dogmatiques sur la question.

Je souhaiterais donc que nous laissions les deux options ouvertes à Nevers jusqu'au mois de juillet, nous verrons ensuite. Je ne me sens pas assez équipé pour trancher.

Pour Dijon, nous abandonnons Maret. Il faut tout de même rationaliser un peu. Des choses n'ont pas de sens, nous proposons donc d'abandonner le site de Maret.

Nous proposons d'abandonner le site de Saint-Usage. Les garder n'a pas de sens. En revanche, nous gardons la ferme de Morveau qui constitue une réserve foncière considérable pouvant servir dans 20 ou 30 ans et qui se situe tout près du campus Montmuzard. Nous proposons également de garder le site de Marsannay car, à l'heure où nous sommes en train de déployer un pôle Vigne et Vin en Bourgogne, ce site garde évidemment tout son sens. Nous proposons de conserver le site du STU actuel. Soit le STU y reste, ce qui sera le cas pendant un certain temps, mais cela peut aussi nous servir de très belle réserve foncière pour l'université. En sachant que le moment venu, si nous voulons l'utiliser pour autre chose, les services techniques universitaires pourraient très bien aller dans les bâtiments de l'actuel IUT, au centre du campus, dans un bâtiment technologique qui garderait cette identité technique.

Tout cela n'est finalement pas très conflictuel.

Quant à l'ESPE, sur le site dijonnais, je vous propose le schéma tel que nous l'avons présenté tout à l'heure : nous restons à Charles Dumont dans une phase transitoire nous permettant de voir comment se déploie l'ESPE. Une fois que nous aurons passé cette étape, nous mettrons à l'étude la construction d'une extension d'AAFE qui permettrait, le moment venu, de regrouper tout l'ESPE sur un site AAFE élargi. Il me semble que cela a du sens, étant entendu que nous devons consulter la Ville de Dijon et le Grand Dijon pour bien approfondir les aspects urbanistiques de cette décision. Je suis plutôt attaché à l'idée Ecole Normale et IUFM, cela me plaisait bien mais je crois que vous avez raison sur le fond et que votre idée est meilleure.

Concernant l'IUT, vous avez bien compris que l'idée de la Scet est de dire que l'IUT est sous-occupé à une hauteur considérable de 60 %. Cela me paraît beaucoup, il y a peut-être des réserves de bâtiment dans l'IUT. Je pense que ce serait une très mauvaise idée d'y mettre l'ESPE. Il y a un bâtiment qui a une identité technologique, une identité formation n'aurait donc pas de sens. Je vous propose de garder l'IUT. Par contre, le jour où nous aurons des plateformes technologiques à développer dans notre université parce que nous allons avoir des plateformes technologiques avec de gros équipements, à ce moment-là et si l'IUT est effectivement en situation de sous-occupation, nous mettrons alors ces grandes plateformes technologiques sur le site de l'IUT parce que nous aurons cette identité technique de ce bâtiment.

La Scet a proposé d'installer des salles de prestige à l'IUT. Je souhaitais vous faire une proposition un peu indépendante du SDIA car nous commençons à y réfléchir. Je vous propose de faire une future très belle et grande salle de prestige tout en haut de la tour de la BU Droit-Lettres où la vue est absolument fantastique sur Dijon et sur tout le campus. Je souhaiterais que nous y installions une très belle salle de prestige destinée aux réceptions et qui sera notre future salle du conseil d'administration. De cette très belle salle, le conseil d'administration dominera Dijon et aura une visibilité sur l'ensemble de Dijon.

M. Loquin.- Si les ascenseurs fonctionnent !

Le Président.- La question des ascenseurs est à régler.

Mme Desseigne.- En effet, les ascenseurs datent des années 50, même s'ils marchent bien et même mieux que les ascenseurs modernes, ils sont simplement assez rustiques et ne conviendraient pas vraiment pour une salle de prestige. D'autant qu'ils

ont une capacité limitée et qu'ils servent essentiellement au manutentionnage des livres entre les étages. Un ascenseur extérieur serait très bien.

Le Président.- Cette salle est tellement belle, tellement emblématique et avec un tel potentiel de prestige pour notre université qu'il serait dommage de ne pas en faire une belle salle de conseil d'administration.

Mme Desseigne.- Je précise qu'il s'agit de la salle Foltz et qu'elle préserve le fonds issu de la donation dont je ne connais pas la nature mais je pense qu'elle n'a pas été installée à cet étage pour rien. Il faut donc préserver quoi qu'il en soit l'espace de valorisation du fonds Foltz. Nous pourrions d'ailleurs lui donner une dimension de valorisation plus intéressante, l'emplacement est certes prestigieux mais il reste difficile d'accéder à cet étage.

Le Président.- Tout à fait. Au sujet du learning center, la proposition est de construire dans la partie centrale du campus en extension de l'actuelle BU Droit-Lettres et en extension vers l'Atheneum et la maison de l'étudiant, un très grand espace d'apprentissage pour les étudiants, un très grand learning center.

Je ne suis pas favorable à ce que l'Atheneum soit cassé. Je suis favorable à ce que nous trouvions des solutions architecturales qui maintiennent l'Atheneum. La raison est que je n'aime pas casser et que ce bâtiment possède une histoire. Dans la continuité des bâtiments, réside la continuité de l'histoire du campus. Même si certains n'aiment pas l'aspect architectural de l'Atheneum, il reste porteur d'une partie de l'histoire du campus. Je préférerais qu'on construise et qu'on s'étende autour de l'Atheneum plutôt que de le casser. L'idée est bien celle d'une ambition très forte pour la documentation qui devient vraiment centrale dans notre campus et qui sera aussi un lieu de vie avec une petite cafétéria. Le learning center Langues y sera hébergé.

Mais je suis d'accord avec vous, nous ne proposons pas de casser la BU Sciences. Le cahier des charges préconisera que la BU Sciences soit à la fois une BU pour Médecine-Pharmacie ou pour d'autres et qu'une partie de ce bâtiment soit éventuellement un centre d'examen parce que nous en avons besoin, la salle plate n'étant pas suffisante. Pourquoi ne pas étudier une extension de ce bâtiment de la BU Sciences car, plutôt que de la casser, je préférerais l'étendre. En effet, je pense que cette extension est possible pour en faire une bibliothèque et un centre d'examen. C'est notre proposition.

Mme Desseigne.- Par rapport à cette proposition, Monsieur le Président, votre suggestion de phasage pour l'ESPE me semble également intéressante pour la documentation. En effet, cette étape transitionnelle est tout de même importante à aménager et la BU Sciences pourrait servir d'étape transitionnelle. La réserve foncière est effectivement d'environ 2 700 m² mais elle se trouve plutôt du côté du boulevard, pour ne pas impacter l'espace vert dédié à la crèche. Cette réserve foncière est tout de même très proche du boulevard, elle se situe à la fois sur l'arrière et sur l'avant du bâtiment.

Monsieur de Mesnard a abordé la question des fonds documentaires d'Economie qui pourraient revenir dans le learning centre Droit-Lettres et la BU Sciences pourrait être dédiée à Médecine-Pharmacie et Sciences ainsi qu'à cette

possibilité de salle d'examen comme vous venez de le dire. Par ailleurs, je suis assez d'accord aussi pour garder l'Atheneum, comme je le disais à Madame Harly l'autre jour, il est très vintage !

Le Président.- Dans 20 ans, le vintage sera peut-être important et il représente l'histoire de notre université. Il me paraît malvenu de casser.

L'idée serait donc celle-ci quant à cette grande évolution du learning center.

Ensuite, les actuelles BU de section deviendraient des salles de documentation électronique et de travail, il peut y avoir un peu de papier, ce n'est pas la question.

Mme Desseigne.- La médiation est importante car je pense que nous ne pouvons pas laisser les étudiants comme cela dans la nature, dans ces salles, même si on pense que le meilleur de l'avenir est numérique, il faut qu'il y ait une médiation sur le numérique comme sur le papier.

Le Président.- Nous sommes d'accord, mais il s'agit d'une question de ressources humaines, cela ne relève pas du schéma directeur.

La Scet proposait de casser la salle modulable mais nous la maintenons. Nous n'allons pas la casser pour reconstruire un bâtiment à cinq étages et casser la BU Sciences n'a pas beaucoup de sens. Nous maintenons donc la salle modulable en salle plate. Nous utilisons du mieux possible la BU Sciences actuelle.

En revanche, nous devons casser les serres. Nous n'allons pas les reconstruire telles qu'elles le sont actuellement. Il se trouve qu'elles sont dangereuses et représentent une source de perte considérable de fonctionnement en termes de flux. Notre proposition est qu'une partie de l'activité des serres soit transférée aux Jardins de l'Arquebuse dans le cadre d'un vrai projet partagé avec la ville. Une petite serre de proximité, pour stocker les collections végétales, pourrait être construite dans la partie centrale de l'esplanade Erasme. Elle pourrait ainsi être ouverte au public et devenir un lieu d'attractivité du campus.

Sur les Sciences humaines et sociales, nous sommes d'accord avec Eric et nous ne retenons pas la proposition de faire un bâtiment qui risquerait d'isoler les laboratoires. Le projet concernant les laboratoires sera de restructurer en interne le grand bâtiment Droit-Lettres. Cela ne relève pas du SDIA mais de la restructuration interne pour mieux regrouper les laboratoires.

Notre projet sur la crèche et le SUMPPS est bien sûr de les maintenir à leur emplacement actuel. La proposition de les transférer à Mirande pour rationaliser n'a pas de sens, nous les maintenons donc. A ce sujet, nous avons un ambitieux projet visant à transformer le service de médecine préventive en centre de santé et de développer, à terme, ce secteur en centre de santé.

La proposition de libérer le B2 par la construction d'un nouveau bâtiment à la place de la BU de Sciences n'est pas retenue. Le B2 est au milieu du CHU et cela nous ferait dépenser beaucoup d'argent pour en faire des salles de cours par petits groupes d'étudiants, cela n'a aucun sens de libérer le B2.

Nous proposons donc de faire le Data center près de la chaufferie pour en faire une structure qui ne sera pas dans les sous-sols de la maison de l'U mais vraiment une structure importante et pérenne. Les sous-sols de la maison de l'U étaient forcément une étape intermédiaire.

Le STU est maintenu à l'identique pour l'instant car cela pourrait servir de réserve foncière. Nous sommes d'accord sur le fait que Chabot-Charny doit rester et devenir la vitrine culturelle de l'Université. Si nous transférons l'IUP, soit dans un premier temps à Charles Dumont, soit dans un second temps sur un bâtiment AAFE élargi, de la place sera libérée dans le bâtiment Chabot-Charny et peut ainsi permettre de développer la musicologie qui y est implantée et toutes les activités vitrine, comme le disait Eric.

Par exemple, toutes les activités de l'UTB dont les adhérents sont très attachés à Chabot-Charny, toutes les activités liées à la culture scientifique et technique pour lesquelles il y aurait des besoins.

Puisque nous y mettons la musicologie, je pense également à un petit auditorium de taille moyenne. Nous avons à Dijon un magnifique auditorium de 1 500 places mais nous n'avons pas de petite salle de musique de chambre. Nous pourrions très bien imaginer une jolie salle de musique de chambre dans ce local près de l'ancien conservatoire, où se trouvent le PESM et la musicologie. Ce sont des projets qui peuvent se profiler sur le long terme mais nous devons garder Chabot-Charny, nous sommes bien d'accord.

M. de Mesnard.- Il y a également un petit amphi très beau à Chabot-Charny mais je ne sais pas s'il serait adéquat pour de la musique.

Le Président.- Non, mais si nous libérons une partie des surfaces, nous pouvons peut-être construire une petite salle de musique de chambre, ce qui aurait du sens avec le fait d'y mettre la musicologie et le PESM. Cela aurait vraiment beaucoup de sens. Ce serait un espace ouvert au public et ouvert sur la ville avec la possibilité d'y organiser des concerts. Cela se place exactement dans la philosophie que déployait Eric.

Est-ce qu'il y a d'autres choses à voir, Anne ? Nous avons tout balayé.

Mme Girollet.- Tu as parlé d'Auxerre ?

Le Président.- Oui, à Auxerre, le regroupement sur un campus unique est préconisé sur le site des Plaines de l'Yonne.

Avez-vous des remarques à ce panel de propositions ? Sophie.

Mme Genelot.- J'apporte juste une précision par rapport au scénario que tu proposes sur l'ESPE, site de Dijon. Le phasage me semble raisonnable, excepté pour les aspects concernant les services centraux. Tout descendre à Dumont pour tout remonter ensuite n'est peut-être pas pertinent, l'aspect services centraux étant important. En effet, les services centraux de l'IUFM actuel, en sachant d'ailleurs que les services centraux de l'ESPE seront plus élargis, sont tout de même très en phase avec le travail des services centraux de l'uB. Leurs relations sont quotidiennes et les déconnecter complètement risque de poser des problèmes fonctionnels. Il faudra revoir cela. C'est ma seule petite réserve, je suis d'accord sur tout ce qui concerne l'enseignement mais il faudra vérifier pour l'administration.

Le Président.- D'accord. Cela fera partie aussi de notre marge de manœuvre

en terme de décision fonctionnelle. Vous souhaitez dire un mot, Cédric ?

M. Clerc.- Sur le projet actuel de tout rassembler sur Dumont et d'en partir par la suite m'inquiète un peu, notamment pour les personnels de restauration qui sont sur place et pour qui il faudra trouver une solution. Vous évoquez un terme de 10 ans mais il serait bien de prendre cela en compte dès le départ.

Le Président.- Exactement. Le temps de concevoir un nouveau bâtiment, de trouver des crédits, les dix ans sont nécessaires. Cela signifie que nous aurons le temps de traiter ce problème. Je ne connais pas l'âge des personnels qui y travaillent actuellement mais certains d'entre eux auront peut-être pris leur retraite et si nous avons ce pas de temps, nous pouvons gérer cette question des personnels de façon très respectueuse.

Mme Genelot.- Il est vrai que la restauration était attachée aux anciennes écoles normales et aux IUFM. Nous avons évoqué ce problème depuis l'intégration qui s'est déroulée pendant tes précédentes fonctions, Alain. Il s'agissait de prendre son temps mais la restauration ne relève pas de la mission de l'université alors que les IUFM ont été intégrés tout en conservant cette mission. Il a été sage de préserver les restaurations tant qu'elles rendaient des services.

Si nous restons à Dumont, il faut continuer à la préserver sinon il risque d'être compliqué d'avoir un gros site de formation à Dumont sans restauration. Dans un terme de 10, 15 ou 20 ans, je ne crois pas que ce soit très raisonnable d'envisager de garder toutes les restaurations. C'est un héritage, il faut le garder et les personnels le savent, Cédric. De plus, il y a très peu de personnels de restauration spécifiques, il s'agit surtout de cuisiniers, nous n'en avons pas d'autres sur l'université. Mais tous les personnels BIATSS attachés au service de restauration sont en général mixtes dans le sens où ils font aussi des tâches d'entretien. Cela peut donc se gérer progressivement sur du long terme.

Sur le site d'Auxerre, nous conservons un peu de restauration mais nous en avons fermé l'année dernière. Sur Mâcon, nous sommes le seul site, il faudra donc bien garder de la restauration. Mais sur Nevers, c'est un point d'ancrage important. Sur Dijon, le phasage permettra de travailler progressivement avec les personnels.

Le Président.- Je sou mets ce panel de propositions à votre approbation.
Qui s'oppose à ce panel de propositions ?
Jean-Charles.

M. Jules.- Je souhaite juste une précision pour nous sachions bien sur quoi nous votons. Nous votons sur les propositions que tu viens de faire, ce qui fait que ce document...

Le Président.- C'est un document de travail qui a été livré pour alimenter notre réflexion. Tu as bien compris que nous avons des accords sur certains points et des désaccords sur d'autres. Il relève de notre travail et de notre responsabilité de construire.

M. Jules.- Contrairement à ce que disent certains, les syndicats ne sont pas forcément des gens ennuyeux.

Le Président.- Je n'ai jamais pensé cela.

Je soumetts cet ensemble de propositions à votre approbation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Unanimité (24 pour)

Merci infiniment, je suis très heureux que nous arrivions à ce consensus. D'autant que nous avons dû ferrailer durement avec la Scet, quand nous avons lancé le SDIA, pour les convaincre d'avoir une démarche aussi concertée que celle que nous avons eue. Nous sommes probablement la seule université à avoir pu concerter de cette façon sur le SDIA.

A partir de demain, la Scet va travailler à approfondir ce scénario et nous le reverrons tous ensemble le 3 juillet. Merci à tous.

2. Opération campus : choix du partenaire pour la réalisation des projets

Le Président.- Nous allons passer à un deuxième point essentiel de ces questions qui concerne la quasi-finalisation du dossier "Opération campus" dont nous avons déjà beaucoup parlé ensemble et pour lequel nous arrivons presque au terme. Etienne va vous le présenter.

M. Siccardi.- Vous connaissez le projet de campus innovant. Concernant l'état d'avancement du projet, je vais aller rapidement sans passer toutes les lignes. Ce projet date déjà un peu puisque la première notification remonte à juillet 2009.

Un rappel des grandes lignes du projet : il a obtenu l'accord du CA en 2009. Nous avons eu ensuite un ensemble de réunions du COPIL (comité de pilotage) et du CIS (comité inter-administratif de suivi) pour essayer de balayer tous les points relatifs au projet.

La consultation a démarré en juillet 2011 et nous arrivons à son terme. Cet appel d'offres n'est pas classique, il est un peu plus compliqué car il s'est fait sous forme de dialogue compétitif. Au 15 mai, nous en sommes à vous soumettre l'accord du CA pour autoriser le Président à signer le contrat sous réserve de l'accord des ministères puisque trois ministères dont le nôtre, Enseignement et Recherche, ainsi que le ministère du Budget et le ministère des Finances doivent valider le projet.

Ensuite, nous allons devoir signer le contrat aux alentours de fin juin 2013. Dès lors que le contrat sera signé, nous entrerons dans une autre phase, tout au long du second semestre 2013, de mise en place des permis de construire et de purge des délais de recours. En effet, les entreprises ne s'engagent plus sans que les délais de recours ne soient purgés. La réalisation est prévue dans le courant 2014 et premier semestre 2015 pour une livraison dans le courant du premier semestre 2015. Ce sera donc le planning.

Vous connaissez tous le projet, je vous le présente rapidement. Le projet prévoit la construction de trois bâtiments. L'institut Marey et la Maison de la métallurgie : les deux ensembles ont été regroupés sur le même site de l'Erié qui se trouve à proximité de la rocade, à côté de la grande Maison régionale de l'innovation en bois. Cette construction avoisine les 4 000 m² pour la valorisation de la recherche, des laboratoires LE2I, LEAD et Analyse du mouvement (STAPS).

Nous construisons sur le campus une Maison internationale des chercheurs pour l'accueil des chercheurs étrangers. Sa surface sera de 2 250 m².

Nous construisons également une salle Multiplex à la place des beach-volley actuels, ceux-ci étant légèrement déplacés.

Nous engageons enfin la rénovation thermique de Mirande. Cela consiste à remplacer les façades rideaux, les verrières de cages d'escalier et les portes extérieures.

Je reviendrai plus tard sur ce projet.

Nous allons vous présenter le volet d'analyse des offres. Cela a été une procédure de choix du candidat, de notre futur partenaire, qui a été longue, sous forme de dialogues compétitifs. Pendant un an et demi, nous avons dialogué avec eux pour essayer d'améliorer le projet. L'an dernier, au début de l'automne, dans le courant du mois de septembre, nous avons arrêté le dialogue et lancé la procédure d'appel d'offres classique. Les candidats nous ont rendu leur projet fin janvier ou début février. Depuis, nous avons fait une analyse que nous vous présentons aujourd'hui.

Nous avons déterminé cinq critères d'analyse :

- coût global de l'offre,
- qualité architecturale des ouvrages,
- respect des objectifs de performance et d'entretien, ce projet consistant non seulement à concevoir les ouvrages, à les réaliser mais également à les entretenir pendant 25 ans,
- optimisation du partage des risques et la solidité et la fermeté du montage juridique et financier (15 %),
- part de l'exécution du contrat que le candidat s'engage à confier aux PME, cette part est maintenant obligatoire dans toutes les procédures d'appels d'offres (5 %).

Nous en arrivons au classement. Nous allons passer rapidement sur les 3 candidats A, B et C. Le candidat B a obtenu la meilleure note au regard de l'analyse détaillée des critères. Nous allons donc proposer le choix de ce candidat.

Je passe sur les planches architecturales. Le projet du candidat B propose sur l'espace de l'innovation environ 4 000 m² à construire. Vous voyez le tram ici et la Maison régionale de l'innovation à gauche, l'entrée se trouve sur le côté Nord, ce bâtiment est assez monolithique avec une architecture sobre dont le rendu est ici assez mauvais car cela donne l'impression d'un ensemble de maisons cartonnées alors qu'en fait, quand on regarde le travail et la texture des façades des autres planches que je n'ai pu présenter ici, le rendu est bien meilleur.

La fonctionnalité générale est satisfaisante. Il faut savoir que nous avons également travaillé avec des groupes de projet composés de futurs utilisateurs qui ont eu accès aux planches et qui nous ont fait part de leurs remarques. La différenciation

des flux des différents laboratoires est satisfaisante. Un point un peu plus négatif concerne la disposition des laboratoires : chaque labo est disposé sur trois niveaux. Nous n'avons pas exigé de regroupement des laboratoires par niveau. Chaque labo se trouve donc sur trois niveaux, cette différenciation est verticale plutôt qu'horizontale. Le bâtiment fonctionne bien pour le reste.

Nous passons ensuite à la Maison internationale des chercheurs qui va être située sur l'arboretum devant Mirande. Peu de gens le connaissent sauf ceux qui le voient depuis leur fenêtre. Cet arboretum est assez masqué à cet emplacement. Il est situé le long de l'allée Savary, à proximité de Mirande et du restaurant universitaire, dans un cadre très agréable, donc idéalement situé.

Ici, nous voyons l'aile de Maths de Mirande, vous avez devant vous un bâtiment R + 2 assez ouvert. Au rez-de-chaussée, se trouvent les espaces d'accueil, une salle de réunion, une petite cafétéria ainsi que deux logements pour personnes handicapées. Ce bâtiment est un R + 2 contrairement aux autres projets, il s'étale en longueur. Par contre, sur cette diapo, la vue est un peu idéalisée. Cette perspective n'existe pas, la vue est cachée par les haies et les obstacles, il s'agit d'une vision de l'architecte. Elle est vue depuis le petit pont japonais. La façade du bâtiment est bien celle-ci. Ce bâtiment fonctionne globalement bien.

La salle Multiplex occupera la place des beach-volley qui vont être reconstruits perpendiculairement. Nous ne supprimons pas les beach-volley. Nous avons ici une vue du bâtiment depuis l'avenue Savary avec le tram. Ce bâtiment est assez représentatif, il est un peu phare et va bloquer le fond de l'allée Savary, ce qui est assez intéressant. Les formes et les couleurs donnent un aspect à la fois sobre et dynamique, ce sont deux triangles qui s'interpénètrent.

Selon la remarque de notre architecte conseil, le volume ne s'impose pas dans la perspective de l'allée Savary. Il a fait cette remarque par rapport au fait que le niveau et la hauteur du bâtiment ne se dégagent pas de ceux des bâtiments environnants. Personnellement, je trouve qu'il ferme bien le fond de l'allée Savary, ce qui le rend intéressant.

La partie vitrée correspond aux commerces, la salle Multiplex étant composée d'une salle de 500 m² multi-usage à la fois pour les étudiants, sans être une boîte de nuit, mais aussi pour des activités institutionnelles de l'université. Un ensemble de manifestations pourront y être organisées dont les journées portes-ouvertes, etc. Cet endroit est idéalement placé à la fois devant un arrêt de tram et un arrêt de bus, il s'agit d'un des deux arrêts multimodaux de Dijon avec la Place de la République, ce qui est intéressant. Il accueillera également des commerces, une épicerie et un lieu de restauration de manière à animer ce secteur qui est assez pauvre en animation, que ce soit en week-end ou en soirée. Alors que beaucoup de monde utilise les installations sportives à ces moments-là, nous allons donc compenser un manque.

Le projet de rénovation de Mirande a pris le parti de ne pas trop toucher à l'aspect architectural. L'architecte a considéré que l'œuvre de Roger Barade était intéressante en soi et il a pris le parti de le laisser à l'identique mis à part le fait que les menuiseries sont mises aux normes actuelles et non pas aux normes de 1972. En même temps, le projet prévoit la rénovation de l'œuvre d'art de l'artiste Agam qui ne fonctionne pas puisque ces différents triangles qui la composent sont articulés et peuvent se présenter de différentes façons.

J'en profite pour revenir à une diapositive précédente. D'un point de vue

budgétaire, nous avons rencontré un problème en lançant l'appel d'offres. En effet, dans un appel d'offres classique, il est possible d'engager une procédure pour adapter le projet et le faire rentrer dans l'enveloppe si ce n'est pas le cas au départ. Or, dans notre cas de figure, nous ne pouvons pas négocier. Ce qui signifie que si le projet ne rentre pas dans l'enveloppe, tout est annulé et doit être recommencé, sachant que cela représente 3 ans de travail. Autant dire que le projet n'aboutirait pas. Nous avons donc mis en place une série d'options sur Mirande qui représente notre variable d'ajustement.

Dans l'option de Mirande, nous allons réaliser tout ce qui figure en vert : les murs rideaux, ce qui pose le plus de problèmes, cela correspondait aux anciennes salles de TP. Nous allons réaliser tout ce qui est verrières, cages d'escalier, portes : ce qui est figuré en bleu. Malheureusement, nous ne pourrions pas réaliser les fenêtres des bureaux des enseignants, ce qui est un moindre mal puisque nous pourrions mettre ce travail dans le futur CPER. Ce projet coûte tout de même 6 M€. L'aspect Mirande a dû servir de variable d'ajustement.

Pour terminer, par rapport au coût d'investissement initial estimé dans notre projet et sur lequel nous avons une autorisation de tirage du ministère en valeur janvier 2013 de 24 236 000 €, nous nous rendons compte que l'assiette d'investissement est partout inférieure. Cela signifie que nous sommes rentrés dans les prix en base + option 2. Si nous devions mettre l'option 1 de Mirande, c'est-à-dire avec le remplacement des fenêtres, nous ne passons pas. L'autre fait saillant est que les trois offres sont sensiblement comparables, ce qui est un peu normal car après trois séances de dialogue, les offres s'améliorent.

Dans le comparatif, nous prenons en compte non pas la valeur au moment de la remise des prix mais la valeur actuelle nette (VAN), c'est-à-dire le coût actuel d'une dépense qui va s'étaler sur 25 ans. Ce qui veut dire qu'on la ramène à un coût actuel. Pour l'investissement initial, la VAN est donc pratiquement la dépense actuelle. Pour la maintenance, c'est une dépense qui va être faite dans 25 ans : donc le coût prévisionnel divisé par le taux d'actualisation qui est de 4 % à la puissance 25 puisque nous sommes dans la 25^e année. Ce qui signifie que la VAN d'une somme qui vaudra 100 € en 2030 coûte beaucoup moins cher actuellement.

Dans ce projet, nous prenons en compte les recettes de la Maison internationale des chercheurs puisque la prestation y est payante. L'université va donc encaisser des recettes. Le projet B est celui qui en prévoit le moins. Au niveau de la valeur actuelle nette, le solde est à 32 686 000 €, c'est-à-dire avec les intérêts. Le projet B a une note de 30 qui est la meilleure note.

Je vous ai proposé une présentation sommaire de toute la procédure de choix de notre futur partenaire. Nous en sommes à la phase d'autoriser le Président à signer le contrat avec notre futur partenaire.

Le Président.- Merci Etienne. Nous en arrivons donc au terme de ce travail qui a été d'une très grande complexité à la fois technique, administrative, juridique et financière. Je voudrais remercier très sincèrement Etienne pour le travail absolument considérable qui a été fourni.

Au jour d'aujourd'hui, vous avez bien compris que le choix est fait et que le meilleur projet possible a été identifié. Nous sommes dans une phase très contrainte sur le plan juridique. Il s'agit de prendre deux délibérations que je vais vous lire. Ces délibérations sont techniques et nous ne pouvons pas les modifier, à la virgule près, car

ces textes ont été rédigés par les cabinets qui nous aident : un cabinet d'assistance à personne publique technique, un cabinet d'assistance à personne publique financier, un cabinet d'assistance à personne publique juridique et un cabinet d'assistance à personne publique qui fait la synthèse de toutes ces données. Il faut que nous prenions ces délibérations qui sont nécessaires à la validation finale par l'Etat de ce dossier et au fait que je pourrai finalement signer le contrat.

Je voudrais vous dire que, pour des raisons de nature politique, certaines personnes étaient opposées à un partenariat public-privé et je le comprends parfaitement, cette position est tout à fait respectable. En même temps, nous ne devons pas nous situer aujourd'hui sur ce terrain politique. Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans une phase très administrative, technique et juridique, il faut que nous puissions prendre ces délibérations car elles sont indispensables pour avancer.

Je peux vous garantir de la parfaite transparence de la procédure qui a prévalu pour l'évaluation, la notation et le choix des candidats. Cela a été fait vraiment dans l'indépendance d'esprit la plus complète de la part de ceux qui ont fait ce choix. D'ailleurs, jusqu'au dernier moment, je ne connaissais que trois projets A, B et C, je ne savais pas qui étaient les sociétés en compétition, je n'ai pas voulu le savoir.

Avez-vous des remarques ou des questions ? Je vous lirai ensuite ces textes très formels que je soumettrai à votre approbation.

M. Loquin.- J'ai une simple remarque quant à la Maison internationale des chercheurs, car j'ai suivi ce projet sous la présidence de Jean-Claude Fortier dès le départ. Je me réjouis donc de le voir arriver à son terme grâce au programme Campus innovant dont la rencontre permet la réalisation de ce bâtiment.

La seule question que je voudrais poser à Monsieur Siccardi est de savoir quels sont les plans qui ont été retenus pour l'intérieur du bâtiment. A l'époque, j'avais validé une série de plans. Un débat avait notamment porté sur la nécessité des chambres individuelles, des appartements de deux ou trois pièces, dans l'hypothèse où un chercheur étranger viendrait avec sa famille. Est-ce que ce projet est pérenne ou cela a-t-il été remis sur le chantier ? Il n'y a pas que l'extérieur, l'intérieur compte beaucoup.

M. Siccardi.- Cela faisait bien évidemment partie du programme. Nous construisons 40 logements, il n'y aura pas de chambres mais 15 studios et 21 studios améliorés "bis" et 5 T2 pour des familles.

M. Loquin.- C'est à peu près ce qui était prévu.

M. Siccardi.- De plus, nous avons une salle de réunion, une cafétéria, un lieu de détente, un hall d'accueil et une terrasse ouverte sur l'arboretum. Ainsi, quand le temps sera meilleur qu'aujourd'hui, les chercheurs pourront profiter de l'espace !

M. Loquin.- Pour le futur, est-ce qu'une personne sera affectée sur un poste d'accueil ?

M. Siccardi.- Tout à fait, nous y avons réfléchi. Comme sur toute la procédure de réservation et de fonctionnement de cette Maison des chercheurs, le grand principe est de donner la priorité absolue aux chercheurs étrangers. Ce qui veut dire que le point

d'entrée se fait au niveau du service des relations internationales qui collecte toutes les demandes et qui assure les réservations bien sûr dans la limite des logements disponibles auprès de notre partenaire. Notre partenaire gère toute la gestion des logements disponibles : l'accueil, le ménage, l'entretien et autres.

Trois semaines à l'avance, si des logements sont vides, on passe la main à notre partenaire qui va pouvoir le louer à tout public pour rentabiliser le bâtiment et faire en sorte qu'il n'y ait pas de logement vide sur une courte période. Mais la priorité est bien sûr le chercheur étranger puisque nous passons par le service des relations internationales, au-delà, ce sont les chercheurs français venant assister à un colloque ou autres, et puis au-delà, pourquoi pas, loger des enseignants.

M. de Mesnard.- Il ne s'agit pas de chercheurs étrangers mais de chercheurs venant d'une université étrangère, il faut préciser car ce n'est pas la même chose.

M. Jules.- Dans l'enveloppe financière, il y avait quatre opérations et tout était regroupé, c'est-à-dire qu'un seul partenaire doit assumer les quatre opérations.

M. Siccardi.- C'est le problème car nous choisissons le plus petit dénominateur commun, cela veut dire que si nous avions pu faire un panachage, nous aurions pris le bâtiment de l'un et le bâtiment de l'autre. Ce n'est pas possible parce que c'est la notion même de contrat de partenariat. Quand un contrat de partenariat est engagé, cette procédure est extrêmement lourde, à la fois pour nous qui y avons passé quelques soirées et quelques nuits, mais à la fois pour nos partenaires. Ce genre de démarche n'est envisageable que pour des projets d'une certaine taille. Il faut savoir que le projet uB est un projet Campus innovant, il s'agit du plus petit projet. Comme j'ai tendance à le dire en réunion avec les collègues : il s'agit du projet le plus misérable de France. C'est pour vous dire que ce petit projet est à la taille critique inférieure et que les projets des autres universités dépassent assez facilement les 100 M€.

M. Jules.- Il n'était donc pas possible de signer quatre contrats compte tenu de la somme et de l'investissement. Je ne mets absolument pas en doute le bon déroulé. Vous connaissez notre position sur les PPP (partenariats publics-privés). J'ose espérer que ce projet marchera et que nous ne serons pas déçus. En effet, certaines universités sont déçues de leur PPP. Par exemple, je sais que le PPP de Clignancourt n'est pas à la hauteur de ce qui était attendu.

Vous disiez vous-même que ce sont quatre petites opérations et que nous pouvons espérer que cela se passe bien. Sur les PPP, dans l'enseignement supérieur, les recommandations sont défavorables, la demande est plutôt de ne pas signer de PPP. Tout cela explique mon abstention. Je suis philosophiquement opposé, je pense que le contribuable se fait rouler dans la farine et je m'abstiens comme je me suis abstenu sur toutes les opérations. On nous avait d'ailleurs fait croire qu'il n'y avait jamais de retard dans les PPP, en tout cas beaucoup moins qu'en maîtrise d'œuvre publique, mais il y en a autant. Mais, de toute façon, nous n'avons pas le choix puisque le ministère de l'époque l'imposait.

Le Président.- Nous n'avons pas le choix. Au bout du compte, le fait que nous ayons bien avancé nous permet d'en arriver à cette possibilité de signature. Nous avons

voulu avancer le plus vite possible dans les derniers mois, le risque étant que, compte tenu de la situation financière de l'Etat, tout point de fragilité de ce dossier le fasse avorter et que nous n'ayons finalement pas ces quatre bâtiments.

Quel que soit le chemin juridique et financier qui va nous permettre de les avoir, quatre bâtiments de plus vont venir enrichir dans 25 ans le patrimoine de notre université.

M. Jules.- Ou ce qu'il en restera.

Le Président.- Espérons ! Ce que tu dis est important, Jean-Charles, parmi les éléments de décision ayant pesé dans la balance sur le choix du prestataire B, la qualité des matériaux retenus, qui a été évaluée par notre conseiller technique, était la meilleure possible parmi les trois dossiers proposés. Dans certains dossiers, nous avons vu au fil du dialogue compétitif une dégradation de la qualité des matériaux, ce qui n'était pas le cas dans le dossier B. Cela a fait partie des éléments qui ont pesé dans notre choix.

M. Jules.- Je vais poser une question purement technique à Etienne. Nous sommes confrontés au problème que Mirande est une passoire, je parle du bâtiment de l'aile D en particulier car j'y suis. On vient de mettre de nouvelles sorbonnes et on s'aperçoit que, de fait, quand la pièce est bien isolée, nous ne pouvons quasiment pas ouvrir la porte. En isolant davantage le bâtiment qu'il ne l'est actuellement, pourrions-nous ouvrir les portes dans les laboratoires où il y a des sorbonnes ?

M. Siccardi.- Il s'agit d'un problème de compensation d'air au niveau des sorbonnes que nous avons exposé au CHS. En effet, une sorbonne tire 1 800 m³/heure. Si vous en rajoutez un certain nombre, vous mettez le bâtiment en dépression de manière extrêmement sensible si vous ne compensez pas. Il faut une compensation, tout ce qui arrive doit être égal à tout ce qui est extrait.

Ce bâtiment est un peu une passoire, comme tu le dis, mais cela s'arrange tant bien que mal. A partir du moment où nous aurons des fenêtres étanches, cela s'arrangera moins bien. Une étude a été faite et il est prévu que des ouvrants, des volets d'aération, soient laissés dans les fenêtres de manière à ce que cette compensation puisse être assurée dans les ailes où il y a peu de sorbonnes, comme dans l'aile D. Par contre, dans l'aile B, une compensation d'air chauffé est prise à l'extérieur et ramenée dans les salles, cela existe déjà. Cela ne fonctionne pas toujours très bien à cause de problèmes, l'aéraulique est la pire des choses. Ce problème a été anticipé.

M. Loquin.- Je voulais juste préciser que des PPP marchent tout de même, il ne faut pas exagérer. Cette formule est d'ailleurs internationalisée, tous les pays pratiquent comme cela. Ça fonctionne, même s'il y a des échecs.

M. Jules.- Ce n'est pas un critère ! Il n'empêche que la Cour des Comptes a pondu un rapport sur les PPP dans l'enseignement supérieur et conseille à celui-ci de ne plus signer de PPP.

Le Président.- Nous allons être prudents. En tout cas, toutes les garanties ont été prises.

Cédric, pour une dernière intervention.

M. Clerc.- J'ai le même positionnement sur les PPP que Jean-Charles. Par contre, je n'ai pas bien compris pour Mirande : une option 2 consiste à remplacer aussi les fenêtres des bureaux ?

M. Siccardi.- Ce sont les murs rideaux, c'est-à-dire les façades vertes actuelles qui constituent un gros problème, elles resteront d'ailleurs vertes, ne serait-ce que pour respecter la propriété intellectuelle des ayants droit de l'architecte Roger Baratte pendant 70 ans. Nous remplaçons aussi tout ce qui est verrières de cages d'escalier et les portes d'entrée hautes. Nous ne remplaçons pas les fenêtres des bureaux, nous le ferons plus tard.

M. Clerc.- Ce bâtiment a été identifié comme une passoire parce qu'il y fait très froid.

M. Siccardi.- Paradoxalement, j'ai été stupéfait en refaisant les calculs. Tout le monde dit que ce bâtiment est une passoire mais quand on calcule ce que le bâtiment consomme toutes énergies confondues, à la fois le chauffage et l'électricité, puisque par effet joule ce qui passe en électricité passe en chaleur, on se rend compte que c'est un très bon bâtiment. Il est largement aussi bon que la plupart des bâtiments actuels, même si vous avez peut-être froid. Mais en terme de consommation, ce bâtiment est très bon car il est ultra-compact. Cela signifie que la surface déperditive d'un bureau lambda n'est que sur une façade, sachant qu'un local a un volume de 6 façades dont une seule est déperditive, celle qui donne sur l'extérieur. Les autres donnent sur le voisin du dessus, du dessous, sur le couloir et sur les deux voisins latéraux. Il se trouve que la qualité thermique des façades de Mirande est trois fois moins bonne que la qualité thermique des façades actuelles. Mais comme il y a trois fois moins de surfaces donnant sur l'extérieur, nous arrivons à la même consommation. J'avais cru m'être trompé en faisant les calculs mais ce n'est pas le cas.

Ce projet coûte 6 M€, l'économie serait de 30 000 € ou 40 000 € par an, équivalant à deux siècles de temps de retour. L'apport n'est pas tant sur l'aspect thermique, bien que ce ne soit pas négligeable, que sur l'aspect du confort avec des salles de TP dans lesquelles vous ne pouvez pas travailler car il fait trop froid en hiver et trop chaud en été, ainsi que l'effet de paroi froide : même si nous arrivons à vous chauffer, s'il fait - 5 °C, la vitre est à 0 °C, il fait froid. C'est donc un apport de confort certain.

Le Président.- Je vous lis mes deux délibérations qui sont un peu techniques.

La première m'autorise à faire le choix du partenaire B qui est Pertuy du groupe Bouygues. La deuxième délibération est un peu compliquée, il s'agit d'une sorte de clause très réglementaire qui est imposée par les banques pour se protéger en cas de retard de paiement auquel cas l'Etat devrait payer le reliquat du capital dû.

Juridiquement, je dois vous les lire afin que le CA puisse délibérer.

La première délibération :

"Délibération relative au contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de quatre nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam.

Approbation du choix de l'attributaire du contrat de partenariat et autorisation donnée par le Conseil d'Administration de l'Université au président de celle-ci de signer le contrat de partenariat ainsi que plusieurs actes contractuels nécessaires à l'exécution du contrat de partenariat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, vu....

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, sous réserve de l'avis favorable des Ministres saisis conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004

ARTICLE 1ER : approuve le contrat de partenariat et ses annexes, relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de quatre nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam, à conclure par l'Université avec la société PRISMA 21, en cours de constitution, laquelle se substituera au groupement composé des sociétés Pertuy Construction, Bouygues E&S FM France et BEE Invest 1, et dont l'actionnariat sera détenu, à la date de signature du contrat de partenariat, par Pertuy Construction (14%), Bouygues E&S FM France (1%) et BEE Invest 1 (85%) ;

ARTICLE 2 : approuve les actes d'acceptation des cessions de créances, à conclure conformément aux dispositions des articles L. 313-29 et suivants du code monétaire et financier, au bénéfice de Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited, agissant en tant que Créancier Financier au sens du contrat de partenariat ;

ARTICLE 3 : approuve la convention tripartite, à conclure par l'Université avec la société PRISMA 21 et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited et ayant pour objet de rappeler et préciser, notamment, les conséquences d'une fin anticipée du contrat de partenariat sur les modalités de versement, par l'Université aux créanciers financiers, des loyers irrévocables ou de l'indemnité irrévocable au sens du contrat de partenariat ;

en conséquence, approuve la signature par le Président de l'Université :

- *du contrat de partenariat et de ses annexes, relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de quatre nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam, avec la société PRISMA 21 ;*
- *des actes d'acceptation des cessions de créances au bénéfice de Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited ;*
- *de la convention tripartite avec la société PRISMA 21 et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited ;*
- *de tous les actes afférents à l'exécution du contrat de partenariat, des actes d'acceptation des cessions de créances et de la convention tripartite précités.*

La présente délibération est adoptée à la majorité de x voix favorables, y contre, et z abstentions."

C'est la première délibération, elle a été rédigée par les APP qui nous assistent, puisque nous n'avons pas l'expertise, et qui négocient eux-mêmes avec les partenaires bancaires de Bouygues et de Pertuy.

M. Siccardi.- Une remarque. Cette convention a été faite avec l'intitulé originel, c'est-à-dire celui de l'appel d'offres, de l'avis d'appel public à concurrence. Or, en cours de contrat, on a regroupé deux bâtiments qui étaient initialement distincts (la maison de l'ERIE et la maison de la métallurgie). La construction n'est donc pas de quatre mais de trois nouveaux bâtiments, et la rénovation de Mirande. Je propose que nous fassions cette correction : c'est la construction de trois nouveaux bâtiments et maintenant la rénovation de façade de Mirande et de l'œuvre d'art de l'artiste Agam.

Le Président.- C'est exact. Merci pour ta vigilance.

M. de Mesnard.- Avant le vote, je voudrais faire une petite remarque. Tu as une très belle voix, Alain, tu lis bien, mais serait-il possible de nous distribuer ce document par écrit ? Il n'était pas possible de nous le distribuer à l'avance, je le comprends bien. Mais, là, à cet instant, on aurait pu nous distribuer le document ou nous le projeter.

Le Président.- Cela n'aurait pas changé grand-chose.

M. de Mesnard.- Tout le monde n'entend pas parfaitement. Personnellement, j'aurais aimé avoir le document écrit. Je le dis pour une prochaine fois.

Le Président.- On pourra vous le faire passer.

M. de Mesnard.- Avant de voter, il serait bien que nous ayons ce document pour suivre pendant la lecture. Si c'est possible à l'avenir.

Le Président.- Sachant qu'on ne peut pas modifier ne serait-ce qu'une virgule de ce document. J'ai essayé de lire le plus clairement possible. Il est vrai que nous aurions pu vous le communiquer, il n'y avait aucune volonté de ne pas vous le donner.

M. de Mesnard.- J'ai bien compris, mais ce serait plus facile pour nous.

Le Président.- Ce n'est pas un texte très palpitant.

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ? 5 abstentions.

Qui refuse de participer au vote ?

19 pour, 5 abstentions

Je vous remercie.

Je vous lis la deuxième délibération :

"Questions relatives au patrimoine immobilier : délibération relative au contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam - Autorisation donnée par le Conseil d'Administration de l'Université au Président de celle-ci de signer l'accord indemnitaire rappelant et précisant les conséquences indemnitaires de l'éventuelle annulation, ainsi que du constat ou de la déclaration de nullité du contrat de partenariat.

Le Conseil d'administration, vu tout un ensemble de textes, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{ER} : approuve l'accord indemnitaire, dont le projet figure en annexe à la présente délibération, ayant pour objet de rappeler et préciser les conséquences indemnitaires de l'éventuelle annulation, du constat ou de la déclaration de nullité du contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, au financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumentale de l'artiste Agam, et qui est à conclure par l'Université avec la société PRISMA 21, en cours de constitution, et Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited, agissant en tant que créancier financier de la société PRISMA 21 ;

ARTICLE 2 : autorise le Président de l'Université à signer l'accord indemnitaire, dont le projet figure en annexe à la présente délibération, avec la société PRISMA 21 et Sumitomo Mitsui Banking Corporation

Europe Limited, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution de l'accord indemnitaire.

La présente délibération est adoptée à la majorité de x pour, y contre et z abstentions."

Cette délibération sera signée par le Président de l'Université de Bourgogne.

M. Loquin.- Que dit l'accord indemnitaire ? C'est surtout ce point qui est intéressant.

M. Siccardi.- Je parle sous votre contrôle : l'accord indemnitaire a été élaboré pour se substituer au contrat principal si d'aventure, au cours de la durée du contrat, un juge devait l'annuler. Si le contrat principal est annulé, il n'y a plus de contrat, plus de clauses, il n'y a plus rien. Le but de l'accord indemnitaire est de régler les conséquences financières, essentiellement, de cette annulation, c'est-à-dire de permettre à l'université de finir de rembourser ce qu'elle doit, c'est-à-dire les indemnités irrévocables, donc finir le remboursement de l'investissement initial, les intérêts et autres. Le but de l'accord indemnitaire est de fournir un support juridique qui puisse nous permettre de finir de rembourser ce que nous devons rembourser si un juge devait annuler le contrat principal, auquel cas il n'y aurait plus de support, plus d'article, plus rien.

M. Loquin.- Comment le remboursement se fait-il ?

M. Siccardi.- Dans les mêmes conditions que le contrat initial, c'est-à-dire qu'on va rembourser le solde de l'indemnité irrévocable, essentiellement l'investissement initial et les intérêts d'emprunt restant à payer, l'encours de la dette qui reste à régler. Sachant que si le contrat devait être annulé, toute la partie exploitation serait annulée, puisque celle-là a cours tous les ans. Le but est de régler dans les mêmes conditions que le contrat initial l'encours de la dette, pour faire simple.

M. Loquin.- Y a-t-il une clause de règlement des litiges ?

M. Siccardi.- Oui, tout à fait.

M. Loquin.- Avec des arbitrages ? Avec trois arbitres définis par Bouygues ?

M. Siccardi.- Non, il n'y a pas d'arbitre. Tout cela est prévu dans le contrat.

M. Loquin.- Je connais cette clause, elle est très mauvaise.

M. Siccardi.- On a justement vu les avocats et il n'y a pas d'arbitre désigné.

M. Loquin.- Généralement, en annexe, il y a toujours trois arbitres que Bouygues désigne par avance et qui sont chargés de juger un éventuel litige avec Bouygues.

M. Siccardi.- Non, il n'y a pas cette clause, c'est-à-dire que tout est prévu

contractuellement a priori.

M. Loquin.- Tant mieux.

M. Siccardi.- Cet accord indemnitaire est une protection, à la fois pour le créancier, il est normal qu'il exige des protections puisqu'il engage des fonds importants, mais à la fois pour nous. Dans le cas d'une annulation, on ne se retrouverait pas devant un vide, ce qui veut dire des arbitrages, des aléas et autres, la procédure est prévue.

M. Loquin.- Et c'est une clause d'arbitrage ?

M. Siccardi.- Il y a une clause d'arbitrage, tout à fait, qui est prévue dans le contrat. Ce ne sont pas les arbitres désignés par Bouygues mais c'est le contrat.

M. Loquin.- C'est quelque chose qu'il faudrait tout de même voir. Je connais bien les contrats de Bouygues, ils sont toujours faits un peu de la même manière.

Mme Girollet.- La négociation a vraiment été faite clause par clause. Je vous assure que c'est très précis.

M. Siccardi.- Ce n'est pas un contrat Bouygues, Monsieur Loquin, c'est un contrat université, c'est-à-dire qu'il a été élaboré par nos conseils, sur lequel Bouygues a fait des remarques. Certaines étaient fondées et on a pu les accepter. Certaines n'étaient pas fondées ou nous étions trop préjudiciables et nous ne les avons pas acceptées. Le contrat est l'émanation de l'appel d'offres, c'est autre que le document de consultation des offres finales qui a été amendé. Ce document-ci a été élaboré par l'université et ses conseils, pas du tout par Bouygues.

M. de Mesnard.- Dans les actionnaires, il y avait PRISMA 21 et ?

M. Siccardi.- PRISMA 21 et Bouygues BEE Investissement qui est une filiale de Bouygues.

M. de Mesnard.- D'accord. Quels sont les pourcentages ?

M. Siccardi.- 85 % pour BEE Investissement et 14 % pour Pertuy Construction qui est une filiale à 100 % de Bouygues. Pertuy est donc égal à Bouygues.

M. de Mesnard.- BEE Investissement, qu'est-ce que c'est ?

M. Siccardi.- C'est un fonds d'investissement qui travaille toujours avec Bouygues. Bouygues a des intérêts dans BEE Investissement. Il faut savoir que le financier va apporter le financement, ce sont en général des grands groupes et ce sont des financiers qui sont adossés à ces grands groupes.

Le Président.- Je sou mets cette deuxième délibération à votre approbation. Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? 6 abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

16 pour, 6 abstentions

Je vous remercie.

Nous vous avons également adressé, avec les documents du CA, un texte pour information, il s'appelle "Convention pour la souscription et la mise en œuvre du contrat de partenariat public privé relatif au campus innovant". Ce document a été signé en 2011, il apporte la garantie du financement de l'Etat dans ce cadre. Il n'y a donc pas lieu de le voter. On l'a transmis aux administrateurs parce que cela n'avait pas été fait, de façon à ce qu'il y ait une pleine publicité de ce document auprès des administrateurs.

3. Raccordement de la chaufferie centrale du Campus de Dijon Montmuzard au réseau de chaleur du Grand Dijon

Le Président.- Nous avons encore un dossier sur les questions de patrimoine, il est un peu plus technique et concerne l'accord du Conseil d'administration nécessaire pour le raccordement de notre chaufferie centrale au réseau de chauffage du Grand Dijon.

M. Siccardi.- C'est le projet de rénovation de la chaufferie centrale que vous connaissez, vous avez au moins vu sa cheminée. C'est une chaufferie qui date. Elle chauffe pratiquement tous les bâtiments du campus de Montmuzard : 250 000 m². Il ne s'agit pas que de l'université mais également le Crous, l'ENESAD qui est AgroSup maintenant et autres. La puissance installée est de 28 mégawatts, elle produit environ 27 000 mégawattheures par an.

Son historique : c'est une chaufferie qui date de 1962, qui a subi certaines modifications. Il est intéressant de constater qu'en 1984, dans le cadre de la relance du plan charbon, c'était notamment du charbon de Blanzky. Les élus se sont mobilisés pour ne pas qu'elle passe au gaz. Elle est donc restée au charbon. Maintenant, on arrive en fin de vie puisqu'en 2000 les mines de Blanzky se sont arrêtées et on utilise actuellement du charbon Sud Africain ou Bolivien. La problématique est que ce sont des installations vieillissantes, une chaufferie incapable de répondre à la réglementation 2008, ou ce serait beaucoup trop cher, avec un coût de rénovation de la chaufferie estimé à 6 M€ au bas mot. On prévoit de se raccorder au réseau de chaleur que le Grand Dijon est en train de mettre en place. Ceux qui passent dans la rue Marcel Bouchard peuvent le voir actuellement puisque les travaux sont en cours.

Vous avez eu le document concernant ce réseau de chaleur de la chaufferie, je vous le présente à l'écran. C'est un réseau de chaleur où Dijon Energie mettra en place deux chaufferies, une chaufferie à côté de l'aire d'accueil du grand passage et une chaufferie Nord vers l'usine d'incinération. Vous avez eu les caractéristiques. Nous allons être raccordés à cette nouvelle chaufferie, donc à ce nouveau réseau, par le biais des canalisations qui ont été tirées dans le cadre des travaux du tram ou celles qui sont en train d'être tirées et dont certaines vont passer devant le bâtiment où nous nous

trouvons l'été prochain, en limite de terrain.

Le but est que ce projet nous évite un investissement conséquent puisque la majorité des travaux sont pris en charge par le Grand Dijon. Nous allons bien sûr réduire notre pollution de CO₂ de manière extrêmement sensible, ce sera largement aux alentours de 5 ou 6 000 tonnes, c'est donc très important. Nous allons avoir une sécurité d'approvisionnement, le principe de fonctionnement des échangeurs est qu'il va arriver deux tuyaux qui vont nous apporter la chaleur, qui vont échanger la chaleur avec deux autres tuyaux qui passeront sur le campus. C'est beaucoup plus simple.

On va revenir à notre projet. Toute la problématique du raccordement est à la charge du Grand Dijon. Le coût d'adaptation du projet, c'est-à-dire rénovation de la chaufferie et dépollution, enlèvement du process à charbon et maintien d'un process gaz de secours, s'il devait y avoir un problème, et d'optimisation financière fait 1,2 M€ qui sont prévus dans le cadre du CPER. C'est donc le CPER qui les finance.

En terme de coût de fonctionnement, par rapport au coût actuel qui est aux alentours de 1,5 M€, nous serons plutôt à 1,420 M€. Ce qui signifie 77 000 € d'économie en valeur 2012 sur le fonctionnement. Ce n'est pas négligeable. C'est donc un projet intéressant. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, nous sommes obligés de nous y raccorder, c'est une bonne chose financièrement, en termes d'objectifs de performance, de développement durable et autres ; c'est intéressant et je pense que c'est un très bon projet. Nous y avons bien travaillé avec les personnes du Grand Dijon.

Le Président.- Merci Etienne. Y a-t-il des questions ?

M. de Mesnard.- Juste une petite remarque. 6 000 tonnes équivalent CO₂ par an, c'est beaucoup mais, en même temps, la tonne de CO₂ doit être à 10 €, ce qui nous laisse 60 000 €. Le prix de la tonne a beaucoup baissé.

Mme Girollet.- C'est aussi développement durable, ce n'est pas que financier.

M. Siccardi.- Nous avons acheté 10 000 tonnes de CO₂ pour solder notre précédent plan parce que nous étions pénalisés, nous n'avons pas fait assez d'efforts. Nous avons donc acheté, avec l'agent comptable, 10 000 tonnes de CO₂ à 7,50 €. C'est un prix intéressant.

M. de Mesnard.- C'est un acte de foi.

M. Siccardi.- Ce n'est tout de même pas neutre.

M. Tabard.- Est-ce que la SOCCRAM va continuer à superviser sur le campus ?

M. Siccardi.- La SOCCRAM est l'exploitant actuel du chauffage. On l'a maintenu pendant l'année de transition, puisqu'on est entre deux chaises. Son contrat arrive à terme, on va donc relancer un appel d'offres qui ne va concerner que la chaufferie mais avec des exigences beaucoup moins étendues, sans process charbon. Nous allons mettre l'accent sur tout ce qui pêche actuellement, le côté bâtiments,

températures, régulation ou autres, tout ce dont ils n'ont pas la culture, comme la climatisation également.

Le Président.- Merci Etienne. Je soumetts à votre approbation cette délibération concernant ce projet de raccordement de la chaufferie centrale de notre campus de Dijon Montmuzard au réseau de chaleur du Grand Dijon.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (24 pour)

Ce point est adopté. Merci Etienne, le travail qui a été fait était conséquent et difficile. Merci à tous.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour qui porte sur l'approbation du projet d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education. Annie Vinter va venir nous présenter ce dossier.

IV) Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

- Vote du dossier final

Mme Vinter.- Je reconnais tout d'abord que vous avez reçu le projet de l'ESPE tardivement, nous nous en excusons. Nous n'avons pas été capables d'aller plus vite sur ce projet étant donné les conditions d'un travail qui portait sur un dossier assez complexe, ainsi qu'un calendrier très compliqué au mois de mai. Pour pouvoir l'envoyer plus tôt, il aurait fallu qu'il soit prêt et ficelé le 7 mai alors que nous avons encore une réunion de travail avec le rectorat le 6 mai, une réunion de travail avec les porteurs de projet le 7 mai. Il n'a donc pas été possible de l'envoyer avant lundi.

Ceci étant, je vous ai déjà présenté le pré-projet de l'ESPE ici, il n'y a pas très longtemps, en février, et une grande partie du texte qui a été distribué ce lundi est en fait identique à celui qui a été présenté dans le pré-projet en février. Je vais donc surtout mettre l'accent maintenant sur les aspects nouveaux du projet par rapport au pré-projet que vous connaissez probablement.

Un mot rapide avant l'entrée en matière sur l'objectif de ces Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education. Je vous rappelle qu'elles visent fondamentalement à améliorer la formation des enseignants et des professionnels de l'éducation, tout d'abord en la professionnalisant davantage et en la rendant aussi plus adaptée aux conditions sociales, aux conditions culturelles, aux conditions technologiques actuelles, de façon à assurer un système plus efficace qui amène les jeunes à un niveau d'éducation plus performant. Je vous rappelle qu'elles seront sous la double tutelle des ministères, à la fois Education nationale et Enseignement supérieur, et qu'elles seront habilitées à délivrer de nouveaux masters qui seront appelés les masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Il faut souligner que les missions qui sont dévolues à ces ESPE sont un peu plus élargies que celles qui étaient attribuées aux IUFM, plus particulièrement relativement aux trois derniers points que j'ai

mis en gros caractères sur la diapositive que vous avez à l'écran :

- contribuer à la formation des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur ;
- conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation que ceux de l'enseignement ;
- participer, être producteur de recherche en formation et en éducation.

C'est pour répondre à ces trois dernières missions qui sont relativement nouvelles que nous avons fait évoluer le projet entre février et aujourd'hui.

Je reprends une diapositive que je vous avais présentée au CA du 27 février dans le pré-projet, qui montrait que l'IUFM formait le cœur de l'ESPE en portant les masters MEEF, alors que les UFR, les laboratoires, les différents services centraux de l'uB qui sont pertinents, relativement à la formation/éducation, gravitaient autour de ce cœur et se positionnaient comme des partenaires privilégiés des actions de l'ESPE. Ce projet avait été critiqué à juste titre par certains en soulignant qu'on ne voyait pas la différence entre l'IUFM et l'ESPE puisque, finalement, dans ce projet, on ne faisait qu'habiller l'IUFM avec des partenariats qui, en grande partie, existaient déjà. Même si nous nous sommes relativement tus sur cette critique, il est clair que nous étions d'autant plus en accord avec elle que nous étions en train de construire parallèlement un projet plus ambitieux mais qui nous a demandé un peu de temps pour voir le jour. D'où le changement entre le pré-projet et celui qui vous est présenté aujourd'hui.

Quel projet ? Vous en avez déjà entendu parler puisque, relativement à la question du SDIA, nous avons évoqué le périmètre de l'ESPE. Quel projet peut-on vous présenter aujourd'hui ? Pendant ces derniers mois, nous avons fait le constat que nous avons à l'UB un département de Sciences de l'éducation qui prépare justement à d'autres métiers de la formation/éducation que ceux de l'enseignement. Nous avons à l'uB, l'IUP Denis Diderot qui porte lui aussi deux masters en éducation / formation. Nous avons aussi, à l'uB, le CIPE qui assure dans notre université des actions de formation professionnelle des enseignants et des enseignants-chercheurs. Or, toutes ces structures sont directement pertinentes par rapport aux deux missions des ESPE que j'ai mises en gros caractères dans une des diapositives précédentes, à savoir :

- contribuer à la formation des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur, ce que fait le CIPE,
- conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation, ce que fait le département des Sciences de l'éducation et ce que fait l'IUP Diderot.

Nous avons donc contacté ces structures afin de leur proposer d'adhérer au projet de construction de l'ESPE. Ce qui a réussi et nous a permis de faire évoluer le cœur de l'ESPE de la manière suivante. Dans le projet que nous présentons, qui est le texte que vous avez reçu lundi, l'ESPE devient un pôle éducation formation enseignement culture qui comprend quatre départements :

- Un département des métiers de l'enseignement et de l'éducation, qui est l'IUFM actuel. Il portera les masters MEEF, celui du second degré en partenariat avec les UFR.
- Un département des Sciences de l'éducation.
- Un département des métiers de la formation et de la culture : l'IUP Diderot, chacun apportant ses masters qui sont tous en relation avec éducation et formation.

- Un département d'innovation pédagogique et évaluation qui est le CIPE.

Il nous reste encore beaucoup de travail à faire pour régler en particulier les relations entre ces départements et l'ESPE. Une réunion qui associe tous les partenaires de l'ESPE aura lieu prochainement, une fois passée cette étape de validation du projet.

Il est actuellement proposé que la direction de l'ESPE désigne des directeurs adjoints parmi lesquels figurent obligatoirement les directeurs de chacun des quatre départements de l'ESPE. Ceci afin de garantir la participation de toutes les parties prenantes de l'ESPE à sa gouvernance. Il est aussi proposé, pour le moment, que ces directeurs adjoints soient membres invités permanents de tous les conseils centraux de l'ESPE.

Une fois cela dit, des questions d'organigramme subsistent de manière évidente et elles feront l'objet de réunions dans les semaines à venir, très bientôt, afin de permettre en particulier la rédaction des statuts de toutes ces structures nouvelles.

Si je reprends le schéma que nous avons distribué au moment du pré-projet, que je l'habille de cette modification majeure du cœur de l'ESPE, que je marque également graphiquement dans le schéma projeté les liens structurels de partenariats qui existeront entre les UFR, les laboratoires et l'ESPE avec leurs intersections, on obtient ce schéma qui est celui de l'ESPE revisitée, une fois l'évolution de ce cœur faite après l'adhésion des trois départements au projet.

Dans le texte qui vous est soumis, du point de vue de la composition du conseil d'école, vous avez un point sur la gouvernance. Aucun changement n'a été introduit. La proposition reste inchangée à la demande du rectorat, cela faute de textes nouveaux qui décriraient de manière plus précise la manière dont doit se composer ce conseil. Je vous avais déjà présenté la constitution de ce conseil de l'école en février. Dans le texte qui vous est soumis aujourd'hui, aucun changement n'est introduit.

J'ai listé sur cette diapositive les principaux éléments nouveaux qu'on trouve dans le pré-projet par rapport au projet antérieur. Vous trouvez tout d'abord une proposition de constitution du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. *Grosso modo*, la structure proposée est une structure sous forme de moitié de membres élus, moitié nommés par Président / Rectrice / direction ESPE, une proposition de constitution d'un conseil scientifique. Ce conseil n'est pas obligatoire dans les textes pour les ESPE, mais étant donné l'importance de l'enjeu recherche, nous avons voulu créer un conseil scientifique. Je parle de "proposition", parce que comme je l'ai déjà rappelé, nous ne disposons toujours pas de textes définitifs pour pouvoir écrire de manière plus précise la composition de tous ces conseils.

Nous avons en plus une réunion le 21 mai avec le rectorat. Celle-ci a été fixée il y a déjà un certain temps. Des modifications pourront alors être apportées à ces propositions à la demande du rectorat et/ou de l'IUFM. Nous reviendrons donc sur ces propositions au cours de cette réunion du 21 mai.

Un autre point nouveau est important dans le texte actuel. Dans l'objectif d'affirmer la mission recherche de l'ESPE, il est inscrit dans le texte que nous incitons fortement l'IREDU, qui est le laboratoire des Sciences de l'éducation de l'Université de Bourgogne, à se rattacher à l'ESPE, alors qu'il est actuellement rattaché à l'UFR Sciences économique et gestion. Comme cette UFR va également évoluer, c'est le bon moment pour se poser la question du rattachement de ce laboratoire.

Voilà pour les points essentiels liés à la structure de l'ESPE et qui modifie le projet par rapport à celui qui vous a été présenté en février.

Je vais maintenant vous dire rapidement quelques mots sur l'offre de formations des masters MEEF, ces masters nouveaux. Comme cela avait déjà été évoqué en février, l'ESPE de Bourgogne propose trois mentions pour ses masters MEEF :

- une mention MEEF premier degré qui prépare aux métiers de professeur des écoles,
- une mention MEEF second degré qui prépare aux métiers de professeur collège lycée,
- une mention MEEF encadrement pédagogique qui prépare aux métiers de conseiller principal d'éducation (CPE).

En nouveauté, dans le texte qui vous est soumis aujourd'hui, on annonce l'ouverture prochaine, probablement si tout va bien d'ici à 2 ans, d'une quatrième mention MEEF qui s'intitule "Pratiques et ingénierie de la formation" et qui, lorsqu'elle sera créée, pourrait répondre à une demande importante de formation de formateurs dans le cadre des formations liées aux missions de l'ESPE.

Autre élément nouveau en termes d'offre de formations dans le texte qui est commenté aujourd'hui, c'est l'annonce dans ce dossier de la création d'une licence Education Formation Enseignement Culture qui sera alors transversale aux quatre départements de l'ESPE et qui permettra de répondre à la nécessité d'un continuum de formation de la licence au master en appui aux masters MEEF, et qui permettra également de rééquilibrer les maquettes actuelles de ces masters MEEF.

On peut aussi donner quelques éléments importants liés à la structure de ces masters MEEF :

Nous avons travaillé en concertation avec l'IUFM et les UFR lors de multiples réunions pour mettre au point ces maquettes MEEF. Le principe que nous avons pris est de construire des maquettes qui soient les plus homogènes possible et qui présentent des structures communes. Des structures communes au niveau des volumes de formation. Nous avons fixé ces volumes à 500 / 600 heures en M1 et 330 heures en M2. Mais il se trouve que nous avons reçu hier une lettre de cadrage qui donne les éléments pour construire ces maquettes de master. Relativement aux volumes horaires préconisés dans cette lettre de cadrage, il apparaît que nous sommes au-dessus des volumes horaires préconisés. Ce qui pourrait nous poser quelques soucis mais, vu qu'il n'est plus du tout temps pour nous de tout revoir, nous enverrons les maquettes telles qu'elles sont et nous verrons bien, au retour d'une navette qui va s'établir avec le ministère à partir du 10 juin, ce que le ministère nous dira sur nos maquettes.

Structure commune également au niveau des stages. La durée des stages a été homogénéisée au travers des différentes maquettes.

Mise en place d'un tronc commun de formation aux différentes mentions MEEF pour répondre à la demande ministérielle de développer une culture commune relativement aux métiers d'enseignant. Ces troncs communs concernent des formations en Sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation et des formations qui concernent des questions professionnelles.

Enfin, dernier point qui peut être mentionné pour finir cette présentation sur les maquettes de ces masters MEEF, sachant qu'il devait y avoir un beau tableau sur la diapositive, mais vous l'avez dans votre texte, nous avons adopté les recommandations nationales du fameux comité de suivi du master et toutes les maquettes ont été

organisées sur une structure commune qui peut être décrite selon une double entrée : une entrée par UE que nous avons fixée à 5 de manière identique à tous les masters de l'UB normalement, et une entrée par bloc qui a été préconisée par ce comité national, ce qui nous demande une formation distribuée en 5 blocs : un bloc disciplinaire, un bloc didactique, un bloc exercices du métier, un bloc recherche et un bloc de mise en situation professionnelle. Les ECTS attribués à ces blocs sont également prédéfinis par les recommandations de ce comité national.

Voilà rapidement ce que je peux extraire du dossier, sachant que pour l'ensemble des autres rubriques il n'y a pas d'évolution notable entre le pré-projet qui a été vu en février et celui qui est revu aujourd'hui.

Le Président.- Merci beaucoup, Annie. Je voudrais simplement faire deux commentaires à ce stade. Le premier est de remercier très sincèrement tous ceux qui se sont impliqués, engagés dans la construction de ce projet qui a mobilisé des énergies considérables, que ce soit dans les composantes disciplinaires, chez les collègues de l'IUFM ou chez les collègues du rectorat, ainsi qu'Annie qui a fait le portage politique et Marie-Geneviève qui a travaillé de façon étroite avec les collègues de l'IUFM sur l'ingénierie des maquettes. Je crois que tout le monde a travaillé aussi bien qu'il était possible de le faire dans un délai qui était incroyablement contraint puisque nous avons commencé à travailler de façon opérationnelle sur ce dossier en gros fin janvier et nous avons réussi à monter ce que vous présente Annie, qui est porteur d'une réelle ambition, en trois ou quatre mois.

"Réelle ambition", je le souligne parce que le schéma qu'on vous propose est original, il est considérablement innovant par la capacité que notre ESPE, l'ESPE de Bourgogne, va avoir en créant des liens, des synergies entre la communauté de l'actuel IUFM et les communautés d'enseignants dans le domaine de la culture, dans le domaine des Sciences de l'éducation qui vont nous apporter une valence de recherche très forte, et également le CIPE qui va apporter une originalité très forte à notre projet d'ESPE.

Je pense qu'en France beaucoup d'ESPE vont avoir des périmètres qui vont être à peu près ceux des ex-IUFM. Je le sais pour en avoir parlé avec Daniel Filatre qui est le Conseiller de la Ministre. D'une certaine façon, compte tenu de l'expertise dijonnaise à l'Université de Bourgogne dans le domaine de l'Education au sens large, avec l'IREDU, avec les Sciences de l'éducation, il y avait une attente de ce que Dijon, avec l'Université de Bourgogne, pouvait proposer. Je crois que nous avons répondu à ce qu'on attendait de nous et je pense que le projet que nous déposons va nous donner une audience, une lisibilité forte au niveau du ministère.

Merci pour ce travail considérable. J'ai bien conscience du fait que nous sommes allés vite, que nous n'avons peut-être pas communiqué autant que nous aurions dû le faire car le temps ne le permettait pas. J'étais au conseil de l'IUFM lundi, j'ai donc bien conscience du fait que des interrogations subsistent, en particulier en matière de gouvernance. Nous allons devoir les régler, nous allons le faire, nous allons avancer. Pour autant, je crois qu'il y a une ambition très forte et une originalité très forte.

Cette ESPE, si on la fait vivre et qu'elle réussit, sera un puissant identifiant de l'Université de Bourgogne à l'avenir.

Nous avons le temps de prendre quelques questions ou commentaires avant de passer au vote, si vous en avez.

M. Jules.- Quelques remarques, tout d'abord pour expliquer mon vote : je m'abstiendrai sur ce dossier. Tout le monde n'a peut-être pas la chance de recevoir cette excellente lecture du SNESUP, tout le monde n'est donc peut-être pas au courant qu'il y a un appel à un moratoire dans la mise en place des ESPE. C'est en partie pour cette raison que je m'abstiendrai. Il me semble que les présidents d'université ont reçu une lettre du SNESUP, elle était en tout cas adressée aux directeurs des différentes conférences (CDUS, CDUL, etc.) leur demandant de s'associer à ce moratoire. Ceci parce qu'on estime que mener de front une réforme des concours, une réforme des maquettes et une réforme des structures, sachant que certains dépendent des autres, est extrêmement compliqué.

On voit bien que c'est extrêmement compliqué puisqu'Annie disait elle-même qu'une lettre de cadrage était arrivée hier, donnant des précisions sur un document que nous devons voter aujourd'hui. Nous avons déjà fait cette remarque la dernière fois, d'où cet appel à un moratoire d'un an sur la mise en place des ESPE.

Il y a un autre problème qui justifie cette demande de moratoire, et Alain en a parlé également dans son intervention, c'est qu'il existe tellement peu de directions données par le ministère qu'il risque d'y avoir une grande disparité dans la conception, dans la mise en place, dans la structuration des différentes ESPE sur le territoire national. Or, on fait partie d'un service public d'enseignement supérieur, on pourrait donc tout de même s'attendre à ce qu'il y ait des lignes directrices et des choses en commun sur les différentes ESPE qui vont être mises en place sur le territoire national. Ceci pour expliquer l'abstention et la demande de moratoire sur la mise en place des ESPE.

Maintenant, deux ou trois petites questions sur le document lui-même. En page 5, pour faire référence à un débat qu'il y avait eu sur la forme de la fleur à une époque, les différents secteurs du cœur de la fleur n'occupent pas la même surface. Est-ce une volonté délibérée ou est-ce que cela veut dire que, dans ce cœur, les métiers de l'enseignement et de l'éducation occuperont une place plus importante que les métiers de la formation, que l'IUP, etc. ?

Mme Vinter.- Tu remarqueras qu'il y a beaucoup plus d'éléments à mettre au-dessus de la portion de cercle de ce département des métiers de l'enseignement et de l'éducation, avec ces différents masters.

M. Jules.- La surface n'a pas d'autre signification ?

Mme Vinter.- Non, puisque ce seront des départements qui seront dirigés par des directeurs de département qui ont normalement vocation à être tous directeurs adjoints. Ceci étant, il est clair que le gros de la mission de l'ESPE est relatif à ce département. Le gros des personnels est relatif à ce département. Notre attente est de nouveau celle d'une perspective progressive dynamique. Nous avons eu l'accord des différents départements pour qu'ils s'associent à cette structure de l'ESPE à la condition qu'ils ne soient pas directement noyés à l'intérieur de ce qu'est l'IUFM. Vous imaginez ce que représenteraient deux ingénieurs de recherche pour le CIPE s'il n'existait plus comme une structure à part. Il n'aurait plus aucune visibilité, aucune identité. D'où la construction de ces départements séparés.

Du point de vue dynamique, ce que nous attendons, dans 3, 4, 5 ou 10 ans, je ne sais pas, quand nous aurons peut-être un schéma à faire avec l'UFC, dans une perspective dynamique, avec le projet commun, cette ESPE se restructurera peut-être. Ces départements n'auront peut-être plus de sens dans 5 ans et une autre construction plus fonctionnelle sera faite. Il s'agit donc d'une structuration de départ pour que chacun prenne ses marques et apprenne à travailler ensemble sans perdre son identité dans un premier temps. On retrouve les préoccupations qu'ont l'uB et l'UFC et que tu dois comprendre, il me semble.

M. Jules. - Je comprends tout à fait.

De fait, la surface du secteur est tout de même un peu liée à l'importance du département.

Deuxième chose. Je le regrette car j'aurais pu faire cette intervention la dernière fois. Dans le feu du débat, je ne l'ai pas faite. C'est lié à la constitution du conseil d'école, en page 8. Tu as en partie répondu à la question que je voulais poser en disant que c'était une contrainte du Recteur.

Mme Vinter. - Non, pas la constitution du conseil. Cette constitution de conseil a été votée à l'unanimité dans une première réunion que nous avons eue avant le dépôt du pré-projet. Cette réunion a eu lieu en février. Toutes les parties prenantes étaient présentes : l'uB, le rectorat, l'IUFM.

Mme Genelot. - Cela n'a pas été voté, Annie. Il n'y a pas de vote dans les groupes de travail.

Mme Vinter. - Oui, mais il y a eu l'accord de toutes les parties prenantes. Ceci a été accepté par tous.

M. Jules. - Il me semble que dans le peu de textes ou de directives qui ont été donnés, il y a une certaine souplesse liée à la constitution du conseil d'école, en particulier sur le pourcentage de membres extérieurs et de membres internes. Or, le choix qui a été fait est de prendre le minimum d'internes et le maximum d'externes.

Je regrette à nouveau de n'avoir pas vu ceci la dernière fois car j'aurais pu faire cette intervention. C'est surtout le fait qu'on ait pris le minimum d'élus et le maximum de nommés. Dans les structures de gouvernance, au SNESUP nous sommes plutôt favorables à ce qu'il y ait le maximum d'élus et le minimum de nommés. Ici, on se retrouve dans le schéma inverse. Qu'est-ce qui a justifié ce choix ?

Mme Vinter. - C'est la structure du conseil d'école actuel de l'IUFM : 50 % de nommés et 50 % d'élus. On a repris cette structure, accommodée à "la sauce" ESPE et aux quelques textes, mais elle ne change pas par rapport à la structure actuelle du conseil de l'IUFM.

Lors de la dernière réunion avec le rectorat qui a eu lieu le 6 mai, j'ai reposé cette question sur la gouvernance, en demandant si on pouvait envisager des changements relativement à ces pourcentages d'élus et de nommés dans le conseil de gouvernance. La Rectrice a échangé avec ses collaborateurs, elle a fait quelques raisonnements et m'a dit qu'il n'y avait pas de raison de changer. Personne n'a dit quoi

que ce soit, nous en sommes restés là. Elle a donné un autre argument qui était qu'on attendait encore les textes et qu'on aurait donc toujours le temps de revenir sur cette constitution plus tard. La seule question que je lui ai posée relativement à cette constitution concernait la signification du terme "extérieur". Que veut dire le terme de "personnalité extérieure" ? J'ai eu une réponse il n'y a pas longtemps : cela veut bien dire extérieur à l'uB. C'est la seule chose, mais qui n'est même pas écrite dans le texte de loi. Ceci a été rediscuté à nouveau le 6 mai dans un groupe de travail où tout le monde était présent.

Le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. de Mesnard.- Ce sont plutôt des questions. Pourquoi ne pas prévoir, si l'IREDU rentrait dans l'ESPE, un siège statutaire pour le directeur de l'IREDU pris sur les cadres extérieurs ? Ce serait assez logique.

Mme Vinter.- C'est bien pour cela que j'ai posé cette question.

M. de Mesnard.- C'est peut-être négociable. Dans la mesure où le labo y rentrerait, je trouverais normal que le directeur de l'IREDU soit présent pour donner son point de vue. C'est une suggestion.

Mme Vinter.- Les directeurs de laboratoire seront présents dans le conseil scientifique. Maintenant, il y a bien une présence fixe de tous les directeurs de laboratoire qui le souhaiteront, on ne peut pas les y obliger.

L'interrogation que j'ai posée au rectorat sur la notion « d'extérieur » était bien dans cette optique. Je pensais plus aux doyens des UFR pour le conseil de gouvernance, plutôt qu'aux directeurs de laboratoire qui me semblent avoir davantage leur place dans le conseil scientifique. La réponse est bien que personnalité extérieure égale personne externe à l'uB.

M. de Mesnard.- C'est une idée qui me traversait l'esprit à l'instant. Sinon, j'avais quelques questions qui portent plus sur la loi. J'ai l'impression que les masters MEEF préparent plus au CAPES, mais quid de l'Agrégation ? On a l'impression que l'Agrégation n'est plus dans la ligne de mire de cette affaire.

Mme Vinter.- Ce n'est pas dans le champ.

M. de Mesnard.- Ensuite, il y a le cas particulier des masters MEEF qui sont sur plusieurs UFR, par exemple celui de Sciences économiques et sociales qui est en même temps sur la Sociologie. Cela n'a pas ouvert cette année parce qu'il y a eu un souci avec les sociologues, certains travaillent avec les sociologues bisontins, mais je ne connais pas le détail. Du coup, cela n'a pas ouvert. Il faudra donc bien surveiller.

Dernière question : que deviennent les étudiants de M1 qui auraient eu le concours, qui sont élèves fonctionnaires, mais qui échoueraient au master ?

Mme Vinter.- Nous nous sommes moins préoccupés de ceux-là que des autres. Pour ceux qui ont le concours, qui échouent au master et qui doivent donc le

redoubler, le texte prévoit une suspension de la titularisation.

M. de Mesnard.- Autrefois, quand il y avait les IPES, je ne sais pas si certains s'en rappellent, cette belle institution permettait à des personnes sans le sou de rentrer et parfois de se retrouver dans l'enseignement supérieur après. Les personnes qui échouaient à l'Agrégation n'avaient que l'oral du CAPES à passer et en général ils étaient récupérés.

Mme Vinter.- Formellement, ils repassent leur M1 et ils gardent le bénéfice du concours pendant au moins un an.

Mme Genelot.- Vous ne parlez pas de la même chose. Louis de Mesnard parle de ceux qui ont le concours et Annie de ceux qui n'ont pas le concours.

Mme Vinter.- Ils gardent le bénéfice du concours et ils repassent leur M1.

M. de Mesnard.- Il va être dur de ne pas leur donner leur master.

Mme Genelot.- Louis parle des étudiants qui auront leur concours en M1 et qui échoueraient en M2. Dans ce cas, ils ne seront pas titularisés puisqu'au cours de l'année de M2, ils doivent être à la fois titularisés et à la fois avoir leur master pour être vraiment titularisés dans la fonction publique. Ceux qui auraient le concours mais ne réussiraient pas le M2 bénéficieraient probablement d'une prolongation de scolarité, comme cela se faisait avant, dans l'ancien système C'est-à-dire qu'ils ne seraient pas titularisés, ils auraient un an pour refaire leur M2.

M. de Mesnard.- Peut-être sans traitement, du coup.

Mme Genelot.- Ils auraient un traitement puisqu'ils seraient fonctionnaires stagiaires.

M. Jules.- C'est exactement ce qui se passait avant : ceux qui n'étaient pas titularisés à l'issue de leur stage parce que leur formateur mettait un avis défavorable, refaisaient une année de stage.

Mme Genelot.- Ou ils étaient licenciés, cela arrivait aussi.

M. Jules.- Rarement.

Mme Genelot.- Rarement, mais il arrivait qu'ils soient licenciés dès la première année, ou alors ils étaient en prolongation de scolarité à l'IUFM, sous des formes multiples.

Le Président.- Merci. La parole est à Sophie Genelot.

Mme Genelot.- Tu as dit "*quelques questions ou remarques*", je suis désolée pour les collègues car l'heure est tardive mais je ne vais pas pouvoir me contenter de

quelques remarques ou questions sur un dossier aussi important, notamment parce que j'ai été la cible de contributions de la part de collègues ces derniers jours, déjà ces dernières semaines mais surtout depuis la diffusion du dossier au conseil d'école de l'IUFM lundi dernier.

J'ai trois interventions de nature différente. Le premier type d'intervention concerne des remarques de forme pour noter quelques petites imprécisions, mais sans doute dues à la rapidité avec laquelle Annie a dû rédiger le dossier. C'est simplement une contribution de la part de tous les collègues qui ont relu et qui m'ont envoyé leurs remarques. Le deuxième type d'intervention est plus sur le fond, sur le contenu du dossier. Le troisième type d'intervention portera sur l'explicitation de mon vote, ainsi que celui d'Eric Loquin puisque nous en avons discuté.

Pour les remarques de forme, sur la page 1, il est toujours noté que c'est le dossier de préfiguration. On est bien dans le dossier final d'accréditation ?

Mme Vinter.- Oui.

Mme Genelot.- C'est parce que tu as repris le même imprimé, mais je voulais tout de même vérifier dans quelle étape on se trouvait. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le CA vote le dossier final d'accréditation de l'ESPE de Bourgogne. Nous sommes bien d'accord ?

Mme Vinter.- Oui.

Mme Genelot.- Sur la page 5, quelques toutes petites choses dont une confusion, et ceci à deux endroits dans le document. Page 5, on dit que le master Pilotage évaluation des systèmes éducatifs est rattaché au département de Sciences de l'Education sur le schéma et dans le texte. Page 13, on dit que c'est le département Métiers de l'éducation et de la culture, c'est-à-dire l'IUP. A l'heure actuelle, c'est effectivement l'IUP qui le porte. Je pense donc qu'il faut harmoniser la présentation : le master PESE est actuellement bien porté par l'IUP et non pas par le département de Sciences de l'éducation. Il y a donc une incohérence entre ces deux pages, la 5 et la 13.

Un détail page 22 : le CIPE est encore cité comme partenaire de l'ESPE. Dans le pré-projet, il était partenaire mais comme maintenant il est interne, il n'est plus partenaire.

Dans les partenaires, page 8, ce sont des propositions de collègues, notamment ceux qui travaillent en didactique des sciences, indiquant qu'il serait bien de citer comme partenaire, notamment interne à l'uB, la mission scientifique avec l'expérimentarium, etc. Et puis, comme partenaire qui n'est pas interne à l'uB mais qui y est fortement lié, et l'IUFM est aussi adhérent, le CCSTI, donc comme partenaire de la culture scientifique.

Il y a une chose à vérifier au niveau des TICE, et c'est le même texte qu'en février dernier. On avait indiqué qu'il y avait un volume horaire de 24 heures dans les maquettes. C'est le cas à l'heure actuelle. On l'avait écrit comme cela parce qu'on parlait des masters actuels. Je ne suis plus très sûre qu'il ait été remis 24 heures dans les maquettes actuelles. Il faudrait donc vérifier avant l'envoi au ministère.

Sur les équipes pédagogiques, page 21, ce sont des susceptibilités qui s'expriment mais c'est très important dans ce genre de dossier. Dans la composition des

équipes pédagogiques, on dit, pour l'ESPE : "Des enseignants-chercheurs ou enseignants de l'ESPE", et pour les autres composantes impliquées, on dit : "Des enseignants-chercheurs" seulement. Or, dans les UFR par exemple, il y a aussi des enseignants, des PRAG, qui participent au master MEEF. Ce n'est pas uniquement à l'IUFM que des PRAG interviennent dans la formation. Ce sont des petits détails qui ont leur importance aux yeux de certains acteurs.

Sur la recherche, page 23, tu as essayé de regrouper par thématique les champs de recherche abordés par les collègues. Une rubrique s'appelle "Etude d'apprentissages spécifiques, sciences, etc." ; les collègues disent qu'il y a derrière une rubrique didactique où Science anglais et littérature réapparaît. Les collègues de Sciences disent qu'ils font de la didactique, "apprentissage spécifiques" ne leur semble donc pas tellement approprié.

Dans les annexes, il faudrait spécifier les titres parce qu'il y a une inversion entre le master MEEF 1^{er} degré et l'encadrement éducatif. Ce sont de petits détails.

Il s'agissait là de remarques de forme sur la précision du dossier pour le rendre un peu plus clair.

J'en viens aux remarques de fond qui me semble de loin les plus importantes. Il y a beaucoup de remarques sur le volet formation, un peu sur le volet recherche. Sur le volet gouvernance, je ne vais pas les reprendre puisqu'Alain les a entendues pour la plupart en conseil d'école de l'IUFM, il y a fait allusion tout à l'heure. Je reviendrai seulement sur les propos de Jean-Charles.

Sur le volet formation, il n'est pas anodin que ce soit là où il y a le plus de remarques car c'est ce qui anime beaucoup plus les collègues de l'IUFM, même s'ils ne sont pas les seuls concernés par l'ESPE. Sur la formation des enseignants, le continuum de formation licence master accompagnement à l'entrée dans le métier est réclamé partout. On dit partout que l'ESPE sera maintenant un continuum de formation licence master accompagnement à l'entrée dans le métier. C'est dit dans les discours des Ministres, c'est réclamé par tous les acteurs, notamment les syndicats d'enseignants, la CDIUFM, la CPU. On considère que ce continuum est juste annoncé dans le dossier mais qu'il n'est pas construit par des propositions concrètes. La volonté des deux ministères concernés est de confier la réforme de la formation des enseignants d'université autonomes. Avec cela, on inaugure clairement une nouveauté qui est que désormais la politique de la formation des enseignants est à la fois au niveau national et à la fois au niveau local. Face à des choix gouvernementaux discutables, qui ont été discutés et qui sont encore discutés, notamment par les syndicats mais aussi par les acteurs de la formation, dont la place du concours en M1 qui est fortement discutée, l'alternance qu'on considère trop lourde d'un mi-temps en M2, sachant que nous ne sommes pas contre l'alternance puisqu'au contraire nous la revendiquons, nous considérons qu'un mi-temps d'enseignement en M2 en faisant un master est trop lourd. Ceci aura des conséquences sur l'implication des étudiants. Je rappelle que la conséquence est qu'il y a 200 heures de moins en formation dans ces masters MEEF qu'il n'y en a à l'heure actuelle dans les masters enseignement que nous portons, et qui ne prévoient plus de formation après. Il y avait à peu près 200 heures de formation données aux FSTG. Au total, en moyenne, on peut dire que les étudiants de demain qui seront de futurs profs auront 400 heures de formation en moins. Ils auront bien sûr plus de terrain mais l'un ne compense pas l'autre.

Face à ces choix gouvernementaux discutables et discutés, on aurait pu

s'attendre à ce que les universités responsables cherchent à compenser ces faiblesses, donc les choix nationaux, par des choix locaux ambitieux. Pour ce faire, deux biais étaient possibles : l'amont et l'aval des masters. Nous considérons que ce n'est pas le cas dans le dossier de l'ESPE de Bourgogne. On n'a pas joué sur ces leviers. En amont, dans les cursus de licence, rien ne change à la rentrée 2013, date de la mise en œuvre de la réforme des M1, c'est-à-dire qu'à la rentrée 2013 ce sont les nouveaux M1.

On annonce la création d'une licence Education enseignement formation culture pour le prochain contrat. Les premiers sortants de cette licence le seront en juin 2020, donc dans 7 ans. Alors même qu'un premier projet de licence Education formation enseignement avait été présenté à l'automne devant ce même CA par les acteurs qui se retrouvent aujourd'hui associés dans l'ESPE, et c'est heureux : département de Sciences de l'éducation, IUP, IUFM rassemblés en plus du CIPE, ce que nous avons approuvé. Projet de licence qui était prévu dans le contrat 2012-2016 de l'UB suite à la suppression de la L3 Sciences de l'éducation et projet de licence Education formation enseignement qui a été rejeté par ce même CA en novembre sur proposition du Président au motif que la création de l'ESPE était encore trop floue. Ceci alors que le Président annonçait, lors de la séance du Conseil d'administration de novembre, son intention de reprendre le dossier dès les textes nationaux de création des ESPE connus et que la Vice-présidente, Marie-Geneviève Gerrer, chargée du dossier à l'époque, avait indiqué aux trois partenaires son intention de reprendre le dossier pour le faire évoluer dès le mois de mars. Ce premier projet était facilement amendable dans le nouveau contexte. Les acteurs concernés (les trois partenaires) étaient prêts, ils attendent toujours.

Par ailleurs, la création de cette licence ne résoudra pas tous les problèmes relatifs à l'amont des masters d'enseignement. Contrairement à ce qu'a dit Annie tout à l'heure, la licence ne résoudra pas tout. Ce sont tous les cursus de licence conduisant aux métiers de l'enseignement qu'il faut amender. Or, rien de tout cela dans le dossier. On parle juste (page 14) de repenser les modules de préprofessionnalisation MEEF déjà existants pour le prochain contrat. L'enjeu est bien plus important que cela, il ne s'agit pas seulement de préprofessionnaliser la formation en licence, ce sont tous les cursus disciplinaires des licences qu'il faut repenser. Le travail sur les maquettes de masters l'a bien montré puisque certaines équipes pédagogiques sont actuellement tentées de renoncer. Mardi dernier, la réunion avec les collègues des UFR a montré que certaines équipes pédagogiques pour les masters second degré étaient actuellement tentées de renoncer à inscrire un enseignement d'initiation à la recherche en M1 MEEF, ce qui est très malheureux si nous voulons assurer la qualité de ces masters. Ceci pour privilégier des enseignements disciplinaires nécessaires à la préparation au concours. La formation disciplinaire des futurs profs étant également très importante et la première des compétences professionnelles. Sans changer l'habilitation des cursus de licences actuelles, on aurait pu annoncer la création de véritables parcours enseignement dans tous les cursus de licence conduisant aux métiers de l'enseignement en L2-L3, peut-être pas à la rentrée 2013, mais au moins à la rentrée 2014, voire à la rentrée 2015, ne serait-ce que pour accompagner le dispositif mis en place par le MEN, le dispositif "Emplois d'avenir professeur" entré en vigueur en 2013, destiné à encourager les étudiants à s'engager dans ces métiers. Ce qui est forcément très urgent dans certaines filières, notamment dans les domaines scientifiques où on n'a plus d'étudiants qui veulent passer les CAPES.

Eh bien non, on attend le prochain contrat. Mise en œuvre : septembre 2017 en L2 de ces nouveaux parcours ou pour aménager, mais cela ne suffira pas. Mise en œuvre : septembre 2017 en L2, effet sur les sortants de M2 à la rentrée 2021, dans 8 ans. Or, comme l'a rappelé Annie tout à l'heure, cette réforme vise principalement à améliorer la formation des enseignants. Nous considérons qu'à l'UB, il est sûr qu'avec les choix qui ont été faits cette amélioration ne sera pas pour demain. Nous considérons que l'ambition sur la formation n'est pas atteinte.

Enfin, il y a un oubli majeur en formation qui est la formation de formateur d'enseignant. L'urgence à former des formateurs de terrain, ceux qui accueillent nos étudiants dans les stages, notamment pour le second degré, constitue une attente très forte des acteurs de la formation des enseignants, tant des formateurs de l'actuel IUFM que de la part des formateurs de terrain eux-mêmes. Ceci a été exprimé dans un groupe de collègues PEMF et de la part des corps d'inspection qui l'ont exprimé à plusieurs reprises au cours des différents groupes de travail. Dans son texte de contributions voté en janvier dernier, le conseil d'école de l'IUFM avait fait la proposition de créer un master Formation de formateur d'enseignant pour permettre également l'accès à une formation qualifiante aux actuels PEMF (Professeurs des écoles maîtres formateurs).

Dans un groupe de travail, l'UFR STAPS avait signalé l'existence, dans son actuelle maquette de master enseignement, d'une spécialité dédiée à la formation des formateurs en EPS. Enfin, l'équipe du master économie a également déclaré vouloir ouvrir une formation de formateurs. C'est un débouché qui lui semble important dans son domaine disciplinaire. Lors du projet de préfiguration (celui de février) Annie nous avait dit qu'il était impossible de l'intégrer dans les masters MEEF. Tu ne l'as pas signalé mais c'est dans le dossier. Depuis, le ministère a précisé les différentes mentions, à côté des trois premières qui étaient attendues : mention MEEF premier degré, mention MEEF second degré et CPE, est prévue une quatrième mention MEEF : Pratiques et ingénierie de la formation. Dans le dossier, on annonce la création de cette mention dès que possible (page 10), puis rentrée 2015 ou 2016, ce qui est mieux. Pourquoi ne pas avoir mis un groupe travail en place à partir des acteurs concernés, donc intéressés ? Ce qui nous aurait permis de déposer cette mention toute de suite, même avec une ouverture effective des formations décalée en fonction de la préparation des équipes. Là encore, les acteurs sont prêts et attendent.

Enfin, l'ESPE représente aussi la possibilité de développer des formations pour les autres métiers de l'éducation. Le dossier souligne à juste titre les besoins de formations qui existent dans les associations complémentaires à l'école publique, qui ont été rencontrées, mais on pourrait rajouter également dans les collectivités locales. Il souligne également l'impact qu'aura sans doute également la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans la même loi qui va créer les ESPE, dite de refondation de l'école, en la matière. En effet, les collectivités vont mettre en place des activités périscolaires, etc., avec des animateurs peu formés, voire pas formés. Ce qui va donc sans doute créer des besoins en matière de formations.

Michel Morineau, Président du conseil d'école de l'IUFM, Vice-président du Ceser de Bourgogne et maire-adjoint à la culture de la ville d'Auxerre, avait proposé, lors de la séance du conseil d'école de l'IUFM de février au cours de laquelle Alain avait présenté le dossier de préfiguration, de mettre en place un groupe de travail sur cette question avec les représentants des associations et des représentants des collectivités

locales de Bourgogne. Certains élus nous ont dit être intéressés et prêts à participer à un tel groupe pour évaluer les besoins et dresser les lignes du projet de formation. Pourquoi ne pas l'avoir fait ? Pourquoi, au moins dans le dossier, ne pas proposer de le faire ?

Autant d'occasions manquées de construire un projet réellement ambitieux et pas simplement qui se déclare comme tel par l'ajout de deux composantes en plus.

Indépendamment d'une formation de formateur qualifiante, on pourrait au moins citer dans le dossier l'existant, comme vous l'avez fait sur d'autres chapitres, notamment le plan de formation de formateurs de l'IUFM (1 000 heures annuelles) qui a été présenté lors d'une séance de groupe de travail sur cette question et qui n'est même pas cité dans le dossier. A tel point que les collègues en charge du dossier à l'IUFM, qui sont en train de préparer ce plan de formation de formateurs pour l'année prochaine, ont prévu à l'ordre du jour de la réunion de la CSP de l'IUFM du 10 juin une demande sur ce qu'ils doivent faire puisque cette mission n'est même pas décrite pour le futur département Métiers de l'enseignement et de l'éducation. On se demande d'ailleurs pourquoi ce futur département s'appelle Métiers de l'enseignement et de l'éducation et pas Métiers de l'éducation et de la formation, comme si ce département n'avait pas vocation à faire de la formation. Voilà pour les réflexions qui m'ont été remontées concernant le volet formation.

Sur le volet recherche qui est une dimension importante de la réforme, le dossier le souligne, c'est sans doute sur cette dimension que les actuels IUFM ont le plus failli. Bien que, depuis l'intégration et la mastérisation, des efforts conséquents aient été faits, notamment dans le cadre des recrutements d'enseignants-chercheurs pour les équipes de recherche de l'UB - nous l'avons déjà souligné - dont plusieurs ont développé des actes de recherche en didactique, ce qui est heureux et le dossier le souligne, le dossier fait un état des lieux de l'existant. Il propose un fort soutien à la recherche par la création d'un comité scientifique de l'ESPE et d'un BQR spécifique - il est important de le rappeler - pour financer des appels à projets de recherche en éducation, c'est bien mais il faut également créer une dynamique. Puisqu'il était prévu de travailler en relation avec l'UFC, pourquoi ne pas nous être associés à la démarche que le dossier de l'UFC propose en matière de recherche, à savoir la création d'une structure fédérative de recherche dédiée à la recherche en éducation formation ? Ce qui aurait l'avantage, sans toucher à la logique interne des laboratoires et des équipes de recherche, nombreux à l'échelle des deux universités, de rassembler des enseignants-chercheurs ou chercheurs et/ou certains axes de laboratoire consacrés à ces domaines. La caractéristique majeure de la recherche en éducation en France étant justement son éclatement et sa dispersion qui ne facilitent pas l'accumulation des résultats et apports de la recherche, alors que c'est ce qui constitue la force d'un champ scientifique. La proximité géographique de nos deux universités ainsi que leur complémentarité : la Franche-Comté ne possède pas d'équipe de recherche en Sciences de l'éducation à la différence de l'UB, mais par contre un laboratoire en didactique des langues (le Laseldi) et des enseignants-chercheurs par exemple en didactique des maths qui ne demandent qu'à développer cette recherche, ceci alors que nous cherchons désespérément, à l'IUFM de Bourgogne, à créer des postes d'enseignant-chercheur en didactique des maths depuis maintenant 3 ans. Il y a donc des synergies que nous aurions pu construire.

A l'heure du rapprochement, pour ne pas dire plus, de nos deux universités,

voilà un projet concret d'élaboration de coopération étroite que tout le monde appelle de ses vœux et dont nous nous étonnons que l'opportunité n'ait pas été saisie. C'est un volet qui inquiète beaucoup tous les acteurs concernés par l'ESPE, pas seulement les collègues de l'IUFM mais aussi certains collègues de l'IUP qui ont adressé un courrier aux élus du CA. Rien n'est écrit dans le dossier à ce sujet, à part les conseils, tout restera à faire à la rentrée alors que l'ESPE sera créée mais que, à la différence de l'IUP, du département de Sciences de l'éducation et du CIPE dont les structures peuvent encore perdurer durant une période transitoire, l'IUFM n'existera plus au 1^{er} septembre et les collègues de l'IUFM se retrouveront dans un département d'ESPE dont il n'est pas dit dans le dossier ni comment il est constitué, ni ses missions, ni comment il est dirigé, ni comment sa direction s'articule avec les autres départements et avec la direction générale de l'ESPE dont il n'est rien dit non plus. Quel modèle de département ? Celui des UFR ? Celui de l'IUP ?

Tout à l'heure, Jean-Charles demandait pourquoi il y avait un camembert plus gros que l'autre. Il y a de fait un camembert beaucoup plus gros que l'autre. Si on voulait le représenter schématiquement, ce ne serait pas comme cela. Si on voulait représenter schématiquement les départements *au prorata* du nombre d'étudiants et du nombre d'enseignants, le département ancien IUFM représenterait 90 %. Certes, je comprends les collègues du CIPE et de l'IUP qui ont peur d'être noyés, mais les collègues de l'IUFM ont également peur d'être sous représentés dans les conseils, *au prorata* de ce qu'ils pèsent et de ce qu'ils vont porter au final au sein de l'ESPE.

"La réflexion n'est pas amorcée", a reconnu le Président. Sur toutes ces questions, Alain a reconnu que la réflexion n'était pas amorcée. Il l'a reconnu devant le CE de l'IUFM lundi dernier, mais c'est au 1^{er} septembre que tout cela prend effet. Nous sommes les 15 mai. Avouez qu'il y a de quoi inquiéter et même angoisser les personnels de l'actuel IUFM qui, à partir du 1^{er} septembre, ne seront plus représentés nulle part, puisque le CE de la future ESPE siègera valablement selon la loi en formation restreinte aux membres nommés par la Rectrice et le Président de l'université. Et dont le Président nous dit que c'est ce CE, en septembre, qui rédigera les statuts de l'école. Annie a dit tout à l'heure que c'était dans les prochaines semaines que les statuts seraient écrits. Il faudrait donc préciser cela. C'est très flou.

Ces statuts doivent notamment définir - dit le dossier - la composition de l'équipe de direction de l'ESPE, par exemple. Il faudra donc nous dire si c'est dans deux semaines que cela se décide ou à la rentrée, comme l'a dit Alain. Ceci a beaucoup affolé les collègues, encore plus qu'ils ne l'étaient avant.

Il y a donc urgence à définir les modalités de fonctionnement de la gouvernance provisoire de l'ESPE au 1^{er} septembre prochain et il y a urgence aussi à définir les modalités de la direction provisoire afin de bien engager l'ESPE sur des bases solides, de façon à ce que les collègues qui vont assurer cette direction provisoire, probablement jusqu'en janvier, le temps que tous les conseils soient élus et que la direction définitive soit élue, du moins nommée par les deux Ministres sur proposition du conseil d'école, aient des missions bien définies, avec des conditions d'exercice de ces missions qui soient aussi bien définies. Pour l'instant, ce n'est pas clair et les collègues ne savent pas où ils vont. Il y a urgence aussi à répondre aux questions et aux demandes des personnels concernés par l'ESPE. Les collègues de l'IUFM ont été reçus par le Président en mars. Ces collègues ont adressé de nouvelles demandes en avril. Ils ont indiqué lundi qu'il n'y avait eu aucune réponse de la part du Président à leurs

demandes. Tu n'as pas fourni non plus de réponses à leurs demandes, Alain, lundi dernier. Ils demandent donc quand est-ce qu'on va répondre à leurs demandes, notamment à leur demande d'être invités à titre consultatif, par exemple. Tu as dit que c'était l'administratrice provisoire qui allait décider. Il faudra que l'administratrice provisoire soit nommée pour le décider. C'est donc le 1^{er} septembre.

Certains collègues de l'IUP ont adressé un courrier, nous en avons tous été destinataires. Ce sont des collègues qui portent la dimension culture qui s'étonnent du fait qu'on adjoigne la culture alors qu'il y a d'autres formations culture à l'UB qui sont ailleurs. Pourrait-on savoir quelle réponse leur a été apportée ?

Des questions urgentes sur la gouvernance : quand les statuts seront-ils définis ? Par qui ? Quelle concertation des personnels pour l'élaboration de ces statuts ? A partir de septembre, les personnels actuels de l'IUFM ne seront représentés nulle part. Quand est-ce que la nomination des membres extérieurs pour le conseil d'école et le COSP sera-t-elle faite ? Sachant que ces conseils doivent siéger à partir du 1^{er} septembre. Quelles sont les modalités de désignation de ces membres ? Notamment les membres qui doivent être désignés par le Président. A quel moment le Président va-t-il désigner ces membres ? Va-t-il y avoir une information du CA ? Va-t-il y avoir un vote du CA ou pas là-dessus ? Voilà Toutes les questions qui se posent et qui m'ont été adressées à la fois de la part des collègues de l'IUFM mais aussi de la part d'un certain nombre de collègues des UFR et de l'IUP principalement.

Après, je donnerai des éléments sur l'explication de vote.

Le Président.- Cela fait beaucoup de choses.

Mme Genelot.- Oui, j'en suis désolée mais c'est seulement la création d'une composante : 1 000 étudiants, 100 enseignants et 100 BIATOS à peu près, au 1^{er} septembre.

Le Président.- Je comprends ces inquiétudes qui s'expriment, je les ai bien entendues lundi quand je suis allé à votre conseil d'école, ce que peu de Présidents d'université ont fait.

Mme Genelot.- Si. Depuis, ils t'ont suivi. J'ai fait un sondage, cela a fait tache d'huile.

Le Président.- C'est très bien, je suis heureux d'avoir été précurseur.

Je comprends, parce que quand on crée des choses nouvelles et qu'on évolue, cela suscite de l'inquiétude. Il y a beaucoup de choses importantes et intéressantes dans ce que tu as dit, Annie l'a noté, sur lesquelles nous allons nous appuyer pour améliorer le dossier. Il y a ensuite un certain nombre de pistes d'amélioration. J'ai bien entendu les interrogations qui portent sur des questions tout à fait importantes qui ont été exprimées lundi, sur l'articulation entre le site de l'ESPE et les départements. Ce sont de vraies questions. Vous avez bien compris que nous travaillions par étapes dans ce dossier ESPE. Nous avons travaillé, en janvier et février, sur le dossier de préfiguration. Nous avons travaillé en mars / avril et jusqu'à ce week-end sur le dossier définitif qui va être envoyé. Dès que celui-ci aura été adressé, nous aurons une période de navettes avec le ministère et nous rentrons dans la dernière phase qui va nous

permettre de travailler ensemble et de répondre à toute une partie des interrogations, après tout assez fondées, que tu exprimes. Il n'y a donc pas d'anxiété particulière à avoir, dès que nous serons en mesure de le faire, nous nommerons l'administrateur ou l'administratrice provisoire. J'ai répondu lundi à la totalité des questions qui m'ont été posées, il est possible que mes réponses ne satisfassent pas ceux qui les ont posées, j'entends bien, mais j'ai répondu aux questions et nous allons continuer d'avancer tranquillement.

Si on peut arriver à boucler les statuts avant le mois de septembre, tant mieux, on le fera. Ma réponse a été que je n'étais pas certain que nous ayons le temps de le faire avant septembre. Nous allons commencer tranquillement la rédaction des statuts sous l'autorité politique d'Annie puis de l'administrateur ou de l'administratrice provisoire, probablement en juin. Si nous avons fini avant septembre, tant mieux. Si nous n'avons pas fini avant septembre, cela ne posera pas de difficultés. Nous serons dans une phase transitoire, il y aura un administrateur ou une administratrice provisoire. C'est une situation courante qui existe dans beaucoup de composantes ou de structures quand on est dans des phases de création. L'ESPE va donc se construire dans ce cadre et on se mettra effectivement en situation pour que, dès que possible, nous élisions les conseillers de composante. La loi, avec ses textes, permet effectivement d'assurer cette transition afin que l'ESPE fonctionne valablement avec les personnalités extérieures désignées par la Rectrice et par le Président d'université. C'est précisément une mesure qui permet ce fonctionnement pendant ces phases transitoires qui ont lieu avant l'élection d'un conseil véritablement structuré.

Encore une fois, Sophie, je comprends bien ce que tu dis, qui est finalement assez proche de ce que m'ont dit tes collègues lundi.

Mme Genelot.- Ce n'est que le reflet. Ce n'est pas moi qui le dis.

Le Président.- Je comprends bien ces interrogations et ces craintes. En janvier, vous aviez des interrogations et des anxiétés très fortes, regardez le chemin que nous avons parcouru. Nous avons fait accréditer le dossier d'ESPE.

Mme Genelot.- Le dossier n'est pas accrédité. C'est maintenant qu'on l'accrédite.

Le Président.- On a fait valider le dossier de préfiguration qui a été considéré dans le meilleur tiers des dossiers français. Quand j'ai présenté à Daniel Filâtre l'évolution stratégique avec ces quatre départements, la réponse qui nous a été faite a été que c'était exactement ce qu'on attendait de nous. C'est le meilleur dossier possible dans le contexte dijonnais. Les questions que tu poses, les questions politiques, étaient des questions complexes, lourdes, qui ont nécessité beaucoup de temps de discussion. On les a réglées et, maintenant, nous allons aborder des questions beaucoup plus administratives et statutaires qui sont importantes. J'ai entendu des questions très importantes sur qui va inscrire, qui aura la délégation de signature. Nous aborderons ces questions à partir du moment où nous aurons déposé le dossier au ministère. Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir là-dessus.

Je ne vais pas répondre à toutes les questions, il y en avait trop. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Rolin.- Je serai bref, parce que beaucoup d'arguments ont déjà longuement été développés. J'ai beaucoup discuté de ce dossier avec mes collègues de l'IMB, notamment avec le chef du département de Mathématiques, Abderrahim Jourani, et le Directeur du laboratoire Luis Paris, on trouve que c'est une grosse affaire. Jean-Charles Jules l'a bien dit, c'est à la fois une nouvelle composante, des nouveaux concours, de nouvelles maquettes et tout cela va très vite. Nous trouvons très raisonnable cette idée de moratoire. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai aujourd'hui.

Le Président.- Tu prends ta responsabilité, Jean-Philippe. Je pense que l'on peut souhaiter un moratoire, en même temps il me semble que le réalisme doit primer. On peut tous avoir des postures de principe, dire qu'on souhaite ceci ou cela, qu'on n'est pas d'accord avec ceci ou cela, on n'était pas d'accord avec l'autonomie des universités, on n'était pas d'accord avec la délégation de la masse salariale, mais au bout du compte, il y a un gouvernement qui avance, avec des lois qui sont votées, et notre responsabilité, en tant que personnes investies de responsabilités et de démocrates, est d'avancer dans ce qui a été demandé par la représentation nationale et par les élus. Le projet ESPE est quelque chose qui a été proposé par un gouvernement qui a été élu démocratiquement, qui n'a jamais caché sa volonté d'avancer sur ce projet.

Mme Genelot.- La loi n'est pas votée. On fait travailler les universités sur une loi qui n'est pas votée. Il ne faut tout de même pas exagérer !

Le Président.- Il n'empêche que je ne vois pas bien comment nous, Université de Bourgogne...

Mme Genelot.- Ce n'est pas nous, Université de Bourgogne, mais la CPU qui aurait pu intervenir.

Le Président.- J'entends bien, mais tu as bien remarqué que la CPU ne l'a pas fait.

Mme Genelot.- Elle n'a jamais rien dit, j'ai bien remarqué, oui ! La CPU n'a jamais rien dit sur le dossier, c'est sûr !

Le Président.- Parce que c'est un projet qui est important, intéressant et porteur d'espoir. C'est un projet qui entraîne une refondation et une revisitation profonde de la conception des métiers de l'enseignement et c'est quelque chose qui est important, dont le Ministre est très profondément porteur, auquel beaucoup d'entre nous adhèrent.

On est d'accord, Jean-Philippe, cela va vite. On est d'accord, cela va trop vite et nous sommes également d'accord : il aurait été préférable d'avoir 2 ans. Mais voilà, on nous demande de le faire en un an. Au bout du compte, regardez ce qu'on a fait, on l'a fait plutôt bien et plutôt ambitieux. Mais après tout, chacun prend ses responsabilités.

M. Jules.- Tu dis qu'on peut avoir des positions de principe, ce n'est pas une position de principe que de demander un moratoire. Je pense que la mise en place de

ces ESPE est une très bonne chose, c'est simplement, comme tu l'as dit, qu'il aurait été préférable d'avoir 2 ans.

Le Président.- C'est vrai.

M. Jules.- Oui, mais en tant qu'organisation syndicale, il est de notre responsabilité de demander un moratoire. Ce n'est pas aussi stupide que cela. Je vous rappelle que lors de la mise en place de l'évaluation des enseignants, le CNU avait demandé un moratoire à Valérie Pécresse et ce moratoire avait bien été obtenu. Je veux donc dire qu'on ne le fait pas uniquement pour dire qu'on est contre. Fondamentalement, il n'y a pas d'opposition politique avec le Ministre. On dit simplement qu'on ne peut pas, matériellement, bien faire les choses en menant de front la réforme des concours, la réforme des structures et la réforme des formations, et ce n'est pas une posture.

Le Président.- On peut très bien avoir des positions syndicales qui sont de demander un moratoire, je le comprends parfaitement. C'est un positionnement syndical totalement et parfaitement respectable. C'est une chose. Mais au moment où l'on va s'exprimer, où l'on va voter sur un projet qui crée cette nouvelle composante, il faut se demander ce qui va se passer si on ne la crée pas. Où vont aller les étudiants ? Comment seront formés les étudiants ? Ils vont aller s'inscrire en Franche-Comté, à Lyon ou à Paris. La responsabilité que nous avons tous, collectivement en tant qu'administrateurs, même si on peut avoir des souhaits de nature syndicale sur un moratoire, ce qui est compréhensible et parfaitement respectable, est de voter la création de cette ESPE. Je pense qu'on peut à un moment donné dissocier le souhait que l'on peut avoir et le réalisme et le pragmatisme qui est de créer cette nouvelle composante parce qu'elle doit être créée et que, si on ne la crée pas, les étudiants iront ailleurs.

M. Jules.- La loi va être débattue la semaine prochaine à l'Assemblée Nationale, si 30 universités disaient : "Monsieur le Ministre, nous sommes d'accord avec vous, mais matériellement on ne peut pas, on ne fait donc pas remonter les maquettes, on ne fait pas remonter le dossier", il y aurait peut-être, de la part de la représentation nationale, des Députés, un débat en leur sein disant que cette année verrait la mise en place des concours, et l'année prochaine ce seraient les structures et les maquettes. C'est donc quelque part un moyen de pression.

Le Président.- Mais ce ne sera pas le cas et je pense donc que notre université ne peut pas se mettre en situation de rejeter un projet qui est au bout du compte un bon projet qui répond à une très belle ambition et à une très belle conception de ce que doivent être les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation dans la société. Ceci va peut-être un peu vite, et Vincent Peillon en est bien conscient. Lorsqu'il s'est exprimé à la CPU, il a clairement dit qu'il savait que cela allait vite, qu'il aurait été possible de faire en 2 ans mais qu'il y avait urgence politique parce qu'il souhaitait revoir la conception dans ce pays des métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Il a dit qu'il assumait ce volontarisme politique. Il y a donc là derrière une position politique et il ne cédera pas. D'une certaine façon, je suis sûr que dans cette

salle nous partageons cette vision et cette ambition.

On peut demander un moratoire parce qu'on peut considérer que cela va vite, en même temps, au moment de déposer un dossier devant le ministère, je pense que chacun doit prendre ses responsabilités sur son vote parce qu'un vote négatif ou la non-transmission de ce dossier ou une appréciation négative aurait forcément un impact très négatif sur l'ensemble de la structuration de la formation des enseignants dans notre région. C'est pour cette raison que je vous demande de voter positivement sur ce dossier qui n'est pas parfait, il y a beaucoup de pistes d'amélioration que Sophie nous a suggérées. Je suis d'accord, on les partage et on va les améliorer, mais il nous faut envoyer ce dossier.

M. Clerc.- Nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de temps. On voit, comme Sophie l'a souligné, qu'il y a des améliorations à apporter, donc sûrement un temps de discussion nécessaire pour améliorer notre dossier qui, c'est vrai, est prometteur. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai.

Je voudrais aussi ajouter que cette précipitation a engendré pas mal de stress de la part des collègues de l'IUFM, notamment des personnels BIATSS. Cela fait maintenant plusieurs années qu'ils sont chamboulés par différentes réformes. Ils ont également assez mal vu le fait que des déclarations, des annonces sur le projet soient faites à l'AEF directement alors qu'eux-mêmes ne savaient pas où ils allaient. Ce point a été discuté en CT. Il y a un ressenti de la part des collègues, suite à ce déficit de communication, qui s'explique par la précipitation dans laquelle tout ceci a lieu.

Le Président.- Il n'y a pas une volonté de ne pas communiquer. Il y a eu un calendrier qui était compliqué. Maintenant, pour ce qui est de l'AEF, quand on donne une interview à l'AEF, on ne choisit pas le moment où on la donne et, d'autre part, l'AEF publie où ne publie pas l'interview en fonction de la façon dont elle souhaite le faire. Il n'y a pas de volonté de court-circuiter la communauté universitaire en donnant une interview dans l'AEF.

Sophie, pour une dernière intervention courte.

Mme Genelot.- Elle n'est pas courte, c'est juste pour expliquer mon vote, du moins nos votes (Eric Loquin et moi).

Ce qui ressort de la lecture de ce dossier, et je ne parle pas de projet parce que nous considérons que ce n'est pas un projet, et des réponses apportées aux questionnements par toi, Alain, c'est que ce dossier présenté en CA n'est pas encore finalisé. Il a d'ailleurs été présenté comme tel par Annie. Quand elle l'a envoyé lundi, elle a dit que c'était encore en travail, qu'il n'était pas finalisé. Ce dossier qui va être voté par le CA aujourd'hui n'est pas le dossier qui sera remonté au ministère pour le 25 puisque, par exemple, il devra comporter les maquettes de formation. Il faut remonter les maquettes de formation en même temps. Ces maquettes sont encore en cours de rédaction, elles ne passeront donc ni devant le CA, ni devant le CEVU avant de remonter au ministère alors qu'elles concernent 17 masters (seulement !), 800 à 1 000 étudiants et 100 enseignants.

Idem pour le budget. Le budget qui est présenté dans le document n'est pas actualisé. Annie a dit que c'était le dossier de préfiguration, le budget qui est dans ce document n'est pas actualisé. Une réunion est encore prévue demain sur le budget. En

fait, le document que nous allons voter n'est pas celui qui sera remonté au ministère, notamment sur les budgets. Sur le budget, celui que nous avons ici n'est pas du tout actualisé puisqu'il ne prend pas en compte l'élargissement du périmètre de l'ESPE. Il y a des choses qui relèvent du CIPE mais rien n'apparaît sur le département de Sciences de l'éducation, ni sur l'IUP. On ne sait d'ailleurs même pas s'il faut que les masters culture qui ne relèvent pas des missions de l'ESPE comme le fixe la loi doivent être intégrés dans le budget ou pas. On nous a dit qu'il fallait faire un budget de projet et pas un budget sur l'état actuel alors que ce budget tel qu'il est dans le dossier actuel ne reprend que l'existant. Ce n'est pas un budget de projet dans la mesure où le projet de licence n'est pas budgété. On nous parle d'un projet de master de formation de formateur, il n'est pas budgété. Ce dossier qui est soumis au vote n'est donc pas le dossier qui remontera au ministère puisqu'il va encore être retravaillé.

Nous considérons donc que demander au CA de voter ce dossier en l'état n'est pas sérieux alors qu'il s'agit - rien de moins - de créer une nouvelle composante de l'uB qui va concerner 1 000 étudiants, 100 enseignants et 100 personnels BIATSS à la louche. Cette situation devant laquelle nous sommes est la conséquence certes de contraintes temporelles qu'Alain a rappelées, un calendrier extrêmement resserré qui nous a été imposé par le ministère. Nous sommes d'accord. Et je suis d'accord avec les organisations syndicales pour dire qu'il fallait demander un moratoire, parce qu'on savait, on avait dit depuis le début que ce serait trop rapide.

Cette situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est effectivement la conséquence de choix nationaux mais c'est aussi, j'en suis désolée, la conséquence de choix qui ont été faits ici, localement, par la gouvernance de l'UB. Des choix politiques sur ce dossier qui ont été faits au coup par coup, tu l'as dit, au fur et à mesure de la découverte du dossier. Par exemple : le périmètre de l'ESPE. On l'avait imaginé tout petit au début et finalement ce ne sera pas le cas. "*On n'avait pas assez de temps, donc du coup on a concerté*" : les collègues de l'IUP ont eu droit à une intervention devant le CA tout récemment nommé de l'IUP pour leur dire qu'à peine ils avaient été remis sur pied qu'ils allaient intégrer l'ESPE. Ce n'est pas de la concertation. Pour le département des Sciences de l'éducation, il y a eu, à ma connaissance, une seule réunion. Ce n'est pourtant pas ce qui prend beaucoup de temps. Des choix ont donc été faits par la gouvernance de l'UB, ils ont pour conséquence la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Des choix de méthodes de travail qui ne reflètent pas la volonté d'une construction collective de la part des acteurs, mais plutôt des consultations individuelles, une écriture et une formalisation du dossier isolées ou par collage de contributions diverses. Ce qui a pour conséquence malheureuse quelquefois d'intégrer dans le dossier des choses qui n'ont pas été discutées, notamment dans les groupes de pilotage ou dans les groupes de travail. J'en veux pour preuve quelque chose qui a beaucoup choqué les collègues de l'IUFM qui connaissent bien le dossier de la formation continue. A été intégré un texte sur la formation continue du premier degré dans lequel il y a des formulations extrêmement malheureuses, dont une qui dit que la formation continue du premier degré est une mesure d'ajustement...

Le Président.- Une seconde, parce que le temps passe.

Mme Genelot.- Non, Alain, excuse-moi, mais je me suis engagée auprès des

collègues pour défendre cette position de vote et je le fais.

Le Président.- Je pense que tu l'as bien défendue.

Mme Genelot.- J'explique le vote, je n'ai pas encore tout dit.

C'est un constat sévère que j'étais sur des faits qui illustrent ce dossier inabouti. Je ne parle pas de projet car ce n'en est pas un. Ce n'est pas un projet et Annie a souvent dit qu'elle ne portait pas un projet, que le projet serait après.

Les faits :

- Un démarrage tardif. En décembre, nous n'avions toujours pas de porteur de projet.

- Un flou entre la répartition des rôles entre les différents porteurs. On nous a dit sans arrêt qu'il n'y avait pas de texte définitif. On ne les a toujours pas, tu le dis toi-même et maintenant il faut tout de même voter. Pourquoi, en décembre, alors que nous n'avions pas de texte définitif et que nous savions que nous n'en aurions pas, n'avons-nous pas commencé ?

- Un calendrier non-anticipé des réunions sans compte rendu. Pas de mémoire des décisions qui ont été prises dans les groupes de travail, ce qui a entraîné des confusions, des incompréhensions de la part de collègues sur ce qui avait été décidé, etc.

- Une communication interne inexistante. La lettre de la Ministre de l'Enseignement supérieur d'octobre n'a pas été diffusée à la communauté universitaire. Les textes officiels qui régissent l'ESPE n'ont pas été diffusés. On arrivait dans les réunions alors que les collègues n'avaient pas de texte. Les groupes de travail n'ont pas tous été réunis : une seule réunion sur la recherche, une seule réunion du groupe gouvernance, une seule réunion sur l'innovation pédagogique. Résultat : on fait du coup un état des lieux et on n'a pas de dynamique de projet.

Par exemple, la demande des inspecteurs du second degré d'être associés à la construction des maquettes n'a pas été effective, ils seront consultés une fois les maquettes écrites, c'est ce qu'a dit Annie l'autre jour. L'effet pervers de ceci est que des collègues de certaines équipes pédagogiques considèrent cela comme un contrôle *a posteriori* de la part des IPR sur les maquettes, ce qui est complètement contre productif. Ce n'est pas ce qu'on cherche et ce n'est surtout pas ce que cherchent les corps d'inspection.

Idem, pas de réunion collective des différentes composantes concernées maintenant par le périmètre de l'ESPE. Il n'y a pas eu, depuis 2 mois que vous avez pris la décision d'élargir le périmètre de l'ESPE, de réunion avec l'IUP, le département de Sciences de l'éducation, avec le CIPE. Cela n'a pas été fait, Annie dit que cela va être fait mais c'est à la demande des collègues de l'IUFM. C'est eux qui l'ont proposé et cela date de 3 jours. Annie leur a dit que cela allait être fait dans les jours qui viennent. Vu les agendas, cela va prendre un mois.

On a dit aux collègues de l'IUP qu'ils allaient intégrer l'ESPE, ils ne savaient même pas ce que c'était. Ils n'avaient pas les textes, ils sont venus me les demander à moi. Pourquoi ne pas les avoir associés aux groupes de travail dès lors que la décision a été prise d'élargir le périmètre de l'ESPE ?

- Aucun travail collectif des différentes composantes sur le plan administratif. Tu dis qu'on va s'y mettre maintenant, il n'y a plus que 2 mois. Les personnels BIATSS

(administratifs) sont inquiets : ils vont devoir travailler dans l'urgence maintenant et ce n'est même certain que ce soit très efficace. Ils sont même sûrs du contraire, avec la charge de rentrée à la rentrée effective au 1^{er} septembre. Ceci avec les nouvelles maquettes à mettre en œuvre et les phases transitoires en M2. Tu dis que tu les comprends, ils ont le sentiment de ne pas être entendus.

Au final, cela laisse l'impression à la majorité des collègues, tous confondus : IUFM, certains collègues d'UFR, de l'IUP, d'un travail bâclé. Dit comme cela, cela peut paraître sévère. Cela l'est moins que ce que certains collègues ressentent à la lecture du dossier, je les cite : "*comme une marque de mépris à l'égard d'eux-mêmes et à l'égard aussi des étudiants concernés par la faible attention portée à ce dossier*".

Ce n'est pas une attaque personnelle des collègues concernés, on sait qu'Annie et Marie-Geneviève ont beaucoup travaillé, c'est bien une analyse politique de vos choix. A titre personnel, je suis désolée de devoir dire cela, cela m'aurait beaucoup plus ravie de venir ici tranquillement approuver un bon projet. Mais, franchement, la forme gâche complètement le fond. Je dois aux collègues que je représente ici ainsi qu'à ma conviction personnelle la position que je vais prendre : c'est un vrai gâchis. On décourage les collègues.

En février, après le CE de l'IUFM, Alain m'avait dit qu'il était content des débats et qu'il sentait la confiance se construire avec les collègues. Je l'espérais moi aussi sincèrement. Malheureusement, je dois constater 3 mois plus tard que la confiance n'est pas là. Je dirais même plus : la confiance s'est dégradée. Pour rassurer des personnels fragilisés, comme l'a rappelé Cédric Clerc, par 5 ans de réformes malheureuses et subies, il ne suffit pas de quelques paroles bienveillantes. Les collègues ont besoin d'actes, ce sont les actes qui les rassurent. Les actes ne sont pas là. Les collègues ont le sentiment de ne pas être entendus ni reconnus dans leurs compétences : aucune des propositions qu'ils ont faites n'a été reprise.

C'est donc la mort dans l'âme, en tant que chercheur en Sciences de l'éducation, en tant que militante de l'Education d'une façon générale et en tant que directrice de l'IUFM, que je vais refuser de prendre part à ce vote sur un projet qui n'en est pas un, qui est réduit à un collage incohérent sans aucun sens politique et surtout pas abouti.

Les délais supplémentaires apportés par le ministère n'ont pas été mis à profit, parce qu'ils ont repoussé la date à laquelle le dossier devait être remonté. A l'origine, c'était le 15 mai et ils ont repoussé la date au 25 mai. A plusieurs reprises j'ai demandé si on pouvait reporter les délais internes. On m'a dit que non parce que le calendrier ne le permettait pas, notamment le calendrier du Président. Les collègues considèrent ceci comme du mépris : le calendrier du CA est fait, la formation des enseignants, la création d'une composante pour 1 000 étudiants, 100 enseignants et 100 BIATOSS ne méritent même pas qu'on décale un calendrier de CA. Je suis au regret.

Le Président.- Merci. Madame Desseigne voulait intervenir rapidement.

Mme Desseigne.- J'interviens vraiment très à la marge du dossier. Concernant les remarques de forme qui ont été faites en préambule, parmi les partenaires qui ont été cités dans les services communs, il serait utile d'ajouter le SCD.

Le Président.- Absolument.

Une fois de plus, Sophie, je comprends, je m'interroge sur toute cette amertume mais je comprends l'anxiété. Je dois tout de même dire, parce qu'il faut que l'ensemble des administrateurs le sache, que tu as participé à l'ensemble des réunions du comité de pilotage et que je n'ai jamais entendu la moindre voix dissonante lors de ces comités.

Mme Genelot.- Je garde cela pour l'interne de l'uB, je ne mélange pas tout. Au groupe de pilotage, nous ne sommes pas à l'interne de l'uB. Je sais où sont mes responsabilités.

Le Président.- Le groupe de pilotage est précisément le lieu où exprimer des réserves.

Je pense que chacun s'est exprimé. Je voudrais à nouveau attirer l'attention de tous sur le sens des responsabilités collectives que nous devons avoir sur ce dossier important. Nous sommes d'accord, je pense que nous en mesurons et partageons tous l'importance.

Qui refuse de participer à ce vote ? Deux refus de participer au vote.

Qui s'oppose à ce projet ?

Qui s'abstient ? 7 abstentions.

17 pour, 7 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

Merci à tous. Ce dossier va être transmis...

Mme Genelot.- Ce n'est pas ce dossier qui va être transmis.

Le Président.- Le dossier de l'ESPE va être transmis. Ce dossier avec les améliorations que tu nous as pertinemment suggérées. Et nous allons bien entendu continuer à travailler tous ensemble à la construction de la future ESPE de Bourgogne.

Nous allons avancer dans l'ordre du jour avec les questions financières. Merci beaucoup, Annie.

V) Questions financières

1. Examen et vote de divers tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques, de propositions d'attribution de subventions, bourses, adhésions et sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Pour les questions financières, nous allons être rapides. Je voudrais juste vous faire remarquer que vous aviez des tableaux différents dans un souci de cohérence et de rationalisation. La rationalisation n'est pas allée complètement jusqu'au bout de ce qu'elle va être, c'est pour cela que vous avez eu les documents tout d'abord par Internet, certes, mais que vous les avez aussi sous forme papier afin que vous ne soyez pas désorientés par cette nouvelle présentation. Jusqu'à présent, le dossier des tarifs à voter arrivait aux Affaires générales qui faisaient un premier tableau, il partait ensuite chez Gilles Genet qui faisait faire un deuxième tableau. Ensuite, ce

dernier partait aux Finances qui faisaient un troisième tableau parce que les éléments requis étaient différents. Une rationalisation est en fin de voie d'achèvement, c'est la raison pour laquelle nous avons préféré vous donner un document papier. Sinon, vous retrouvez les mêmes éléments qu'habituellement.

Je ne sais pas si vous avez des questions. La forme change mais le fond ne change pas. Si vous n'avez pas de remarques sur les tableaux, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (25 pour)

Merci.

2. Acceptation d'un don en numéraire

Mme Gerrer.- Nous avons, en deuxième point des questions financières, l'acceptation du don numéraire dont vous a parlé Alain Bonnin tout à l'heure. Il s'agit de voter sur le principe d'acceptation du don puisqu'Alain vous a dit qu'on ne connaissait pas le montant définitif. Je ne voudrais pas vous faire rêver, mais le montant qui vous a été annoncé de 190 000 €, après retrait des impôts et des charges, va se réduire à environ 90 000 €.

Avant que nous votions sur le principe de cette acceptation du don, je voudrais rendre hommage à Marco Brunella qui fait ce don à l'IMB.

Avez-vous des questions sur ce dossier ?

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

Unanimité (25 pour)

Merci. Nous passons au point suivant.

VI) Rapport des travaux du CT du 2 mai 2013

Le Président.- Merci Marie-Geneviève. Il s'agit de deux points qui ont été débattus et qui ont fait l'objet d'un vote en comité technique dans sa dernière séance.

1. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : constitution d'une commission d'établissement dédiée

Le Président.- Le premier a trait à la proposition d'une nouvelle procédure pour gouverner l'avancement local des enseignants-chercheurs. Vous savez que les

promotions des enseignants-chercheurs sont traitées pour moitié au niveau national dans le cadre du CNU et pour moitié au niveau local. Au niveau local, cette procédure d'avancement prend en compte à la fois l'activité d'enseignement et les activités d'intérêt général au service de l'établissement sont jugées par le conseil d'administration restreint qui est le jury de cette promotion locale.

Dans la procédure qui prévalait jusqu'à l'année passée, l'instruction des dossiers en amont du conseil d'administration restreint était dans les mains de quatre groupes d'experts qui étaient des groupes disciplinaires, un groupe Droit et Sciences économiques, un groupe Lettres Langues Sciences humaines, IUFM, Institut Diderot, un groupe Mathématiques Sciences de la matière, Sciences pour l'ingénieur et un groupe Sciences vie terre santé et STAPS.

Il est apparu depuis quelques années, et tout particulièrement au cours de la dernière campagne que, sans rentrer dans les détails, cette organisation et cette instruction en amont par ces groupes d'experts posait un certain nombre de difficultés que nous avons souhaité remettre à plat cette année, ceci de façon à proposer à l'établissement une procédure qui soit totalement rigoureuse, totalement transparente et qui aboutisse à des propositions de promotion qui ne soient pas susceptibles d'être remises en cause.

La proposition qui vous est faite dans le document qui vous a été adressé avec les documents préparatoires a été construite conjointement par Annie Vinter et Samuel Mercier, elle a été débattue en Bureau et a été soumise et votée au comité technique lors de sa dernière séance. L'idée est d'abord de proposer un certain nombre de recommandations pour les promotions, elles vous sont indiquées. On a dit que les promotions pouvaient avoir lieu dès lors qu'un certain nombre de conditions réglementaires étaient réunies, avec des recommandations, des préconisations : "continuité des activités à l'UB, prise en charge de responsabilités d'intérêt général sur une période suffisamment longue et nécessité que toute promotion soit justifiée par un investissement, par des responsabilités nouvelles par rapport à la promotion antérieure." Ces critères sont relativement clairs.

La proposition qui est faite est que soit mise en place une commission qui sera chargée de préparer ces promotions. Cette commission sera composée de 13 membres. Sur les 13 membres, il y a un président qui est un membre extérieur à l'Université de Bourgogne. Les 12 autres membres seront choisis parmi les élus enseignants-chercheurs des trois conseils (Conseil d'administration, CEVU, CS) et parmi les trois vice-présidents statutaires enseignants-chercheurs. Le débat en comité technique nous a aidés à progresser, à améliorer ce document, avec un certain nombre de garde-fous éthiques sur les conditions de désignation des membres de cette commission. L'idée est que dans cette commission, en plus du président extérieur à l'UB, siègent deux vice-présidents statutaires enseignants-chercheurs et 10 autres membres qui seront proposés parmi les enseignants-chercheurs des trois conseils de façon à garantir au total, sur les 12 membres de l'UB, une parité entre maîtres de conférences et professeurs.

Cette commission aura pour responsabilité de désigner les rapporteurs qui assureront l'instruction des dossiers de façon à ce que, pour chaque candidat à une promotion locale, il y ait un rapporteur qui appartienne à la section CNU du demandeur et un rapporteur qui soit hors section CNU du demandeur. C'est donc la commission qui désignera le rapporteur, qui fera la synthèse de ces rapports et c'est le président de

cette commission, extérieur à l'UB, qui viendra rapporter les travaux de cette commission devant le conseil d'administration restreint. Voilà, en gros, cette nouvelle procédure, sachant que si vous la validez, la composition nominative de cette commission sera revue chaque année en fonction des candidats, puisqu'il est évident qu'un candidat ne pourra pas faire partie de la commission, que quelqu'un qui est apparenté à un candidat ne pourra pas faire partie de la commission, etc.

Nous vous proposons aujourd'hui le cadre général de constitution de cette commission et, chaque année, la désignation nominative des membres sera assurée par le conseil scientifique et le conseil d'administration restreint.

Dernier point sur lequel je voudrais vous apporter une information ; le document tel qu'il vous a été soumis a été voté à l'unanimité par le comité technique (10 voix pour) lors de sa dernière réunion. Le document initial a été amendé, nous avons eu des débats tout à fait intéressants en comité technique qui ont permis de faire progresser ce document.

M. Loquin.- Je suis en désaccord avec la façon dont la commission des 13 membres est nommée. Elle est finalement entre les mains du président et de sa majorité. Pour une commission d'avancement, je trouve que ce n'est pas sain et c'est contraire aux règles universitaires. L'ancien système définissait les membres de la commission à travers des fonctions, c'était le doyen de l'UFR, le directeur du laboratoire, les membres élus du conseil d'administration des UFR. Là, c'est toi qui proposes des noms et c'est ta majorité qui va les élire. Ceci me pose problème. Il est normal qu'il en soit ainsi quand on prend des décisions politiques, ce n'est pas normal lorsqu'il s'agit de proposer une commission d'avancement de collègues. C'est la première fois que je suis confronté à ce genre de problème. Je pense que lorsque les collègues vont apprendre ce système, ils vont être extrêmement mécontents.

Le Président.- Je pense qu'un certain nombre de collègues étaient extrêmement mécontents de la façon dont fonctionnait le système antérieur qui a entraîné un ensemble de dysfonctionnements qui étaient patents, qu'il s'agisse du fait que des jugements puissent être faits par des personnes à la fois membres de la commission et rapporteurs ou que des collègues non enseignants-chercheurs pouvaient être amenés à émettre des jugements sur des enseignants-chercheurs, sans compter l'ensemble des dysfonctionnements qui ont émaillé cette procédure.

On a une procédure qui a l'avantage d'être totalement transparente puisqu'au bout du compte c'est bien le conseil d'administration, ce n'est pas la majorité politique du président, c'est le conseil d'administration qui va désigner cette commission et qui va, chaque année, la redésigner dans sa composition nominative en fonction des personnalités qui seront candidates à une promotion. C'est quelque chose qui me paraît au contraire, comparé à la procédure antérieure et comparé à ce que j'ai pu voir des procédures de désignation des rapporteurs et des biais qu'elle pouvait induire dans la procédure antérieure, le gage d'une totale transparence, *a fortiori* dans la mesure où le président sera quelqu'un d'extérieur à l'Université de Bourgogne. C'est d'ailleurs bien ce qu'ont apprécié les membres du comité technique qui ne sont pas véritablement des soutiens politiques du président, et qui ont validé cette proposition par 10 voix pour.

M. Loquin.- Je trouve très regrettable que le comité technique n'ait pas relevé

ce problème.

Le Président.- Il en a relevé un certain nombre, et même de façon significative. Nous avons eu un débat qui était riche, approfondi et intéressant. Nous avons fait évoluer de façon substantielle la proposition de départ, mais je pense que le comité technique a bien vu la transparence qu'il pouvait y avoir. Encore une fois, les membres du comité technique n'étaient pas les soutiens politiques du président et je trouve dommage que, sur un certain nombre de débats que nous avons, on en reste sur des clivages politiques qui n'ont plus lieu d'être.

M. Loquin.- C'est un problème fondamental : l'avancement ne doit pas dépendre de questions politiques et des clivages à l'intérieur de l'université.

Le Président.- C'est un président extérieur au conseil d'administration restreint qui présentera les dossiers et ce dernier, dont tu fais partie, est précisément composé de membres élus qui sont des administrateurs élus.

M. Jules.- Dans l'ancien système, il y a eu un certain nombre de problèmes, en particulier sur la non-transparence de la désignation des rapporteurs, de la désignation des présidents des comités d'experts, de tout un tas de choses comme cela. Au moins là, il y a une certaine transparence qui est qu'on connaîtra le nom bien précisément des membres de la commission, ce qui n'était pas forcément le cas avant.

M. Loquin.- Les noms étaient connus.

M. Jules.- Le nom du Président, oui. Pour les noms des membres, il y avait un peu un fourre-tout. Au moins, là, il y a parité, ce qu'il n'y avait pas avant. Il y a donc un certain nombre d'avancées. Ce n'est peut-être pas la Panacée, mais je pense que c'est pour cette raison que les membres du CT ont trouvé que c'était mieux qu'avant.

Pour le coup, je n'ai pas d'état d'âme, je voterai ce texte.

Le Président.- Merci Jean-Charles. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette proposition ? Je suis d'accord, ce n'est pas la Panacée. Il ne peut pas y avoir de panacée dans cette affaire.

M. Jules.- Et on verra bien s'il y a des problèmes.

Le Président.- Absolument, et s'il y a des problèmes, on y reviendra et on améliorera encore le dispositif.

Honnêtement, Eric, chacun sait très bien les dysfonctionnements qu'il y avait dans la procédure précédente.

M. Loquin.- Oui, mais là, il va y avoir des dysfonctionnements, ce n'est pas crédible.

Le Président.- On verra bien.

M. de Mesnard.- J'ai apprécié la phrase qui dit qu'il doit y avoir un progrès dans l'investissement à l'université lorsqu'on a déjà été promu localement et qu'on doit manifester d'un progrès. Ceci n'a pas toujours été le cas dans le passé. On a vu des personnes qui étaient promues plusieurs fois localement. Je trouve donc que c'est bien.

Le Président.- Ils pouvaient être promus plusieurs fois avec le même dossier !

M. de Mesnard.- Il faut que le dossier ait progressé. On a malheureusement vu dans le passé des choses différentes.

Le Président.- Tout à fait. Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, compte tenu de l'heure qui passe, je soumetts cette proposition à votre approbation.

Qui s'oppose ? Une opposition.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de participer au vote ?

24 pour, 1 abstention, 1 contre

Je vous remercie.

2. Proposition d'actualisation des fonctions ouvrant droit aux Primes de charges administratives et Primes spécifiques d'intérêt général et de leur montant

Le Président.- Le deuxième point qui a été débattu en comité technique est relatif à l'actualisation des primes d'intérêt général. Là-aussi, nous sommes sur une démarche de transparence par rapport à l'attribution de ces primes puisque nous vous avons transmis un tableau qui présente la totalité des fonctions qui ouvrent droit à prime, avec les volumes financiers qui correspondent à ces primes.

Par rapport à la situation antérieure qui ne me paraissait pas satisfaisante, la totalité des fonctions ouvrant droit à prime figure dans ce tableau. Le volume financier global des primes dans ce tableau est de 183 358 €. C'est donc quelque chose qui est totalement transparent et qui correspond à la complétude des primes qui vont être versées dans le cadre de ces activités d'intérêt général. Tous les chargés de mission désignés ont des charges de mission effectives. Ils ont tous une lettre de mission et toutes les lettres de mission correspondantes à ces chargés de mission sont co-signées par le vice-président auprès duquel ils sont délégués et par moi-même. Dans ces lettres de mission, il est indiqué que le chargé de mission doit remettre au 31 octobre de l'année un rapport écrit sur sa mission.

Par ailleurs, le nombre des missions est limité, il correspond à des activités réelles qui n'ont d'ailleurs pas toutes vocation à être pérennes. Il y aura possiblement des missions qui auront un temps et qui cesseront quand la mission sera assurée.

Ce que je voudrais également vous dire, au risque de paraître polémique, c'est que le volume financier total est de 183 358 €. Sur l'ancien dispositif, le volume des primes était de 140 800 € en apparence, mais il y avait pour plus de 40 000 € de primes qui étaient distribuées sans qu'elles n'aient été portées à la connaissance des administrateurs. J'ai demandé à ce qu'on fasse un peu d'archéologie financière, le

volume financier global des primes qui étaient distribuées antérieurement était de 181 694 €. Encore une fois : plus de 40 000 € n'étaient pas portés à la connaissance des administrateurs.

Par rapport à l'ancien dispositif, le volume financier global tel qu'il apparaît ici correspond à une augmentation de 0,91 %, ce qui paraît tout à fait raisonnable. Cette fois, les administrateurs ont connaissance de l'ensemble des primes qui sont proposées.

Voilà ce que je voulais vous indiquer concernant ce document qui a été soumis au CT. Nous avons eu 5 refus de vote d'une organisation syndicale, non pas parce qu'elle était hostile à cette liste mais parce qu'elle était de principe hostile au principe des primes. Les cinq autres membres du comité technique ont voté positivement cette proposition.

Je soumets ce tableau, cette proposition, à votre discussion, à vos questions le cas échéant.

M. Jules.- Pour ma part, je m'abstiendrai comme je le fais systématiquement quand il est question de primes, y compris la prime d'excellence scientifique. Autant, tout à l'heure, tu avais tort de me dire que j'étais sur une position de principe concernant l'ESPE, autant, ici, tu auras raison de me dire que je suis sur une position de principe concernant ces primes.

Les personnes font un travail, je le comprends bien, mais vous savez très bien que nous sommes opposés à ce genre de choses parce que cela participe à l'explosion du système indiciaire de la fonction publique.

Le Président.- J'ai bien compris, nous respectons parfaitement cette position de principe.

Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ?

M. Rollin.- Vous avez parlé de chargés de mission avec des lettres bien spécifiques. Dans la lettre de mission, est-ce qu'une durée est précisée pour chaque mission ou est-ce une durée pour le mandat ?

Mme Harly.- C'est pour un an.

M. Rollin.- D'accord. Jusqu'à maintenant, je m'abstenais pour tout ce qui concernait les primes, sur le même principe que celui rappelé par Jean-Charles Jules. Cette fois-ci, je vais prendre un avis complètement différent : je voterai contre parce que j'ai un certain nombre de problèmes.

Je reviens sur l'évolution des carrières des contractuels que nous avons votée lors du dernier CA. Monsieur le Président, vous nous avez rappelé que ce coût était tout de même de 45 000 € pour l'université pour les personnes CDIées, que c'était un gros effort que faisait l'université. Dans le même temps, moins de trois semaines plus tard, on reçoit un document dans lequel on nous demande de voter 183 358 € de primes. Je peux vous dire que les personnels, quand ils ont découvert cela, ne l'ont pas accepté. Je trouve indécent de dire que 45 000 € pour l'évolution de carrière des CDI est un gros effort que fait l'université, ceci pour 63 agents, et, qu'en même temps, on se permette, pour 50 personnes, de voter 183 358 € de primes.

Par respect pour les personnels, je voterai contre.

De plus, dans cette liste, il y a tout de même quelques primes vis-à-vis des personnes qui me dérangent. Je ne vais nommer personne, mais certaines primes sont accordées à des personnes qui ont des fonctions auprès de vous alors qu'elles ont déjà la responsabilité de service, par exemple le service international. Je me demande donc quelle est la part entre la fonction et la mission. La personne est déjà responsable du service des relations internationales et exerce en plus une fonction ouvrant droit à une prime.

Un certain nombre de ces primes me dérangent, ce qui fait que je voterai contre cette liste. Ce n'est pas que sur la partie indiciaire mais également sur l'affectation et sur l'indécence du fait de rechigner en disant que c'est un gros effort de donner 45 000 € pour l'évolution de carrière de 63 agents et, dans le même temps, proposer une telle somme pour des missions.

Le Président.- Monsieur Rollin, il faut bien distinguer deux choses. Nous ne sommes pas ici sur une augmentation de 180 000 € par rapport à la situation antérieure. L'augmentation est de 0,9 %. En gros, on respecte le volume financier antérieur.

Pour les primes et les augmentations dans le cadre des dispositifs que nous avons votés en fin d'année pour les personnels BIATSS, cela correspond bien à une augmentation du volume financier global qui correspond - je parle sous le contrôle de Sylvie Gigarel - à une augmentation globale d'un peu plus de 130 000 € en année pleine.

M. Rollin.- Je vous parle de l'évolution de carrière des CDI, des contractuels qui viennent d'être CDIsés, que nous avons votée lors du dernier conseil d'administration dont vous nous avez dit que le surcoût pour l'université était de 45 000 €. Je ne parle pas des primes des agents. Je parle de l'évolution de carrière. C'était ce qui avait conditionné la limitation de l'évolution des carrières. Je rappelle que sur 17 ans les agents vont évoluer de + 3 points d'indice, donc de 12 € par an sur 17 ans.

Le Président.- C'était un coût qui venait en plus de la masse salariale et de la masse financière que l'établissement dépense. Ici, ce n'est pas 180 000 € en plus que l'établissement dépense, c'est peut-être 1 000 ou 2 000 € en plus par rapport à la situation antérieure. Ici, maintenant les choses sont claires et transparentes.

Mme Gigarel.- Je voudrais simplement préciser que les 45 000 € étaient pour l'année 2013, étant précisé que le dispositif ne fonctionne pas en année pleine puisqu'il doit démarrer au 1^{er} juin ou au 1^{er} juillet.

Le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce tableau ?

M. Brachais.- Je ne vois pas toutes les composantes apparaître, il y a par exemple l'IUT et les écoles d'ingénieurs qui n'apparaissent pas.

Le Président.- Non, c'est normal parce que les primes qui sont servies aux directeurs d'IUT et aux directeurs d'écoles d'ingénieurs viennent directement de l'Etat et l'établissement n'a de prise de décision dessus. Ici, il s'agit des primes pour lesquelles l'établissement a une prise de décision. On n'a pas à les montrer puisque, de toute

façon, elles ne nous concernent pas. C'est une remarque qui nous a déjà été faite en comité technique.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre ce tableau à votre approbation.

Qui s'oppose à ce tableau ? Deux votes négatifs.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de participer au vote ?

21 pour, 1 abstention, 2 contre

Ce tableau est adopté. Je vous en remercie.

VII) Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013

Le Président.- Nous allons maintenant aborder la question des rapports des travaux du CEVU. Je présente mes excuses à Grégory pour le retard que nous avons pris. Il va venir faire la présentation.

1. Rentrée universitaire 2013 : modalités et calendrier de gestion des inscriptions administratives ; procédure de remboursements des frais d'inscription pour l'année 2013-2014 ; calendrier universitaire 2013-2014 ; examen des propositions des composantes

Le Président.- CEVU sur lequel, si j'ai bonne mémoire, nous n'avons pas eu de grandes difficultés. Nous allons donc procéder comme à l'habitude, en présentant rapidement les questions, les délibérations, puisque tout a été voté sans difficulté.

M. Wegmann.- Bonsoir à tous. Dans l'ordre du jour des rapports des travaux du CEVU, on va commencer par les questions des votes liés à la rentrée universitaire 2013 puisque nous avons inscrit au CEVU comme thème d'actualité la préparation de la rentrée universitaire 2013. Dans le cadre de ces débats et des différentes présentations qui ont été faites, nous avons voté les modalités et calendrier de gestion des inscriptions administratives 2013, la procédure de remboursement des frais d'inscription pour 2013-2014 et le calendrier universitaire 2013-2014. Sachant que pour le calendrier universitaire 2013-2014, il s'agissait d'un examen partiel puisque toutes les composantes n'avaient pas encore fait remonter toutes leurs demandes et tous leurs calendriers.

Je vous propose que nous procédions au vote sur ces trois points concernant la rentrée 2013.

- modalités et calendrier de gestion des inscriptions administratives

Pour le premier point : modalités et calendrier de gestion des inscriptions administratives 2013, le CEVU avait adopté cette procédure à l'unanimité. Est-ce que

vous avez des remarques particulières avant de la voter ?

Je vous propose de voter les modalités et le calendrier de gestion des inscriptions administratives 2013.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

- procédure de remboursements des frais d'inscription pour l'année 2013-2014

Je vous propose ensuite, s'il n'y a pas de questions, de voter la procédure de remboursement des frais d'inscription pour la rentrée prochaine, pour l'année prochaine. C'est exactement de même nature que les années précédentes, il n'y a pas de modification importante.

M. Jules.- J'interviens après le vote mais c'est une question, cela ne remet pas en question le vote. Concernant le calendrier en Droit AES et Economie Gestion, je lis : "*Pour le premier semestre, les dates d'examens se situent quelques jours avant la fin du semestre. Arrêt des cours le 7 décembre et début des examens le 9 pour l'Economie et la Gestion.*" Normalement, il y a une semaine blanche de révisions avant ? Est-elle comprise dans le calendrier ?

M. Wegmann.- Elle est conseillée globalement pour l'université. Là, concernant Eco Gestion, il faudrait que je reprenne le document mais je n'en étais pas à ce point-là. Si vous voulez, on peut le traiter avant, parce qu'on a voté trois points, tout d'abord les modalités et le calendrier de la gestion des inscriptions administratives. Pour cela, ce sont les dates clés en juillet, en août et en septembre pour les inscriptions administratives des bacheliers et pour les réinscriptions des étudiants.

M. Jules.- J'étais donc en avance.

M. Wegmann.- En purement administratif, il n'y a pas d'élément particulier, mis à part que pour la rentrée 2014 l'ensemble des inscriptions se fera par le Web si tout se passe bien d'ici là. Pour cela, nous gardons le vote qui vient d'être fait.

Je vous propose de voter le deuxième point sur la procédure de remboursement et après nous en viendrons au calendrier.

Sur la procédure de remboursement des frais d'inscription pour 2013-2014, on avait eu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé à l'unanimité.

Unanimité (23 pour)

- calendrier universitaire 2013-2014 ; examen des propositions des composantes

J'en arrive au calendrier. Je vous donne juste quelques éléments et après on

pourra revenir dans le détail. Plusieurs calendriers n'ont pas encore été transmis et devront l'être au plus tard pour le CEVU du 26 juin et pour le CA qui suivra : STAPS, IUP et une certaine formation en SH n'ont pas encore fait remonter leur calendrier. Il y a donc encore un CEVU pour étudier cela. De manière générale, les rentrées s'organiseront du 2 au 9 septembre pour les licences, DUT, PACES et écoles d'ingénieurs et à partir du 16 septembre pour les masters. Ceci est assez général et il peut y avoir quelques exceptions ici ou là.

Pour les suspensions de cours, on a les périodes classiques : Noël, hiver et printemps, et on avait offert la possibilité que les composantes puissent prévoir une coupure à la Toussaint. La plupart ont utilisé cette possibilité.

Au CEVU, nous avons adopté ce calendrier avec quelques précisions. On a reporté le vote pour la licence Droit, licence AES et le 1^{er} cycle des études médicales à la demande des composantes au prochain CEVU. On a eu quelques modifications qui nous avaient été transmises par l'UFR SVTE le 3 mai, qui ont été prises en compte dans le tableau récapitulatif.

Voilà pour la synthèse, sachant que cela ne répond pas à la question de la coupure de la période blanche pour Eco.

M. de Mesnard.- Au conseil de l'UFR Sciences économie et du département, de mémoire, nous n'avons pas réussi à caser de semaine de révision parce qu'on a choisi de mettre les vacances de la Toussaint et nous n'avions pas la possibilité matérielle.

Mme Gerrer.- Dans le bâtiment SHS Droit lettres, c'est pareil, nous n'avons pas réussi à la caser.

M. de Mesnard.- C'est l'un ou l'autre. On a trouvé qu'il valait mieux prendre les vacances.

Mme Gerrer.- C'est lié en fait aux salles d'examens qui n'étaient pas libres.

M. de Mesnard.- Il y a aussi cette question. C'est très tendu.

M. Wegmann.- D'une manière générale, au niveau du cadrage général, on préconisait qu'il y ait effectivement une semaine de révisions de proposée, mais cela n'a pas toujours été possible.

M. de Mesnard.- Comme la rentrée est très tôt, on a privilégié les vacances de Toussaint pour que les étudiants puissent souffler, nous également.

Mme Gerrer.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pouvons-nous passer au vote ? (*Approbaton générale*)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (22 pour)

Merci.

2. Appel à projets "Equipements pédagogiques 2013" - Appel à projets "Production de ressources multimédias 2013 - seconde vague"

- Appel à projets "Equipements pédagogiques 2013"

M. Wegmann.- C'est un dossier que nous avons inscrit avec Frédéric Debeaufort, avec l'idée, par rapport à l'année dernière, de pouvoir étudier les dossiers sur la base de critères prédéfinis. Ces critères prédéfinis avaient été validés par un précédent *round* de conseils. L'examen au CEVU s'est fait sur la base de ces critères prédéfinis. Ce qui apparaît de manière générale, c'est que la répartition a été assez simple à faire puisque les demandes des composantes de manière générale étaient assez raisonnables. Au niveau des différents critères, on retrouvait à peu près les proportions qu'on observait l'année dernière. Par exemple, le renouvellement d'équipements obsolètes représente environ 60 % des crédits à allouer. A cela s'ajoute le fait que certaines composantes n'avaient pas fait de demande cette année pour diverses raisons, ce qui a permis de donner un peu de marge pour d'autres composantes qui demandaient un peu plus. Au CEVU, on a examiné le tableau que nous vous avons transmis, qui récapitule toutes les demandes émanant des composantes en distinguant bien les projets retenus, les projets refusés, les catégories. On a aussi étudié le comparatif 2012-2013. On a effectué un classement par rubrique pour mettre en évidence les grandes tendances.

Un point à signaler : on a mis dans une rubrique qui s'appelle "Pluriannualisation des demandes" un certain nombre de projets. Ce qui signifie que certaines composantes ont obtenu sensiblement plus que l'année dernière et que nous conservons cette information en mémoire pour les années suivantes, peut-être pour proposer de leur donner un petit peu moins et donner un peu plus à d'autres composantes qui ont eu beaucoup moins ou qui n'ont carrément rien eu parce qu'elles n'avaient pas fait de demande.

La proposition adoptée par le CEVU a été la suivante : adoption de la répartition des crédits telle que présentée en séance avec levée des réserves que nous avons émises en commission de la pédagogie pour l'UFR SVTE concernant deux dispositifs et examen de la demande du Service Commun de Documentation dans le cadre du projet pluriannuel d'investissement. Comme nous avons à combiner l'analyse des projets via les équipements pédagogiques avec ceux concernant les projets pluriannuels d'investissement, dans certains cas nous avons en quelque sorte proposé des transferts ou des examens différenciés.

J'ajouterai juste un point : un dossier nous est arrivé très en retard avec un justificatif, il nous est arrivé postérieurement au CEVU. A ce tableau qui vous a été transmis, nous vous proposons d'ajouter un équipement pour la plateforme d'insertion professionnelle. Entre-temps, la plateforme d'insertion professionnelle nous a transmis un devis pour un ordinateur, un devis d'un montant d'environ 1 000 €. Nous vous proposons de voter aussi cette demande dont le justificatif est arrivé postérieurement au CEVU, sachant que nous avons conservé une marge d'environ 6 000 € sur la dotation globale d'un million d'euros.

Est-ce que vous avez des questions particulières sur cet appel à projets ?

Mme Gerrer.- Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (23 pour)

Merci.

- Appel à projets "Production de ressources multimédias 2013 - seconde vague"

M. Wegmann.- Le deuxième appel à projets que nous avons étudié concerne la production de ressources multimédia. Il s'agit d'une seconde vague. Il restait 75 000 € à allouer dans le cadre de cet appel à projets. Nous proposons de retenir 6 dossiers parmi les 7 dossiers qui ont été présentés. Seul le projet n° 4 relatif à la promotion de la filière APAS de l'UFR STAPS ne nous a pas semblé correspondre à l'appel à projets.

Je précise que le soutien financier est réparti entre de la demande d'équipement à 100 % et de l'ingénierie et de l'intervention de techniciens de la Passerelle à hauteur de 50 %. Le total est de 75 000 €.

Parmi les différents dossiers reçus, seuls 5 étaient nouveaux puisque deux avaient déjà été présentés lors de la première vague. Cet appel à projets a reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Avez-vous des questions ? Peut-on passer au vote ?
(*Approbaton générale*)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (22 pour)

Merci.

3. Compte rendu de la commission de la pédagogie du 30 avril 2013

- Les Unités d'Enseignement transversales à l'uB : bilan et projet d'ouverture pour l'année 2013-2014.

M. Wegmann.- Ensuite, nous passons au compte rendu de la commission de la pédagogie du 30 avril que nous avons repris en séance du CEVU. Le premier point concernait le thème d'actualité que nous avons traité en CP, à savoir les Unités d'Enseignement transversales. Nous avons fait à cette occasion un bilan de ces UE avec pour idée globale d'essayer de proposer de nouveaux dispositifs pour augmenter le nombre d'étudiants pouvant bénéficier de ces UE et permettre aux sites délocalisés et à leurs étudiants d'avoir accès à ces UE. Au-delà du bilan que nous avons fait, nous avons proposé l'option d'une nouvelle UE transversale, il s'agit du dispositif des entrepreneuriales qui serait crédité de 5 ECTS, assorti d'un engagement d'un déploiement multisite de cette UE pour au moins une équipe par site territorial, puisque

vous savez que le principe des entrepreneuriales est de constituer des groupes d'étudiants pluridisciplinaires qui, pendant une année, travaillent sur un projet de création d'entreprise. L'idée générale qui semble tout à fait possible est que sur chaque site de l'Université de Bourgogne il puisse y avoir au moins une équipe transversale pluridisciplinaire qui se constituerait, sachant que le dispositif permet à environ un peu plus d'une centaine d'étudiants de participer à cette simulation de création d'entreprise.

Est-ce que vous avez des questions particulières sur les UE ou plus spécifiquement sur cette UE dispositif des entrepreneuriales ?

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Unanimité (22 pour)

Merci.

- Référentiel commun des Etudes : compte rendu de la réunion du 11 avril 2013

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons en quelque sorte abordé notre fil rouge, c'est-à-dire le référentiel commun des études. Nicolas Caspar, qui ne peut pas être là ce soir, pilote ce fil rouge. Nous nous réunissons régulièrement pour essayer de faire évoluer et avancer le référentiel commun des Etudes, sachant que lors de ce CEVU nous avons abordé un point particulier qui est un point sensible, qui est le statut des AJAC. Vous savez que, maintenant, le statut des AJAC n'est plus régi par l'arrêté licence, c'est à chaque université de s'organiser et de se positionner par rapport à ce dispositif.

Je vais vous lire la proposition du CEVU dans toute sa longueur, puisqu'elle est assez longue et mérite que nous rentrions dans le détail. Je précise qu'il s'agit de "durcir" le dispositif des AJAC et de le rendre dérogatoire, que ce ne soit plus en quelque sorte le droit commun de l'organisation de ce référentiel. Je vous lis l'avis que nous vous proposons :

"Le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 10 ECTS par semestre (soit la nécessité - pour préciser les choses - de valider 20 ECTS au minimum au S1 et 20 ECTS au minimum au S2 pour un passage en L2 et la même chose pour un passage de L2 à L3)." Avec un ajout : "Le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 10 ECTS par semestre et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée." Etant donné que le référentiel commun des études doit aussi prendre en compte l'ensemble des fiches filières qui sont rattachées à ce dit référentiel.

J'ajoute la deuxième partie de l'avis : "Le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés

devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné. Les étudiants seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut. L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle."

C'est un peu long, donc n'hésitez pas à poser des questions si vous avez besoin de précisions et d'éclaircissements.

M. Thomas.- Ce que tu viens de lire n'est pas le document que j'ai sous les yeux, qui m'a été envoyé. Ce que tu viens de lire est différent du document que j'ai sous les yeux et du coup je n'ai pas les mêmes questions. J'ai : "*Adoption de la proposition 1 pour le système AJAC amendé comme suit : régime applicable aux étudiants AJAC, 1 - la poursuite des études en L2 est possible pour tout étudiant à qui il manque au maximum 10 ECTS par semestre, soit 20 ECTS validés au minimum au S1 et 20 ECTS validés au niveau du S2.*"

C'est juste pour dire que je n'ai pas le même texte.

M. Wegmann.- Tu as peut-être le compte rendu de la CP.

M. de Mesnard.- Oui, c'est cela.

M. Wegmann.- Le CEVU a beaucoup rediscuté du sujet et on a changé l'avis de la CP lors du CEVU.

M. Thomas.- J'ai pourtant cliqué dans le mail qui m'a été adressé le 13.

M. Wegmann.- Il faut aller dans le compte rendu du CEVU.

Mme Manciaux.- C'est le premier document en dessous de "Rapport des travaux du CEVU".

M. Wegmann.- Je voudrais signaler que c'est un sujet qui a beaucoup été débattu, qu'il y a eu beaucoup d'allers et retours. Il y a eu un premier groupe de travail, la CP a retravaillé, elle n'était pas d'accord avec certains éléments du groupe de travail, le CEVU également, il y a donc eu plein d'allers-retours sur cette question qui est assez sensible.

Je vais vous projeter l'avis sur le référentiel commun des Etudes, qui a reçu un avis favorable moins 4 abstentions.

M. Thomas.- Sur le mode de fonctionnement, ce que j'ai entendu me convient globalement. J'ai une réserve. Jusqu'à présent, il fallait que l'étudiant valide au moins un des deux semestres pour pouvoir accéder au niveau licence supérieur. Là, je suis un peu inquiet de voir que l'étudiant n'aura finalement validé aucun des deux semestres précédents.

M. de Mesnard.- Ceci doit être propre à Droit.

M. Thomas.- Pourquoi ?

M. de Mesnard.- En Eco, ce n'est pas comme cela. C'est toute l'année qu'il rend AJAC, il peut manquer deux semestres à l'étudiant.

M. Thomas.- Non. Antérieurement, on était tenu par le référentiel LMD.

M. de Mesnard.- Vous avez des règles spéciales.

M. Thomas.- Pour le coup, non, pas là-dessus.

Je sais que si un étudiant n'a pas validé ses deux semestres en L1 et en L2, il lui est très difficile de courir après quatre semestres en même temps, les deux semestres de L2 plus la fin des deux semestres de L1.

M. Wegmann.- La réflexion qu'on s'est faite est que 20 ECTS font toujours moins qu'un semestre.

M. Thomas.- Tout dépend de ce qui n'a pas été validé. Les ECTS ne sont pas des causes mais des conséquences. C'est-à-dire que l'ECTS en lui-même, au regard des exigences qui sont les nôtres en matière d'offres de formations et d'équilibre des UE entraînent un nombre d'ECTS. On sait très bien qu'il y a des ECTS qui sont attribués à des UE qui sont formatrices et d'autres ECTS qui sont attribués à des UE beaucoup moins formatrices dans notre champ disciplinaire. J'entends par là qu'un ECTS qui correspond à la validation d'un atelier CB ne vaut certainement pas la même chose qu'un ECTS attribué dans les matières à TD qui sont des matières fondamentales.

M. Wegmann.- C'est un point qui a été soulevé par Christian Michelot et la façon dont a été formulé l'avis fait que la fiche filière pourra prévoir ce cas de figure, c'est-à-dire mettre comme élément d'appréciation le fait que certaines matières, certaines UE jugées fondamentales devront être validées pour pouvoir avoir accès au statut AJAC, même si l'étudiant peut y rentrer.

M. Thomas.- Auquel cas, j'admets tout à fait, dans ce schéma-là, que l'étudiant ayant validé une UE 1 fondamentale chez nous, s'il lui reste des queues de semestre à valider qui correspondent aux 10 ECTS, puisse accéder au niveau supérieur.

M. Wegmann.- Ce qu'il faudra aussi dire, et nous devons communiquer là-dessus, c'est que les conseils d'UFR devront se saisir de cette question pour en quelque sorte remodeler leur fiche filière par rapport à cette question.

M. Thomas.- J'avais encore une autre question, mais c'était sur la base de l'autre texte. Quel est le sort réservé par le texte adopté au CEVU à l'étudiant qui arriverait, par exemple, en L2 avec 20 ECTS validés au 1^{er} semestre, 20 ECTS validés au 2^{ème} semestre et qui n'aurait pas encore validé la totalité d'un ou deux semestres de L1 ? Serait-il autorisé à accéder au niveau supérieur ?

M. Wegmann.- Non. C'est déjà prévu cette année par le dispositif.

M. Thomas.- Parce que nous avons des situations d'étudiants qui se trouvent presque en déshérence.

M. Wegmann.- Il n'est déjà plus possible d'avoir deux années d'écart dans le cadre du dispositif de cette année. On peut peut-être traîner des situations antérieures.

M. Baccon.- On ne va pas refaire le débat assez long qu'il y a eu en CEVU sur le sujet, mais je voudrais savoir de façon concrète à partir de quand va s'appliquer ce régime. Est-ce qu'il s'applique à la prochaine rentrée universitaire ?

M. Wegmann.- Oui, parce que c'est dans le cadre des modalités des nouvelles maquettes, c'est donc valable pour une année, pour l'année prochaine. Chaque année, nous votons les fiches filières dans les composantes et les modalités de contrôle des connaissances. Cela s'applique donc à la rentrée prochaine pour tout le monde.

M. Baccon.- Ma question est par rapport aux étudiants qui n'auront pas forcément validé leur année à la fin de cette année. Sur quelle base vont-ils pouvoir passer AJAC en fin d'année, au mois de juin ?

M. Wegmann.- Pour eux, cela ne s'appliquera pas. Cela s'appliquera pour ceux qui débutent l'année prochaine.

Les premiers effets du dispositif ne se verront que l'année prochaine, après les épreuves du second semestre.

M. Baccon.- Les sessions de rattrapage arrivent très prochainement.

M. Wegmann.- Là, on vote le dispositif pour la rentrée prochaine.

M. de Mesnard.- Juste une remarque, même si je pense que c'est évident. On est bien d'accord que pour rentrer en M1 il faut avoir véritablement la L3 ? Toute la licence ?

M. Wegmann.- Oui.

M. Clerc.- Je voudrais savoir si cette nouvelle règle va techniquement poser des problèmes pour les services de scolarité.

M. Wegmann.- Nous en avons discuté. Dans la modélisation, il faut paramétrer cet aspect-là des choses pour qu'au niveau du calcul, en fonction du nombre d'ECTS validés, on puisse tout de suite voir si l'étudiant peut être AJAC ou pas. *A priori*, d'après le service de la scolarité centrale, c'est juste une modélisation informatique à faire. Peut-être est-ce compliqué, plus compliqué qu'il n'y paraît.

M. Thomas.- D'un point de vue technique, il faut que l'étudiant fasse la demande et c'est le jury qui va statuer. Le dernier jury est celui de la session de

rattrapage, au mois de juillet, qui va statuer à la fois sur les résultats des étudiants et sur la demande des étudiants. Ce qui signifie que tout étudiant qui va passer le rattrapage par hypothèse, doit à titre conservatoire déposer sa demande à la scolarité pour que le jury soit en mesure de statuer dessus lors des dernières évaluations.

M. Wegmann.- Ce n'est pas comme cela que nous l'entendions, parce que cela nous paraissait trop compliqué. L'idée que nous retiendrions est que le jury donne la liste des étudiants qui, d'après lui, ont la possibilité d'être AJAC. Une fois que c'est fait, l'étudiant peut tout de même choisir de ne pas être AJAC s'il estime que ce n'est pas dans son intérêt. C'est donc dans le sens inverse.

M. Thomas.- D'accord, surtout avec le calendrier contraint que nous avons l'année prochaine, c'était extrêmement difficile.

M. de Mesnard.- Ce n'est pas imposable.

Mme Gerrer.- Le but est de rendre l'étudiant actif dans son cursus.

M. Thomas.- Je salue l'idée de mettre aussi dans la fiche filière les critères qui lieront en même temps le jury. En Droit, nous avons discuté du système AJAC il y a au moins un an avec Jean-Baptiste, je lui ai dit que j'étais contre. Lui m'avait dit que quand quelqu'un réussissait ses matières fondamentales, s'il lui restait des choses à valider, pourquoi pas. J'ai mûri, et finalement les discussions peuvent aussi servir à cela, et si dès le départ on dit à l'étudiant que ce sont les matières fondamentales qui lui permettront éventuellement de bénéficier du système AJAC, à ce moment-là, je trouve que c'est une excellente politique pédagogique.

M. Monnet-Poupon.- J'ai une question suite à la lecture du texte. Est-ce que le jury peut refuser un étudiant qui remplit les critères AJAC ?

M. Wegmann.- Oui. Nous avons abordé ce point et effectivement, les échanges que nous avons eus avec les étudiants font que, pour être clair, un jury qui n'aurait finalement pas envie de jouer le jeu et qui dirait que ce statut ne l'intéresse pas, qu'il décide de ne valider aucun AJAC, ceci en l'inscrivant d'une façon ou d'une autre sur ces fiches filières, pourrait le faire, mais ce ne serait pas jouer le jeu et nous pourrions, à l'issue de l'expérimentation, revenir là-dessus en disant qu'il y a un problème.

L'idée est que les composantes jouent le jeu, puisque c'est également de leur intérêt, en disant clairement dans leur fiche filière les conditions qui feraient qu'un étudiant à qui il ne manque que 10 ECTS par semestre ne peut pas bénéficier du statut AJAC. On y voit une raison principale qui est s'il lui manque des matières fondamentales. Christian Michelot parlait de la Micro-économie, par exemple. Nous l'avons présenté comme une expérimentation.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre, dans ces conditions, il faudrait peut-être remplacer "pouvant solliciter" par "les étudiants sont autorisés à solliciter". Là, on met qu'ils peuvent solliciter, il vaudrait mieux dire qu'ils sont autorisés à solliciter pour bien dire que le jury peut ne pas les autoriser, puisque c'est la philosophie choisie.

M. Wegmann.- Oui, tout à fait.

M. Baccon.- C'est pour être sûr qu'il n'y ait pas eu de malentendu au niveau du CEVU. En l'état actuel, donc si les fiches filières ne sont pas modifiées par la suite, est-ce qu'un étudiant qui remplit ces critères pourra ne pas bénéficier à sa demande du statut AJAC suite à une décision du jury, donc en l'absence de modifications des fiches filières ?

M. Wegmann.- Non, il bénéficiera du statut AJAC.

M. Baccon.- Le jury sera donc tenu par cette disposition du référentiel en l'absence de modifications des fiches filières.

M. Wegmann.- Oui. J'ajoute un point qui génère de l'ambiguïté concernant le référentiel des études. Ce qui nous est applicable, c'est ce référentiel plus les fiches filières. Il faut considérer que l'ensemble fait un tout. Bien sûr, les fiches filières ne doivent pas déroger aux principes généraux qui sont dans le référentiel, mais la règle commune est la communion de ce référentiel avec les fiches filières. Il faut vraiment bien le comprendre, sinon on arrive à des impasses dans les discussions.

Là où cela ne va pas, c'est quand une fiche filière dicte quelque chose de contradictoire avec le référentiel ou carrément avec la loi.

M. Baccon.- Je posais justement la question parce que nous sommes tout de même assez hostiles au fait qu'un étudiant qui remplit les critères fixés à l'écrit puisse ne pas bénéficier du régime. Après, c'est sous réserve de modifications des fiches filières, mais il nous paraît dommageable qu'un étudiant qui remplit les critères ne puisse pas bénéficier de ce statut.

M. Wegmann.- Pour être clair, on l'a beaucoup explicité, notamment à travers l'Economie parce que Monsieur Michelot a participé aux activités. Il a proposé, étant donné que certaines matières lui paraissaient fondamentales, d'inscrire dans la fiche filière que sans ces matières on ne peut pas passer dans l'année supérieure parce que ce n'est pas un service à rendre à l'étudiant. C'est vraiment dans cet esprit que nous l'avons envisagé.

M. de Mesnard.- Ce n'est donc pas individuel ?

M. Wegmann.- Non, ce n'est pas individuel, sauf des cas très particuliers du style d'un empêchement ou d'un accident qui peuvent rentrer dans ce dispositif et sur lesquels on peut statuer. Mais les responsables des filières L1, L2 et L3 devront travailler ensemble sur leurs fiches filières. Nous envisageons de faire une note d'information là-dessus à la scolarité centrale.

M. Monnet-Poupon.- Vous avez répondu à ma question. J'ai une autre interrogation. Le texte concernant le système AJAC que nous avons travaillé avec tout type d'élus était vraiment pour donner de l'autonomie à l'étudiant, c'est-à-dire de lui

donner le choix entre redoubler ou passer dans l'année supérieure avec une dette. C'était vraiment le principe de base que nous nous étions fixé et nous avons peur que ce soit le jury qui décide à la place de l'étudiant en disant, par exemple, que telle matière est fondamentale et qu'elle ne permet pas d'accéder aux critères AJAC.

Le Président.- Ce que j'ai compris Thomas, c'est que si on respecte les critères d'une dette de 10 ECTS par semestre et qu'on respecte les critères qualitatifs qui sont dans la fiche filière, à ce moment-là le jury ne peut pas refuser le statut AJAC. Mettre précisément la clause qualitative liée à la fiche filière permet de faire en sorte que le jury ne puisse pas refuser le statut parce qu'on satisfait à des exigences quantitatives (la dette de 10 ECTS) et à des exigences qualitatives.

J'ai bien compris que c'était là l'ambiguïté. Est-ce que cela répond à ta question ?

Par contre, cela sous-tend qu'un travail de refonte des fiches filières soit fait et qu'elles soient retravaillées pour que la dimension qualitative soit bien précisée sur les fiches filières. Nous sommes bien d'accord. Si on respecte ce critère quantitatif, l'idée est que le jury ne peut pas refuser le statut d'AJAC. A ce moment-là, au moment de la délibération, on dit que l'étudiant est AJACisable et ensuite libre à l'étudiant de faire la demande ou de ne pas la faire. C'est une vraie discussion de fond qui a eu lieu en CEVU.

M. Wegmann.- Oui, la crainte des étudiants était au fond que la fiche filière soit tellement restrictive qu'il n'y ait plus de possibilité d'être AJAC. Mais là, encore une fois, c'est une expérimentation et je pense que les composantes sont suffisamment responsables pour proposer des choses raisonnables dans l'intérêt de l'étudiant.

Le Président.- La clé est dans la révision des fiches filières et qu'on affiche clairement les règles du jeu sur les fiches filières.

Mme Gerrer.- Peut-on passer au vote ? (*Approbation générale*)

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Tout le monde est d'accord sur ce projet.

Unanimité (23 pour)

- Présentation du cadre général des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier et second degrés. Modalités de gestion de l'année transitoire (2013-2014) pour les Masters 2 Métiers de l'Enseignement et modifications des maquettes

M. Wegmann.- Sur le cadre général, en CEVU, Marie-Geneviève Gerrer, en coordination avec Magali Danner, Pascal Grisoni et Henri Valès, ont présenté les trois mentions proposées et leurs déclinaisons. Il a été bien précisé en CEVU que ces maquettes n'avaient pas un caractère définitif mais qu'elles présentaient les grands équilibres et donnaient un cadre pour s'adapter aux exigences du concours.

Nous avons émis un avis sur ce cadre général des trois mentions avec une double entrée, par UE et par bloc, avec un nombre d'ECTS lui aussi prédéfini. Ce cadre général a reçu un avis favorable au CEVU moins deux voix contre et sept abstentions.

Mme Gerrer.- Je pense qu'on ne rediscute pas puisque c'est la suite du projet ESPE. C'est un projet qui est déjà inclus dans ce qu'on a voté mais il est peut-être plus clair de le voter aussi comme cela.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Unanimité (23 pour)

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons voté les modalités de gestion de l'année transitoire 2013-2014 pour les masters 2 Métiers de l'enseignement et les modifications de maquettes. C'est dans la suite des travaux pour l'actuel M1. Les changements impactant les deux années, il fallait aussi voir les dispositions transitoires pour 2013-2014, pour que les volumes globaux des maquettes soient respectés.

Les modifications ont été transmises. Elles ont été examinées et présentées à ce moment-là. Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'adoption des modalités de gestion pour MME 2^{ème} année pour l'année transitoire 2013-2014.

Y a-t-il des questions particulières sur les maquettes transitoires qui ne fonctionneront qu'une année, que l'année prochaine ?

Mme Gerrer.- S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (23 pour)

- Offre de formation rentrée 2013

M. Wegmann.- Nous avons étudié une demande d'un master MASCI qui souhaite ajouter une procédure de transmission d'un CV et d'une lettre de motivation pour les étudiants qui demandent leur inscription en M1. On a bien insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une procédure de sélection mais d'une procédure d'accompagnement et le cas échéant d'orientation. Cette demande pour le master MASCI a reçu un avis favorable moins une abstention au moment du CEVU.

Mme Gerrer.- Je n'ai pas de papier, mais on peut voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. Wegmann.- Le deuxième point concernant l'offre de formation à la rentrée 2013 concerne l'adoption du calendrier de gestion de l'IUFM pour les pré-inscriptions dans les MEEF premier degré et MME 2.

C'est un point administratif qui n'a pas posé de problème, il a été approuvé à l'unanimité.

Mme Gerrer.- Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Unanimité (23 pour)

Merci.

- Demandes relatives aux diplômes d'université

M. Wegmann.- Nous avons examiné des demandes de DU. Nous avons étudié la création d'un DU "Séquençage haut débit et maladies génétiques". Ce DU n'a pas posé de problème, il a été approuvé à l'unanimité.

Mme Gerrer.- Qui s'abstient ?
Qui est contre ?

Unanimité (23 pour)

Merci.

M. Wegmann.- Nous avons émis un avis favorable pour l'ouverture à Dijon d'un DIU "Rhumatologie IntErventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou Echographique" (DIU REGARDER). Il n'y a pas eu de souci particulier.

Mme Gerrer.- Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Unanimité (23 pour)

Merci.

M. Wegmann.- Enfin, concernant les DU, on a étudié l'augmentation du volume horaire du DU "Infirmier(e) en santé du travail". Il s'agit de l'augmentation de 20 heures, portant le volume global à 220 heures au lieu de 200. Avis favorable du CEVU à l'unanimité aussi.

Mme Gerrer.- Je suppose que vous suivez la décision du CEVU ? (*Approbat*
générale)

Unanimité (23 pour)

Merci.

- Modifications des modalités de contrôle des connaissances - rentrée 2013

M. Wegmann.- Il s'agit de modifications mineures qui n'ont pas posé de

problème. Je précise juste que pour les composantes qui souhaitent apporter encore des modifications pour l'année prochaine, il reste pour cela un CEVU, celui du 26 juin, pour pouvoir encore modifier certaines choses dans les maquettes.

Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces modifications. Nous avons voté également des modifications transmises par les masters Métiers de l'enseignement premier degré. A cette occasion, il n'y a pas eu de souci particulier.

Mme Gerrer.- Je suppose que nous suivons l'avis du CEVU
Y a-t-il des oppositions ?

Unanimité (23 pour)

Merci.

4. Compte rendu de la commission Politiques Culturelles du 6 mars 2013

M. Wegmann.- Il nous reste trois comptes rendus de commission à examiner. Tout d'abord le compte rendu de la commission Politiques Culturelles qui s'était tenue le 6 mars dernier. Pierre Ancet est venu présenter ce compte rendu aux membres du CEVU. Là aussi, il n'y a pas eu de souci particulier. Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce compte rendu.

Mme Gerrer.- Je vous propose de suivre aussi.
Tout le monde est d'accord ? (*Approbaton générale*)

Unanimité (22 pour)

Merci.

5. Compte rendu de la commission FSDIE du 9 avril 2013

M. Wegmann.- Nous avons étudié le compte rendu de la commission FSDIE. Jean-Baptiste Baccon était venu présenter ce compte rendu. Là aussi, pas de souci particulier : l'avis du CEVU a été favorable à l'unanimité.

Mme Gerrer.- Y a-t-il des questions ?
Nous suivons l'avis du CEVU également.

Unanimité (22 pour)

Merci.

6. Compte rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 26 mars 2013

M. Wegmann.- Enfin, le dernier compte rendu examiné concernait la commission Vie de l'Etudiant. Là aussi, Jean-Baptiste était venu le présenter, cela concernait des labellisations, des dé-labellisations. Il n'y a pas eu de souci particulier : avis favorable à l'unanimité.

Mme Gerrer.- Je vous propose aussi de suivre l'avis du CEVU.

Unanimité (22 pour)

Merci.

M. Wegmann.- Merci beaucoup.

Le Président.- Merci à toi, Grégory.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

Mme Gerrer.- Un dernier effort pour aborder le dernier point, le point IX puisque le point VIII est retiré.

1. Approbation des conventions avec subvention

Mme Gerrer.- Je vous demande d'approuver certaines conventions avec subvention. Vous avez le tableau qui a été joint : Centre Georges Chevrier, Bio PeroxIL, Ecole Doctorale ES, PAM, CPTC, Biogéosciences, PAM, Affaires générales, avec à chaque fois le montant.

Est-ce que vous avez des commentaires à apporter ? Non.

Je vous propose donc de passer au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (22 pour)

Merci.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Ensuite, vous avez seulement un compte rendu, donc sans vote, d'une série de conventions hors subvention. Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette gentille petite liasse ?

Le point IX a donc été bouclé rapidement. Je vous remercie.

Le Président.- Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses avant que nous nous séparions ?

M. Rollin.- J'ai simplement une demande de document. Serait-il possible, mais pas dans l'immédiat puisque c'est assez lourd, d'avoir des chiffres clairs et précis concernant l'évolution de la masse salariale, avec en particulier l'impact du GVT et du CAS Pensions, si possible pour les deux dernières années ? On aimerait avoir une étude par rapport à cela.

Le Président.- Toutes ces choses-là doivent être présentées avec le budget, avec les DBM.

M. Rollin.- Il n'y a pas l'évolution. Là, c'est la masse totale. On voudrait des tableaux qui nous montrent l'évolution de cette masse sur les deux ou trois dernières années. Ce n'est pas pour demain.

Le Président.- Géraldine verra si elle a des tableaux qui présentent l'évolution de la masse salariale sur les dernières années. On doit pouvoir construire cela, il n'y a pas de raison, oui, bien sûr. En juillet, je ne sais pas, parce que je ne vois pas ce que sera l'ordre du jour, mais sur le principe il n'y a pas d'opposition. On essaiera de vous présenter cela.

Mme Gerrer.- Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

Le Président.- Merci. Bonne soirée à tous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35)

Le Président
Alain BONNIN

